

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, présidente**  
**Mme LINDA ST-MICHEL, commissaire**

**PROJET DE PARC ÉOLIEN POHÉNÉGAMOOK – PICARD – SAINT-ANTONIN –  
WOLASTOKUK SUR LE TERRITOIRE DES MRC DE KAMOURASKA, DE TÉMISCOUATA ET  
DE RIVIÈRE-DU-LOUP PAR ÉNERGIE ÉOLIENNE PPAW S.E.C.**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 10 juin 2024 à 19 h  
Hôtel Levesque  
Salon Lucien-Levesque  
171, rue Fraser, Rivière-du-Loup (Québec)

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 10 JUIN 2024

**MOT DE LA PRÉSIDENTE** ..... 1

**PRÉSENTATION DU PORTE-PAROLE DE L'INITIATEUR DU PROJET** ..... 15

PAUSE

REPRISE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme MARIE-AIMÉE PEARCE ..... 28

M. ARNAUD SIMARD ..... 48

Mme SARAH TAVERNIER ..... 59

Mme MYRIAM BOURGEOIS ..... 69

PAUSE

REPRISE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme ARIANE BREault ..... 88

M. IAN TANGUAY ..... 98

Mme MIREILLE BEAULIEU ..... 108

Mme BRIGITTE SAINT-AMOUR ..... 112

M. CHARLES-ANTOINE PÉLOQUIN ..... 122

Mme CYNTHIA HOUDE ..... 128

M. JEAN-PHILIPPE DUPONT ..... 132

**SÉANCE AJOURNÉE AU 11 JUIN 2024 À 13 H 30**

**SÉANCE DU 10 JUIN 2024**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

10 Bonsoir, bienvenue à cette première partie de l'audience publique sur le projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk. Bienvenue également aux personnes qui participent aux travaux de la commission d'enquête en direct par visioconférence, ainsi qu'à celles qui suivent nos séances sur le Web.

15 Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Marie-Ève Fortin et je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette. Je suis accompagnée de ma collègue commissaire, Linda St-Michel.

**LA COMMISSAIRE :**

20 Bonsoir, tout le monde.

**LA PRÉSIDENTE :**

25 Ensemble, nous formons la commission d'enquête.

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre, le 15 mai dernier. Une lettre a été adressée en ce sens au président du BAPE, Alain R. Roy. Je vous en lis l'essentiel :

30 « *En ma qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–*

35 *Wolastokuk sur le territoire des municipalités régionales de comté de Kamouraska, de Témiscouata et de Rivière-du-Loup par Énergies renouvelables Invenergy Canada et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 10 juin 2024. »*

Et c'est signé, Benoit Charette.

40 En complément, j'ajoute que le mandat de la commission d'enquête est d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport sera ainsi remis au ministre responsable de l'Environnement au plus tard le 10 octobre prochain, et celui-ci disposera de 15 jours pour le rendre public.

45 Je tiens également à mentionner que parallèlement aux travaux de cette commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère responsable de l'Environnement.

C'est à partir de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet.

50 Maintenant, il est important de savoir que le BAPE est un organisme public impartial. La commission d'enquête n'est pas un tribunal. Son rôle n'est pas de prendre une décision sur le projet, mais plutôt d'enquêter et d'analyser le dossier, notamment en consultant le public, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre des constats et des avis sur le projet.

55 De plus, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

60 La commission d'enquête examine le projet dans une perspective de développement durable, qui repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable*, et qui englobe les aspects écologiques, social et économique.

65 Par ailleurs, la *Loi sur la qualité de l'environnement* nous accorde à madame St-Michel et moi-même les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

70 En outre, la commission s'est engagée à respecter le code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE.

75 Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tout le monde, en suscitant le respect mutuel et en favorisant la participation. En ce sens, en accord avec les valeurs du BAPE, aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarque désobligeante, de propos diffamatoire ou d'attitude méprisante ne sera tolérée.

80 Concernant le déroulement de l'audience publique, celle-ci est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir et son objectif est de s'informer et de compléter l'information sur le projet.

85 Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux participantes et participants qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur du projet et des personnes-ressources.

Il est important de noter ici que vos questions revêtent une grande importance et peuvent faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur le projet et sur ses enjeux.

90 D'ailleurs, la commission a offert la possibilité aux personnes qui ne pouvaient pas être présentes à ses travaux d'envoyer leurs questions du 30 mai au 2 juin derniers. Elles ont été intégrées au questionnement de la commission.

Quant aux personnes-ressources, celles-ci relèvent de ministères ou d'organismes que la commission a invités pour répondre à ses questions ainsi qu'à vos questions.

95 La première partie permet donc de mieux comprendre et cerner les enjeux relatifs au projet. Ultimement, cela vous permettra de vous construire une opinion éclairée en vue de la deuxième partie qui sert justement à l'expression des points de vue. Cette dernière se déroulera à compter du 23 juillet prochain.

100 C'est dans cette deuxième partie que vous pourrez prendre position sur le projet. Si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer votre opinion en séance, vous avez jusqu'au 8 juillet 2024 à midi pour vous inscrire en remplissant le formulaire « Je parle à la commission ». Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier dans le site Web du BAPE.

105 Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou à Alexandre Tanguay, conseiller en communication, qui sont situés à l'arrière de la salle, ou plutôt dans le coin de la salle, à ma droite.

110 Si la commission ne reçoit aucune inscription, il est possible qu'elle décide de ne pas tenir une deuxième partie.

De plus, afin de permettre à la commission d'en faire une lecture attentive, vous devez faire parvenir vos mémoires au plus tard le 18 juillet prochain. Pour ce faire, il faut remplir le formulaire « Je transmets un mémoire » dans le site Web du BAPE.

115 Il est bon de savoir qu'au moment de votre présentation, la commission pourra échanger avec vous afin de mieux comprendre votre position.

120 Aussi, pour ceux et celles qui souhaiteraient formuler un bref commentaire ou transmettre une image commentée, vous devez le faire avant le 18 juillet prochain à midi, en remplissant le formulaire approprié dans le site Web du BAPE.

125 Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyennes et les citoyens. Donc, partager votre point de vue peut donc faire évoluer le regard de la commission sur le projet et ses enjeux. De plus, la commission présentera dans le rapport la synthèse des points de vue et des préoccupations exprimés.

Vous trouverez de l'information sur la façon de participer à nos travaux ainsi que les dates importantes à retenir sur le site Web du BAPE.

130 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit à l'initiateur et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. La commission souhaite recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

135 Bien sûr, les renseignements obtenus seront rendus publics et deviendront accessibles au bureau et sur le site Web du BAPE, où est rassemblée toute la documentation relative au projet. Il est aussi possible d'avoir accès à l'ensemble des documents à partir des centres de consultation dont vous trouverez la liste à la table où madame St-Gelais siège.

140 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique, sur le site Web du BAPE, au bureau du BAPE et dans les centres de consultation.

145 Pour cette première partie, mesdames Marie-Ève Dugas et Marie-Claire Pinet assureront la retranscription des séances publiques. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sera disponible en différé sur le site Web du BAPE.

150 Voyons maintenant la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes à côté de laquelle est située la table des personnes-ressources. La table juste à ma droite, dans le coin de la salle, où se trouvent madame St-Gelais et monsieur Tanguay, et, à ma droite complètement, la table où se trouvent les représentants de l'initiateur du projet, et, devant vous, la table où vous pourrez venir poser vos questions tout à l'heure.

155 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, conformément à nos règles de procédure.

D'abord, je présenterai l'équipe de la commission et du BAPE. Je demanderai par la suite à l'initiateur ainsi qu'aux personnes-ressources invitées de se présenter.

J'inviterai ensuite la représentante de l'initiateur du projet à présenter brièvement celui-ci.

160

Une pause de 15 minutes suivra cette présentation. C'est à ce moment que le registre sera disponible à l'arrière de la salle, où vous pourrez vous inscrire pour ceux qui désirent poser des questions sur le projet. Les personnes qui souhaitent participer à distance par visioconférence ou par téléphone peuvent également s'inscrire au registre en remplissant le formulaire en ligne prévu à cet effet ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6.

165

Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées à venir poser leurs questions selon leur ordre d'inscription.

170

Deux questions seront admises par intervention. Cette règle permettra au plus grand nombre de personnes de pouvoir poser des questions.

Toutes les questions comme les réponses devront m'être adressées, et je dirigerai les questions aux personnes concernées.

175

Pour les questions posées par ma collègue, madame St-Michel, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

180

Je vous demande d'éviter les longs préambules, et il sera interdit de commenter les réponses obtenues.

Par ailleurs, ma collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et de l'initiateur.

185

Vous pourrez vous inscrire au registre autant de fois que vous le souhaitez si le temps le permet au cours de la séance. Advenant que vous ne puissiez pas passer ce soir, votre inscription sera priorisée à la prochaine séance. Vous pourrez valider cet aspect avec Alexandre Tanguay, à la table à l'accueil.

190 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

195 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. La commission pourra alors mettre en œuvre la politique de gestion des documents confidentiels du BAPE. La personne qui désire communiquer une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à sa confidentialité peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat, Annie St-Gelais, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

200 Finalement, il se pourrait que d'autres séances s'ajoutent en fonction de la participation publique et des besoins de la commission.

205 Dans un autre ordre d'idées, le BAPE tient à respecter les engagements de sa déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Nous vous remercions à l'avance de nous partager vos commentaires.

210 Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans les commentaires du Facebook Live et sur notre site Web dans la page concernant ce dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

215 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, les analystes, Jonathan Perreault et Jérémie Hagen-Veilleux. À l'arrière de la salle ou plutôt l'accueil, Alexandre Tanguay, conseiller en communication, et Annie St-Gelais, coordonnatrice. Nous avons également Ana-Consuelo Cajamarca, qui est pour sa part l'agente de secrétariat de la commission. Elle n'est pas ici ce soir, mais travaille au sein de notre équipe.

220 Sur le plan de la logistique, Andrea Aristizabal, Pierre Dufour, Karine Fortier, Marie-Eve Gendron et Raphael Sioui, du BAPE, sont responsables de la webdiffusion des séances. Finalement, Stéphane Mongrain et Maxime Fortin, du Groupe Méga-Scène, sont responsables de la captation vidéo et de la sonorisation.

J'invite maintenant la porte-parole de l'initiateur du projet à se présenter et à en faire de même avec les membres de son équipe.

– Madame Tremblay.

225

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Merci, madame la Présidente. Alors, mon nom est Maryse Tremblay. Je suis gestionnaire, Communautés, partie prenante et Premières Nations pour Invenergy.

230

Pour la présente audience, je vais agir à titre de porte-parole principale d'Énergie éolienne PPAW s.e.c., qui est une coentreprise qui est composée à 50-50 entre les deux partenaires du projet, soit l'Alliance de l'énergie de l'Est et Invernegy, et je vais demander à monsieur Michel Lagacé, à ma droite, de présenter l'Alliance.

235

**M. MICHEL LAGACÉ :**

Merci, madame Tremblay.

– Madame la Présidente, madame la Commissaire, Michel Lagacé, président de l'Alliance de l'énergie de l'Est. Je suis accompagné par monsieur Gabriel Durany.

240

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Et, de notre côté, à ma gauche, j'ai mon collègue, Joël Bérubé, qui est gestionnaire, développement énergies renouvelables, chez Invenergy.

245

À la table derrière, Véronique Lepercq, qui est chargée de projet, étude d'impact, chez PESCA Environnement, Marie-Pier Bédard, de PESCA également, qui va agir comme documentaliste pour cette audience.

250

En salle, nous avons également madame Marjolaine Castonguay, madame Marie-Flore Castonguay, de PESCA Environnement, et monsieur Jean-Philippe Regnard, de Mecanum.

**LA PRÉSIDENTE :**

255

Merci beaucoup, madame Tremblay.

260

Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources. Il y en a quand même un bon nombre, alors je vais nommer le nom du Ministère et je vais inviter les porte-paroles à se présenter, ainsi que les gens qui vous accompagnent.

On va commencer par les personnes-ressources présentes en salle, puis par la suite, on pourra aller aux personnes-ressources qui sont avec nous à distance.

265

Donc, on va commencer par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

**Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

270

Madame la Présidente, madame la Commissaire, bonsoir.

Je me présente, Marie-Josée Lavoie de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique.

275

Au cours de cette audience, j'agirai comme porte-parole pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Aujourd'hui, j'ai réuni une équipe d'experts pour répondre aux questions de la commission.

280

J'ai à mes côtés monsieur Vincent Boucher, de la Direction générale des évaluations environnementales et stratégiques. Y sont également présents à distance madame Geneviève Bourget, de la Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent, monsieur Renaud Leblanc-Guindon, de la Direction des politiques de l'atmosphère, monsieur Carl Ouellet, de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du Pôle d'expertise sur les impacts sociaux, et monsieur Jérôme Lévesque, de la Direction générale de l'expertise en transition climatique et énergétique.

285

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Merci, madame Lavoie.

290 On va poursuivre avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

**Mme MÉLANIE RIOUX :**

Bonsoir, mesdames.

295 Je me présente, Mélanie Rioux, ingénieure forestière pour le ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

300 Ce soir, j'agis à titre de porte-parole pour le Ministère. Je suis analyste, en fait, des projets d'envergure au niveau des enjeux forestiers sur le côté, le territoire du Bas-Saint-Laurent, et puis mon collègue, monsieur Maxime Auger, du Bureau de la mise en marché des bois, est à distance pour les analyses économiques forestières.

**LA PRÉSIDENTE :**

305 Très bien. Merci, madame Rioux.

On va continuer avec la MRC de Rivière-du-Loup.

310 **M. VINCENT BÉLANGER :**

Oui, bonsoir. Vincent Bélanger, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

315 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir à vous.

On va continuer avec la MRC de Témiscouata.

320 **M. MATHIEU LEHOUX :**

Oui, bonsoir. Mathieu Lehoux, directeur du Service d'aménagement de la MRC de Témiscouata.

325 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir. Je vais inviter maintenant la Ville de Pohénégamook. Je crois que la personne est dans la salle, mais on pourrait approcher la chaise juste devant vous.

330 **M. SIMON GRENIER :**

Bonsoir. Simon Grenier, je suis le directeur général à la Ville de Pohénégamook.

**LA PRÉSIDENTE :**

335 Bonsoir. On va continuer avec la Ville de Saint-Antonin.

**M. ÉRIC LEMIEUX :**

340 Oui, bonsoir. Éric Lemieux, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement pour la Ville de Saint-Antonin.

**LA PRÉSIDENTE :**

345 Bonsoir. Je vais aller avec la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk.

**Mme LAURENCE MAHER :**

Oui, bonjour. Laurence Maher, conseillère politique et affaires juridiques pour la Première Nation Wolastoqiyik, également membre de la communauté.

350 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir. Ensuite, on va y aller avec la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

355

**Mme JOSÉE CHOUINARD :**

Bonjour. Josée Chouinard, directrice générale de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

360

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

On va continuer avec les intervenants qui sont avec nous à distance. Donc, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

365

**Mme JULIE POULIN :**

Oui, bonjour. Julie Poulin, je suis directrice du développement de l'électricité renouvelable, donc je suis responsable dans l'encadrement des appels d'offres d'Hydro-Québec au niveau du gouvernement. Donc, c'est nous qui prenons le règlement pour autoriser Hydro-Québec à s'approvisionner en énergie éolienne.

370

**LA PRÉSIDENTE :**

375

Merci beaucoup.

On va continuer avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

380

**Mme DOMINIQUE DUPONT :**

385 Bonjour à tous. Dominique Dupont, je suis directrice de la planification et de l'analyse à l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Notre direction est responsable des orientations gouvernementales en aménagement du territoire, autant l'élaboration de celles-ci que l'analyse de conformité des documents de planification des MRC.

390 Je suis aussi accompagnée de Maryse Malenfant, qui est aussi en ligne.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

395 On va continuer avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

**M. SIMON ROY :**

400 Oui, bonsoir. Mon nom est Simon Roy, représentant de la Direction territoriale de Rimouski pour le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

405 Je suis accompagné ce soir, en mode virtuel, de madame Carole Lemay, de la section des politiques économiques, ainsi que de monsieur Denis St-Laurent, de la Direction des chaussées, et de monsieur Steve Arsenault, de la Direction des structures.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

410 Je vais y aller avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

**Mme JOANNE AUBÉ-MAURICE :**

415

Bonsoir. Alors, moi, c'est Joane Aubé-Maurice. Je suis coordonnatrice de l'équipe santé environnementale, ici, à la Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent, et je représente le ministère de la Santé et des Services sociaux.

420

À mes côtés, j'ai ma collègue, Guylaine Morrier, qui est conseillère dans l'équipe de santé environnementale chez nous, au Bas-Saint-Laurent.

**LA PRÉSIDENTE :**

425

Très bien, merci.

Et finalement, on va y aller avec Hydro-Québec.

**Mme STÉPHANIE NORMAND :**

430

Oui, Bonjour. Stéphanie Normand, je suis cheffe, Gestion à l'approvisionnement énergétique long terme pour Hydro-Québec dans ses activités de distribution. Je suis donc responsable de la gestion des appels d'offres et des contrats qui en découlent.

435

Je représente Hydro-Québec dans son rôle d'acheteur de l'électricité produite par le parc éolien.

**LA PRÉSIDENTE :**

440

Très bien. Merci.

Je fais juste un dernier petit tour pour être certaine que je n'ai pas oublié personne, et je crois que j'ai peut-être oublié la MRC de Kamouraska.

445

**Mme CATHERINE LANGLOIS :**

Absolument. Je suis en ligne, Catherine Langlois, urbaniste, directrice générale de la MRC de Kamouraska. Merci.

450

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

455

Alors, là, je crois que c'est complet. Merci, madame St-Michel, de me confirmer.

Vous mentionner également que la commission a prévu la possibilité d'envoyer des questions par écrit, au besoin, au Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuits, ainsi qu'à l'Institut National de la santé publique du Québec, et finalement, à Environnement et Changement climatique Canada.

460

Donc, la parole est maintenant à madame Tremblay, qui pourra présenter le projet durant une vingtaine de minutes environ.

– À vous la parole.

465

---

### **PRÉSENTATION DU PORTE-PAROLE DE L'INITIATEUR DU PROJET**

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

470

Merci à madame la Présidente, merci, madame la Commissaire, également. Donc, c'est un grand plaisir pour nous, pour toute l'équipe du projet Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk d'être avec vous ce soir.

475

C'est une grande fierté également de présenter ce projet-là sur lequel on a travaillé extrêmement fort et dont on est très fier. C'était d'ailleurs le souhait du promoteur et de tous les partenaires du projet, donc aussi bien l'Alliance de l'énergie de l'Est, les trois MRC, également, Invenergy et la

Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk de revenir devant la population, de pouvoir répondre aux questions.

480

Donc, je vais vous présenter brièvement le projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk. On le surnomme « PPAW », c'est quand même, disons, de notoriété assez connue dans la région maintenant, donc on va utiliser l'acronyme « PPAW » pour la suite.

485

D'abord, le partenariat égalitaire, c'est un projet qui est développé à 50-50 entre l'Alliance de l'énergie de l'Est et Invenergy, et je vais demander, pour la partie de l'Alliance de l'Est, à monsieur Lagacé de présenter, s'il vous plaît.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

490

Oui. Dans le cas de l'Alliance de l'Est, on parle de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent, qui comprend aussi la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk, les huit territoires de la MRC. Ça comprend aussi la Régie intermunicipale de l'Énergie de la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine, les MRC de Montmagny et les MRC de L'Islet.

495

On voit quatre projets qui sont actuellement en exploitation, Roncevaux, 74,8 mégawatts, Plateau 2, 21,1 mégawatts, Nicolas-Riou, 224,2 mégawatts, les Dune-du-Nord, aux Îles-de-la-Madeleine, de 6,5 mégawatts, et on a un potentiel de projet en développement de 1 426 mégawatts, dont les contrats de mise en service sont prévus entre 2026 et 2029.

500

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

505

Alors, du côté d'Invenergy, juste pour présenter l'entreprise brièvement, c'est une entreprise qui travaille dans les énergies renouvelables. On a environ 32 000 mégawatts de projets d'énergie durable développés depuis la fondation de l'entreprise en 2001, incluant 18 600 mégawatts de projets éoliens.

On a également une expérience de développement, construction et opération de parcs éoliens au Québec avec les projets qui sont présentés sur la diapositive.

510 Un peu de contexte sur le projet. Le projet PPAW a été sélectionné par Hydro-Québec en réponse à un appel d'offres pour les besoins domestiques d'Hydro-Québec.

515 C'est un projet qui répond aux objectifs de transition énergétique avec une puissance contractuelle de 349,8 mégawatts et une énergie contractuelle de près de 1,1 térawattheure par an. Donc, c'est un projet qui s'inscrit dans la politique de développement durable du Québec.

520 Il est situé sur le territoire ancestral Wolastoqiyik, sur les trois MRC, donc, de Kamouraska, du côté du TNO Picard, de Rivière-du-Loup, du côté de Saint-Antonin, de Témiscouata, du côté de Pohénégamook et Saint-Honoré-de-Témiscouata. C'est un territoire qui est utilisé pour l'exploitation forestière, l'acériculture, la chasse, les activités récréotouristiques.

525 Et les avantages du territoire, évidemment, on connaît un fort potentiel de vent et une possibilité de raccordement sur une ligne existante. Il n'y a également aucune résidence permanente dans la zone de projet.

530 Donc, je vais commencer un peu en vous présentant comment on conçoit un projet de parc éolien. On part d'abord avec le vent, la ressource éolienne, c'est le premier élément qui guide nos choix, et sur la carte que vous voyez à l'écran, les zones qui sont en rouge, orangé, jaune, sont les zones un peu plus venteuses, jusqu'à celles qui sont où les vents sont un peu plus faibles, en bleu.

535 Donc, on part de cette carte-là, et ensuite, on s'en va, de façon cartographique, avec des données disponibles en cartographie, on va aller installer les zones de milieu humain que l'on doit éviter.

540 Qu'est-ce que ça peut être, ces zones-là – et sur la carte, elles sont illustrées par les parties en gris –, donc on les exclut du territoire que l'on peut développer, ça peut être des baux en terre publique, ça peut être des infrastructures touristiques et récréatives. On voit, par exemple, aussi, des zones tampons comme pour les télécommunications, pour des sentiers, pour de la réglementation, également, qui nous empêchent d'aller installer des éoliennes.

545 Par la suite, on va faire le même exercice avec le milieu biologique, donc les refuges biologiques, les aires de confinement, par exemple, du cerf de Virginie, des peuplements forestiers sensibles, des écosystèmes forestiers exceptionnels, des érablières, d'autres zones tampons qui sont relatives à ces paramètres-là, donc on va aller les exclure du territoire. On a rajouté, toujours en gris, les éléments du milieu biologique qui sont évités dans le projet.

550 Et on va faire le même exercice avec le milieu physique. Essentiellement, en fait, des parties de territoires comme des pentes très fortes pour lesquelles ça serait difficile d'aller construire, qui viendraient nous limiter dans la construction.

Donc, une fois qu'on a retiré toutes ces zones-là du projet, alors on va aller installer les éoliennes et les chemins dans une configuration où on installe les infrastructures dans les zones qui restent en blanc, essentiellement, sur la carte.

555 Donc, certaines zones en blanc pourraient théoriquement accueillir des éoliennes, mais elles se trouvent avec des régimes de vent un petit peu plus faible en fond de vallée, donc on a priorisé évidemment les crêtes, les sommets où le vent est plus fort.

560 Vous voyez, sur la carte la configuration avec 30 éoliennes dans le TNO Picard du côté de Kamouraska, 10 éoliennes à Saint-Antonin dans la MRC de Rivière-du-Loup, 10 à Pohénégamook et 6 à Saint-Honoré-de-Témiscouata du côté de la MRC de Témiscouata.

565 Alors, les caractéristiques du projet que vous voyez à l'écran, c'est une puissance contractuelle de 349,8 mégawatts. Il y aura 56 éoliennes. Il y a 142,3 kilomètres de chemin, dont 84,4 % sont des chemins existants. Le réseau collecteur fait 120,1 kilomètres. La tenure du territoire est entièrement publique.

570 La description de l'éolienne elle-même : la hauteur de la nacelle est à environ 120 mètres, le diamètre du rotor est de 162 mètres et la hauteur totale de l'éolienne, une fois que les pales sont, par exemple, à leur plus haut niveau, ça fera 200 mètres. Et le coût total du projet est d'environ 1 000 000 000 \$.

575 Alors, au fil du développement du projet, les communautés sont des parties prenantes, évidemment, très importantes, et l'acceptabilité sociale est au cœur du développement de ce projet-là, d'abord par le partenariat égalitaire avec l'Alliance de l'énergie de l'Est.

580 On a également procédé depuis 2021 à de nombreuses rencontres avec les utilisateurs du territoire. On a fait deux séries de portes ouvertes, trois portes ouvertes en 2022 et quatre portes ouvertes en 2023. Notre comité de liaison est actif depuis l'automne 2023, et donc, on déploie différents moyens et on reste en contact de façon régulière avec la population pour nous permettre d'harmoniser l'intégration du projet éolien avec les activités qui sont sur le territoire.

585 En matière de développement durable, donc notre étude d'impact, elle a été réalisée en fonction de la directive ministérielle. Elle prend en compte les 16 principes qui sont définis dans la *Loi sur le développement durable*.

590 Également, on a mis sur pied un comité de maximisation des retombées économiques pour permettre aux entreprises de la région et aux entreprises autochtones, également, de pouvoir participer le plus possible au projet.

La transparence est favorisée, donc pour permettre l'accès au savoir, les documents sont publics sur le registre des évaluations environnementales, également sur les sites internet de l'Alliance de l'énergie de l'Est et sur le site internet du projet.

595 On a favorisé également un processus de consultation, de coopération et d'inclusion des différentes parties prenantes dans nos processus décisionnels, et on applique la séquence « éviter, minimiser, compenser » pour protéger et préserver la biodiversité et les limites de la capacité des écosystèmes, également.

600 On va passer maintenant aux quelques illustrations d'impact et de mesures d'atténuation sur les différentes composantes, donc en commençant par le milieu humain.

605

Donc, la superficie de déboisement qui est requise au projet est de 322,4 hectares. Je l'ai mentionné précédemment, donc 84,4 % des chemins sont des chemins existants qui seront améliorés.

610

On évite les érablières acéricoles exploitées sous permis et potentielles pour toutes les nouvelles infrastructures. On prévoit également un arrêt des travaux de construction durant la période de chasse à l'original à l'arme à feu et une harmonisation de la configuration du projet avec les clubs de motoneiges.

615

Pour ce qui est maintenant du milieu biophysique, dans les impacts et mesures d'atténuation, on note l'absence d'éoliennes et de nouveaux chemins dans les refuges biologiques. On évite également les habitats propices à la grive de Bicknell. Il n'y a pas de nids d'oiseaux de proie à statut particulier. Également, il y a une fréquentation limitée des sites d'implantation d'éoliennes qui sont situées sur les sommets par les chauves-souris qui sont davantage du côté des vallées. Et l'application de la séquence éviter, minimiser, compenser dans un objectif d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques.

620

Sur le plan de l'intégration des enjeux, on a traité ces enjeux-là dans l'étude d'impact conformément à la directive du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et aux préoccupations du milieu, également.

625

Quelques exemples de ces jeux : sur le plan économique, le maintien des usages du territoire et l'optimisation des retombées économiques. Sur le plan social, le maintien de la qualité de vie et des paysages et la protection du patrimoine bâti et archéologique. Sur le plan écologique, la protection de la biodiversité, la protection des milieux humides et hydriques et la lutte aux changements climatiques. Également, on note des travaux de surveillance environnementale qui seront en continu pendant la période de construction et de nombreux suivis environnementaux, également, en exploitation.

630

On poursuit avec les impacts sur le climat sonore. Donc, l'étude qui a été faite sur le climat sonore respecte la note d'instruction 98-01 sur le bruit et de la Directive, également, pour la réalisation de l'étude d'impact du Ministère.

635 On se trouve en milieu forestier. Il n'y a pas d'habitations permanentes à proximité, et sur la  
carte, vous voyez évidemment les points d'éoliennes et l'échelle des décibels. Donc, quelques codes  
de couleurs : donc, en jaune, c'est 40 à 44 dBA. À ce niveau-là, ça demeure un environnement  
paisible. En vert pâle, on est de 35 à 39 dBA, et en vert foncé, on est de 30 à 34 dBA, qui correspond  
à une conversation à voix basse.

640 Impact sur le paysage, maintenant. Donc, le parc éolien reste peu visible dans la plupart des  
unités de paysage qui sont valorisées pour le tourisme.

645 Donc, on a mis à l'écran, puis il y a certains panneaux, également, à l'extérieur de la salle de  
simulation visuelle. Cette simulation visuelle là, elle a été prise en bordure de la route 85 sur le  
chantier. C'est une des simulations visuelles où l'on voit quand même pas mal d'éoliennes sur le  
corridor routier, et donc, du côté des paysages valorisés pour le tourisme, le parc éolien se retrouve  
disons moins visible.

650 En matière de retombée économique, également, on prévoit l'embauche d'entrepreneurs et de  
travailleurs locaux et autochtones. Durant la construction, c'est environ 350 emplois sur une période  
de deux ans qui seront prévus.

655 En exploitation, on parle d'environ 23 emplois pour l'entretien et la maintenance, et pour favoriser  
la participation d'entreprises locales et régionales à la construction, comme je le mentionnais, le  
comité de maximisation des retombées économiques est déjà actif, donc on est fin prêt pour l'étape  
construction qui suivra dans les prochains les prochains mois une fois les autorisations, évidemment,  
obtenues.

660 En termes de retombées économiques, on parle d'environ 45 000 000 \$ versés aux  
communautés d'accueil en paiement ferme sur 30 ans, donc les trois MRC d'accueil, et environ  
137 000 000 \$ pour les actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est sur 30 ans.

665 Il y aura également, évidemment, de la création d'emplois et des retombées directes et indirectes  
pour les fournisseurs de biens et de services de la région pendant la durée de l'exploitation du projet.

Alors, quel est le calendrier des prochaines étapes? Évidemment, je rappelle que ce calendrier-là, il est sujet à l'obtention du décret gouvernemental et des permis et autorisations. Ce qu'on note de notre côté, actuellement, c'est :

670

- un déboisement, disons, au début, au plus tôt en décembre 2024 ou peut-être quelques semaines plus tard jusqu'à avril 2025;

675

- l'amélioration de chemins existants et la construction de nouveaux chemins qui va se dérouler de février 2025 à novembre 2026;

- la construction des fondations d'éoliennes, de mai 2025 à novembre 2026;

680

- l'assemblage des éoliennes qui va débuter en juin 2025 jusqu'à novembre 2026, de même que l'installation du réseau collecteur, donc durant la même période;

- le transport et la circulation qui va commencer en décembre 2024 en même temps que le déboisement jusqu'en novembre 2026;

685

- on va procéder à la restauration des aires de travail temporaire du mois d'août 2026 à novembre 2027, et le début de la livraison d'électricité est prévu pour le 1<sup>er</sup> décembre 2026.

On a ajouté quelques diapositives pour représenter en photos des différentes étapes de construction, donc les étapes charnières de la construction. Donc, à partir de la gauche, le déboisement des chemins et des aires de travail. Ensuite, l'amélioration des chemins existants, puis l'amélioration et la construction des traverses de cours d'eau. Par la suite, construction de nouveaux chemins, la fondation des éoliennes et l'assemblage des éoliennes.

690

Du côté des suivis environnementaux, d'abord en mode surveillance de chantier durant la construction, puis en mode suivi à partir de l'exploitation, donc après la construction, on prévoit des suivis pour les oiseaux et chauves-souris, donc suivis de la mortalité, étude comportementale des rapaces, et ça va se dérouler sur les trois premières années d'exploitation, puis ensuite tous les 10 ans.

695

700

Du côté du climat sonore, on va aller vérifier les niveaux sonores en exploitation à partir de sites fréquentés dès la première année d'exploitation du parc éolien, et sur le plan du paysage, on va évaluer l'impact ressenti par les utilisateurs du territoire, également dès la première année d'exploitation du parc éolien.

705

Et je termine avec cette information sur le démantèlement. D'abord, c'est une obligation que de démanteler le parc éolien, c'est dans le contrat que nous avons signé avec Hydro-Québec. Quelles sont les principales étapes? Le démantèlement physique, évidemment, le démontage de l'éolienne, les pales, la nacelle, la tour et la déconstruction des fondations. On fera ensuite la gestion des déchets en recyclant les matériaux de la meilleure façon possible, selon toutes les technologies qui seront présentes à ce moment-là, donc dans 30 ans.

710

La restauration du site, également, avec la réhabilitation du sol et le reboisement. La documentation du processus : donc, on va tenir un journal des opérations, on aura des preuves de recyclage, et ensuite, on poursuivra avec le suivi et la maintenance postdémantèlement pour assurer le succès de la réhabilitation, aller faire des inspections pour valider que tout soit correctement fait.

715

Donc, ça fait le tour du projet, de la présentation du projet, madame la Présidente, madame la Commissaire, et on se rend disponible pour les questions du public.

720

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Tremblay, pour votre présentation.

725

Donc, le registre est maintenant ouvert. Nous allons prendre une pause de 15 minutes. Donc, pendant ce temps, ceux qui sont en salle, qui veulent aller s'inscrire pour poser des questions, je vous invite à aller à l'accueil. Et puis nous serons de retour dans 15 minutes pour vos questions. Merci.

730

---

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES**  
**REPRISE DE LA SÉANCE**

---

735

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonsoir. On va reprendre nos travaux.

740

Donc, je vous annonce tout de suite, d'entrée de jeu, que le registre est fermé pour ce soir. On a quand même pas mal d'inscriptions, déjà. Puis je vous annonce du même coup qu'on aura une séance demain après-midi, à 13 h 30, qui va se tenir ici, au même endroit, avec les mêmes modalités de participation.

745

Donc, avant de commencer avec les questions, je vais aller demander... il faut savoir qu'on a tenu des rencontres préparatoires avant la tenue de cette soirée d'audience publique. On a tenu deux rencontres préparatoires, une avec les personnes-ressources, puis une avec l'initiateur pour expliquer le fonctionnement de l'audience publique, puis dans ces rencontres-là, on a demandé un certain nombre de documents, puis je vais aller vers les personnes concernées pour qu'elles puissent dire publiquement les documents qui ont été déposés.

750

Donc, je vais aller, dans un premier temps, auprès de madame Tremblay.

755

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui, merci, madame la Présidente. Nous avons déposé à la commission la présentation que vous venez de voir il y a quelques instants, de même qu'une capsule de présentation sur l'Alliance et le modèle de gouvernance de l'Alliance.

760

**LA PRÉSIDENTE :**

765       Très bien. Est-ce qu'il y avait des résultats, finalement, d'inventaires qu'on avait demandés ou ce n'était pas encore disponible?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

770       En fait, les rapports sont prêts et ont été ou le seront, je vous avoue que... le seront, et on les a même en papier, à la fois pour le Ministère et pour la commission. Donc, tortues des bois, également grand pic, et le plan de compensation préliminaire des milieux humides et hydriques qui sont prêts à déposer... Excusez-moi : donc, le plan de compensation poissons, excusez-moi. Donc, voilà.

775       **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, poissons et non milieux humides?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

780       Exactement. Je suis désolée.

**LA PRÉSIDENTE :**

785       Non, il n'y a pas de problème. Donc, je comprends que ces documents-là vont être déposés ce soir auprès de madame St-Gelais?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

790       Tout à fait. On est prêt à déposer, oui.

795 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Donc, vous comprendrez également que ces nouvelles informations seront disponibles sur le site du BAPE ainsi que dans les centres de consultation qui sont ouverts.

800 Je vais aller du côté des personnes-ressources. Je vais aller du côté de la MRC de Rivière-du-Loup.

**VINCENT BÉLANGER :**

805 On a déposé le RCI relatif à l'implantation d'éoliennes. Donc, de notre côté, pour la MRC de Rivière-du-Loup, on a déposé le *Règlement de contrôle intérimaire relatif à la construction et l'implantation d'éoliennes* et les plans associés. On a déposé l'équivalent qui se retrouve également au schéma d'aménagement et de développement révisé, ainsi que des chapitres plus au niveau des orientations prises par l'organisation pour l'énergie éolienne, aussi.

810

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

815 Je vais aller avec la MRC de Kamouraska qui est en ligne, si je ne m'abuse.

**Mme CATHERINE LANGLOIS :**

820 Oui. MRC de Kamouraska, de façon similaire à la MRC de Rivière-du-Loup, on a déposé aussi notre RCI relative à l'implantation d'éoliennes sur le territoire. On a aussi déposé les chapitres du schéma d'aménagement qui concerne le paysage, les dispositions, aussi, normatives, documents complémentaires, et ça ressemble pas mal à ça, ainsi que les cartes et les annexes aussi liées.

**LA PRÉSIDENTE :**

825

Très bien, merci.

Je vais y aller avec la MRC de Témiscouata.

**M. MATHIEU LEHOUX :**

830

On a aussi déposé le *Règlement de contrôle intérimaire régissant l'implantation d'éoliennes* sur le territoire de la MRC, ainsi que les modifications. C'est une version administrative qui inclut les cinq modifications qui ont été faites. Et on a déposé aussi les extraits du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata, les extraits pertinents qui concernent le

835

paysage, le patrimoine bâti et l'implantation d'éoliennes.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

840

Et finalement, on va aller du côté du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

**Mme MÉLANIE RIOUX :**

845

Oui. On a déposé, en fait, les extraits pertinents du RADF, le *Règlement d'aménagement durable des forêts*, en lien avec les travaux du promoteur à proximité des milieux humides et hydriques, des érablières sucrières en exploitation et puis des sentiers récréatifs.

**LA PRÉSIDENTE :**

850

Très bien merci, madame Rioux.

855

860

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

865

**Mme MARIE-AIMÉE PEARCE**

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je vais maintenant appeler la première personne inscrite au registre. Donc, Marie-Aimée Pearce.

870

– Vous pouvez venir prendre la place à la table des intervenants. Oui. Bonsoir.

**Mme MARIE-AIMÉE PEARCE :**

875

Bonsoir. Donc, ma première question, c'est par rapport à la distance d'installation des éoliennes. À quelle distance l'éolienne la plus proche va installer des zones, des aires protégées, soit des zones humides, des aires protégées de faune particulière ou des zones habitées?

**LA PRÉSIDENTE :**

880

Donc, faune, milieu habité et puis?

**Mme MARIE-AIMÉE PEARCE :**

885

Zones humides.

**LA PRÉSIDENTE :**

890

Humides. Très bien, merci. On va diriger la question à madame Tremblay.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

895 Alors, j'ai les réponses pour milieu habité. Donc, du côté de Saint-Antonin, la résidence la plus  
proche est à 3 kilomètres, c'est l'éolienne 51. Du côté de Saint-Honoré, c'est à 3,5 kilomètres de  
l'éolienne 81. À Pohénégamook, c'est 3,6 kilomètres de l'éolienne 36. Également du côté du lac  
Morin, à Saint-Alexandre, la résidence la plus proche est à 6,6 kilomètres de l'éolienne numéro 4.  
Donc, ça, c'est pour la question du milieu habité.

900 Les autres concernaient les zones de faune. C'est bien ça? Voulez-vous me répéter?

**Mme MARIE-AIMÉE PEARCE :**

Faune et humides.

905 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Milieux humides. À ce moment-là, j'aimerais que mon collègue, monsieur Bérubé, puisse peut-  
être procéder du côté des milieux humides.

910 **M. JOËL BÉRUBÉ :**

Oui. En fait, concernant les milieux humides, le projet va toucher directement 11,4 hectares de  
milieux humides. Je peux expliquer les mesures d'évitement qu'on a proposées dans le contexte de  
l'optimisation du projet ou aller à la réponse concernant la faune.

915

**LA PRÉSIDENTE :**

920 Bien, allez-y avec les mesures d'évitement pour les milieux humides, puis après ça, on pourra  
aller du côté de la faune, puis peut-être que madame Pearce, aussi, pourrait préciser au niveau de  
la faune.

– Si vous aviez...

**Mme MARIE-AIMÉE PEARCE :**

925 Oui. Des aires protégées, par exemple, qui sont déjà définies.

**LA PRÉSIDENTE :**

930 Parfait.

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

935 Parfait. Alors, concernant l'évitement, la minimisation des impacts sur les milieux humides, je dois demander à Marie-Pier de mettre la carte des paramètres de configuration du projet à l'écran.

On va voir, dans le contexte de l'étude d'impact, que l'exercice d'optimisation du projet a été démontré à travers les différents volumes de l'étude d'impact, particulièrement avec les volumes 4, où on a fait beaucoup de démonstrations, ainsi que le volume 7.

940 Là, je vous montre à l'écran la carte des paramètres de configuration. On voit les paramètres du milieu, les paramètres environnementaux qui ont été utilisés pour configurer le projet. C'est ni plus ni moins que la carte qu'on a vue durant la présentation, qui était des zones grises au départ. Maintenant, on les identifie sur cette carte-là.

945 On voit les refuges biologiques, on voit les milieux humides, on voit les érablières, les zones de télécommunications, donc tous les éléments du milieu sont montrés sur la carte. Et on ajoute aussi sur cette carte-là des ellipses. C'est des sortes d'ovales, deux ovales qui superpose les éoliennes.

950 Les ellipses sont des outils qui nous servent à planifier les configurations lorsqu'on développe une configuration de parc éolien. On doit considérer des distances minimales entre les éoliennes.

Donc, les ellipses qu'on utilise, pratique courante dans l'industrie, sont de 10 fois le diamètre du rotor de l'éolienne qu'on veut installer. Dans ce cas-ci, ça va être 1 620 mètres dans le sens dominant des vents et trois fois le diamètre du rotor dans le sens latéral des vents.

955           Donc, dans ce cas-ci, on a deux vents dominants, donc deux ellipses qui superposent chaque éolienne. Je vous montre ça...

**LA COMMISSAIRE :**

960           Monsieur Bérubé, je vous arrête tout de suite, parce que je pense que ce que madame Pearce voudrait connaître, c'est : est-ce qu'il y a des éoliennes qui se retrouvent, par exemple, dans les milieux humides?

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

965

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

970           Là, je comprends tous les paramètres de configuration qui sont très intéressants. Peut-être qu'on pourra y revenir un peu plus tard dans la soirée ou dans les séances successives, mais si on regarde la carte que vous nous avez présentée, je ne sais pas si c'est possible – je n'utiliserai pas le mot français – de zoomer ou d'agrandir dans des secteurs où on peut retrouver soit des éoliennes ou des éoliennes à proximité. Je pense que c'est un peu ça, madame Pearce, votre questionnement.

975

**Mme MARIE-AIMÉE PEARCE :**

Oui.

980           **M. JOËL BÉRUBÉ :**

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

985

Ça fait que, est-ce qu'il y a des éoliennes dans les milieux humides? Si oui, combien, puis peut-

être nous les expliquer.

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

990

Je comprends très bien la question, madame la Commissaire, et j'y arrive.

Donc, en conclusion avec les ellipses, ça démontre qu'il y a peu d'emplacements sur le territoire pour faire de grands déplacements d'éoliennes.

995

Donc, ce qui m'amène ensuite à vous expliquer, puis en montrant des cartes, des exemples que j'ai amenés de cartes zoomées, justement, qui montrent que suivant la planification cartographique qu'on a faite, on a été sur le terrain valider à l'intérieur de toutes les emprises du projet.

1000

Donc, on a marché toutes les emprises du projet, on a fait une caractérisation écologique de tous les milieux humides qu'on a rencontrés. On a rencontré des milieux humides qui n'étaient pas sur la cartographie du Ministère, donc on a positionné des éoliennes dans des milieux humides qui n'étaient pas sur la cartographie. En allant sur le terrain, on a pu le constater et donc, on a effectué du micropositionnement d'éoliennes avec des équipes multidisciplinaires, des ingénieurs, des biologistes, ingénieurs forestiers, pour ensuite optimiser le projet.

1005

Donc, on a six éoliennes dans la configuration initiale qu'on a retirées de la configuration pour éviter des milieux humides.

1010

Il y a neuf autres éoliennes qu'on a pu relocaliser, déplacer et redimensionner l'aire de travail pour éviter les milieux humides aussi. Je vous donne l'exemple de la carte 4, de l'éolienne 4, qui montre un effort d'évitement qu'on a fait.

1015

Dans ce cas-ci, sur la carte, on voit en gris l'ancienne configuration, en fait, la configuration initiale en gris, et le positionnement de l'éolienne qu'on avait sur la cartographie initiale. En allant sur le terrain, on a ajusté notre configuration pour y aller avec ce qui est en vert. Donc, avec cette nouvelle position-là, cette nouvelle configuration-là, on évite complètement le milieu humide.

1020

Dans l'autre cas, dans le cas de l'éolienne 70, c'est la même chose : on a réussi à positionner l'éolienne et l'aire de travail de façon à éviter un milieu humide. Donc, ça, dans le volume 4, on voit plusieurs exemples de ça.

1025

Si je vous montre l'exemple de la 65, à ce moment-là, bien qu'on ait essayé de déplacer l'aire de travail complètement, il nous reste quand même un petit milieu humide qui est touché par l'aire de travail. Dans ce cas-ci, c'est un milieu humide, puis on le voit en orange, dans le haut de l'aire de travail, donc il y a un milieu humide qui est affecté.

1030

En optimisant notre configuration, on a quand même réussi à réutiliser 84 % des chemins existants pour accéder aux éoliennes. Il n'y a aucune éolienne qui est située dans des milieux humides ouverts, donc des étangs, des marais, les éoliennes ont évité ces milieux-là. Il n'y a aucune éolienne ou aire de travail qui touche un cours d'eau, donc un milieu hydride.

1035

Dans le résiduel, au niveau de l'impact résiduel, je le mentionnais en entrée de jeu : on a 11,4 hectares de milieux humides touchés, majoritairement sur les bordures de chemins existants, ce qui représente moins de 4 % du déboisement requis pour le projet.

1040

Au total, on a 17 aires de travail qui vont toucher un milieu humide, ce qui représente 3,9 hectares de milieux humides, soit environ 0,2 hectare par éolienne. C'est soit des très petits milieux humides ou des faibles proportions de milieux humides touchés. Les milieux qui sont touchés, c'est des marécages et des tourbières boisées. C'est seulement ces deux types de milieux humides là qui sont touchés.

1045

Dans la zone d'étude du projet, on compte 12 000 hectares de milieux humides. Dans une zone d'étude qui fait 87 450 hectares, donc 75 % de ces milieux humides là sont des marécages et des tourbières boisées, donc le type de milieu humide touché par les éoliennes. Plus de 14 % de la zone est constitué de milieux humides, puis le projet touche à 0,3 %; c'est 0,5 en fonction du 11,4 hectares des milieux humides de la zone d'étude.

1050

**LA COMMISSAIRE :**

1055

Alors, si on comprend bien avec l'explication que vous avez donnée, on a six éoliennes qui se retrouvent dans le milieu humide après votre travail de reconfiguration de votre parc éolien. C'est bien ça?

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

1060

Il y a 17 éoliennes qui touchent des milieux humides pour 3,9 hectares de milieux humides. En moyenne, 0,2 hectare de milieux humides par éolienne, suivant l'optimisation.

**LA COMMISSAIRE :**

1065

Monsieur Bérubé, est-ce que cette information-là se trouve synthétisée soit dans le résumé ou ailleurs dans l'étude d'impact?

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

1070

Je pourrai vous transmettre...

**LA COMMISSAIRE :**

Oui, ça pourrait être intéressant.

1075

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

... le résumé que j'ai devant moi pour synthétiser l'information.

**LA COMMISSAIRE :**

1080

Synthétiser [phon.] l'information. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1085            Peut-être le dernier élément d'information que madame Pearce voulait connaître davantage par rapport aux aires protégées, que vous avez l'élément d'information par rapport à la distance des éoliennes ou autres infrastructures prévues dans le cadre du projet.

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

1090  
1095            Sur la zone de projet, en fait, en ce qui concerne les aires protégées touchées par les emprises du projet, il n'y en a aucune. Il y a des refuges biologiques dans la zone de projet. Il n'y a aucune éolienne ni nouveau chemin de construit dans les refuges biologiques ou les projets de refuges biologiques, et puis on a du déboisement de prévu pour élargir les chemins existants pour être en mesure de transporter les composantes de façon sécuritaire.

**LA PRÉSIDENTE :**

1100            Mais l'élargissement de certains de ces chemins-là, est-ce que ça va empiéter dans un refuge biologique actuel ou projeté?

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

1105            Ça va empiéter dans un refuge biologique, car le chemin existant le traverse, et l'emprise est d'environ 10 mètres. On a besoin de 18 à 20 mètres dépendamment de la topographie.

**LA PRÉSIDENTE :**

1110            Donc, on parle d'un empiètement de combien en termes de superficie?

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

              En fait, dans le volume 4, on voit les superficies touchées dans les refuges biologiques et on peut zoomer, si vous voulez, sur des cartes, faire le tour dans les cartes zoom du refuge biologique.

1115 On va vous montrer tous les exemples. Ce n'est pas des exemples, c'est les situations que l'on retrouve sur le projet.

1120 On a, dans le secteur de l'éolienne 80, un refuge biologique que l'on traverse par un chemin existant sur une longueur d'environ 325 mètres. Puis lorsqu'on part d'une largeur de maximum de 18 mètres, c'est qu'on a déjà réduit la largeur à son minimum possible pour le transport des composantes. On sait que dans le projet, la largeur moyenne est de 25 mètres. Là, on est à 18 mètres, donc on fait un effort de réduction de largeur. Ça nécessite 0,45 hectare de déboisement dans ce cas-là.

1125 On a un autre exemple : on est à quelque part sur le chemin du Lac-Bleu, Lac-du-Diable, pour ceux qui connaissent le territoire.

1130 Même chose : un projet de refuge biologique, ce cas-ci, traversé par un chemin existant que l'on veut utiliser sur 1 000 mètres, donc 1 kilomètre; réduction, largeur d'emprise, 0.79 hectare touché.

1135 Prochain exemple et le dernier : projet de refuge biologique situé sur le chemin du Pic à Champoux, au nord du pont de la rivière Saint-François pour ceux qui connaissent le secteur, refuge biologique sur le côté du chemin. Du côté opposé, on a une falaise, un talus très abrupt. Ce côté-ci du chemin, du côté du refuge biologique, il y a un projet d'aménager le sentier de motoneige en marge du chemin pour permettre aux motoneigistes de circuler dans un sentier damé et de réaliser le déneigement du chemin existant pour réaliser les travaux de construction du parc éolien et l'exploitation de ce parc éolien là. Question de sécurité.

**LA COMMISSAIRE :**

1140 Merci, monsieur Bérubé.

– Madame Pearce, si vous me permettez une seconde, je me retournerais auprès de madame Rioux pour peut-être nous expliquer qu'est-ce qu'un refuge biologique, s'il vous plaît.

1145

**Mme MÉLANIE RIOUX :**

1150 En fait, il y a plusieurs catégories de refuges biologiques. Je ne peux malheureusement pas toutes les énumérer, c'est en dehors de mon expertise, mais il y a quand même, au niveau de la réglementation forestière, un règlement qui permet la protection de ces projets de refuges biologiques là ou même un refuge biologique en vigueur à même le RADF. Ça fait que oui, il y a une bande de protection, en fait, que le promoteur devrait respecter.

1155 **LA COMMISSAIRE :**

Mais est-ce que le RADF, le *Règlement sur l'aménagement*, même la loi, permet des travaux dans des refuges biologiques sous certaines conditions?

1160 **Mme MÉLANIE RIOUX :**

En fait, l'affectation forestière, la modalité d'intervention associée à un refuge biologique, c'est aucune activité d'aménagement forestier permise. Oui, il y a quelques exceptions, mais il faut au préalable demander des autorisations à nos partenaires.

1165 **LA PRÉSIDENTE :**

À quoi ça peut ressembler, ces exceptions, pour notre gouverne?

1170 **Mme MÉLANIE RIOUX :**

Ah! Je ne peux malheureusement pas vous les détailler aujourd'hui. Je pourrais, par exemple, me tourner vers ma collègue, qui est spécialisée au niveau des refuges biologiques, et dresser la liste, oui, c'est quelque chose de possible.

1175 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Mais votre collègue n'est pas...

**Mme MÉLANIE RIOUX :**

1180

N'est pas présente dans la salle. Ça me prendrait un délai.

**LA PRÉSIDENTE :**

1185

Non, c'est correct. Oui, oui. Ça fait que si vous pouvez nous revenir avec cette information-là, ça serait apprécié.

**Mme MÉLANIE RIOUX :**

1190

Vous voulez avoir...

**LA PRÉSIDENTE :**

1195

Bien, des exemples. Peut-être pas une liste exhaustive...

**Mme MÉLANIE RIOUX :**

Parfait.

1200

**LA PRÉSIDENTE :**

... mais des exemples qui font qu'on pourrait autoriser des travaux dans des refuges biologiques désignés ou projetés.

1205

**Mme MÉLANIE RIOUX :**

Projetés. Merci.

1210

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

– Je reviens vers vous, madame Pearce. J'irais avec votre deuxième question.

1215

**Mme MARIE-AIMÉE PEARCE :**

Oui, en fait, à la lumière des informations qui ont été définies dans la discussion qui vient de se passer, j'ai des questions qui viennent en lien avec ça.

1220

En fait, on a parlé de refuges biologiques, de zones humides, donc ça me semble être un territoire sauvage quand même assez fragile dans lequel on planifie d'implanter 56 éoliennes. Puis je me demandais : est-ce qu'il y a des études concrètes qui sont planifiées d'être faites ou qui ont été faites sur l'impact indirect?

1225

Parce qu'on parle beaucoup d'impacts directs, mais on n'a pas beaucoup parlé d'impacts indirects sur c'est quoi le territoire tampon qui doit être respecté pour limiter l'impact sur les refuges biologiques, sur les zones humides, sur des populations d'animaux. On sait qu'il y a des populations de chauves-souris en danger dans le territoire, donc je me demandais, est-ce qu'il y a des études particulières qui ont été faites, qui ont été analysées ou qui vont être faites en lien avec ces impacts directs ou indirects sur l'environnement.

1230

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Votre question est claire. Je vais me tourner, dans un premier temps, vers madame Tremblay, qui va pouvoir nous dire, en fait, les études qui ont été faites, impacts directs et indirects, puis par la suite, on pourra aller du côté du ministère responsable de l'Environnement et de la Faune pour l'équivalent de la question redirigée vers vous.

1235

– Donc, madame Tremblay, je vous laisse répondre en premier, s'il vous plaît.

1240

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

1245 Oui merci. Donc, du côté des études, évidemment, on a procédé à une étude d'impact qui a été préparée dans les derniers mois.

1250 À l'intérieur de cette étude d'impact là, il y a divers inventaires, du travail de caractérisation sur le terrain pour diverses espèces. On parle, entre autres, des oiseaux, des chauves-souris. Il y a eu des inventaires plus spécifiques sur la tortue des bois, il y a eu des inventaires de cavités de grands pics.

1255 Donc, c'est un territoire, qui, ultimement, au bout de ces études-là, qui sont toutes publiques et qui sont toutes disponibles actuellement publiquement, c'est un territoire que l'on connaît bien. Et du côté que de la réduction des impacts, en réutilisant 84,4 % des chemins existants, ça nous permet de réduire considérablement l'empreinte du projet éolien en réduisant le déboisement nécessaire au projet.

1260 Et comme mon collègue l'expliquait tout à l'heure, on a réussi, par le travail de terrain, le micropositionnement et la connaissance très fine de terrain, à aller faire de petits ajustements qui font une différence, qui nous permettent, justement, d'éviter certains milieux humides, d'éviter des milieux à caractère, disons, qui ont une valeur ajoutée sur le plan biologique. Et on a réussi, donc, à réduire l'empreinte du projet de cette façon-là.

1265 **LA PRÉSIDENTE :**

1270 En complément, juste pour préciser, dans le fond, vous avez parlé d'évitement; peut-être aller dans la voie de l'atténuation, également, ce qui est prévu pour atténuer et peut-être même compenser dans certains cas les impacts prévus.

1275 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui. Alors, effectivement, on en a discuté dans la présentation principale. Mon collègue en a aussi fait mention un peu. Donc, la façon dont on développe les projets, c'est qu'on tente d'éviter tout ce qu'on est capable d'éviter. On est arrivé, quand même, avec un bon taux de succès.

1280

Par la suite, il y a des mesures, donc, de minimisation des impacts, donc on minimise les impacts quand on est dans des milieux qui sont plus sensibles, et, ultimement, bien, il y a une séquence de compensation des impacts résiduels, donc, ce qu'il reste d'impact sur le territoire. Je pense aux milieux humides et hydriques et à l'habitat du poisson, également, où on aura un plan de compensation qui vient d'être déposé dans sa version préliminaire, dans un objectif d'aucune perte nette, donc il y aura une compensation idéalement de façon physique sur le territoire, autant qu'on peut, puis ultimement, possiblement financière selon les règles du ministère de l'Environnement.

1285

**LA PRÉSIDENTE :**

1290

Très bien, merci.

Peut-être aller du côté du ministère responsable de l'environnement. Peut-être expliquer, dans le fond, une fois que vous recevez l'étude d'impact ou si vous voulez remonter à l'aspect de la directive qui est prévue être dans une étude d'impact au niveau de l'inventaire, des différentes composantes. Expliquer comment vous recevez l'information, puis comment elle est traitée par la suite dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale.

1295

**Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

1300

Donc, il faut savoir que tout d'abord le ministère de l'Environnement envoie une directive à l'initiateur de projet. L'initiateur de projet doit prendre en compte certains renseignements qui sont obligatoires à nous fournir.

1305

On parle d'une description du milieu biologique qui est basée sur des renseignements puis des documents qui sont spécifiés à l'article 46.0.3 de la LQE, mais c'est essentiellement une étude de

caractérisation. Donc, ainsi, on considère différentes sources de données, que ce soit les plans directeurs de l'eau, les plans régionaux des milieux humides et hydriques, et des inventaires. On veut savoir c'est quoi les impacts qui sont anticipés sur les composantes du milieu.

1310

Au moment du dépôt de l'étude d'impact, l'initiateur va mentionner que la configuration du projet a été faite en minimisant l'empiétement dans les milieux humides. Il faut savoir que pour le MELCCFP, on préconise l'approche minimiser, tout d'abord... éviter, pardon, éviter, minimiser et compenser. Donc, dans cet ordre-là : bien éviter, minimiser et compenser.

1315

Donc, la portion de superficies qui ne peuvent vraiment pas être évitées en termes de MHH ou d'autres milieux doivent vraiment être très bien justifiées.

1320

Donc, éviter, minimiser, compenser, c'est ce qu'on préconise, puis si les pertes sont vraiment inévitables pour l'atteinte aux milieux humides, par exemple, il y a une contribution financière qui va être demandée ou l'exécution de certains travaux comme, par exemple, dans l'habitat du poisson, ce qui est possible.

**LA PRÉSIDENTE :**

1325

Peut-être, en complément, préciser au niveau de la faune. Peut-être que votre collègue qui est à distance pourrait préciser ce qui a été demandé dans le cadre du projet pour les inventaires fauniques, pour évaluer, justement, les impacts directs et indirects.

1330

**Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

Oui. Bien, j'inviterais madame Bourget à répondre.

**LA PRÉSIDENTE :**

1335

Très bien, merci.

– Bonsoir, madame Bourget.

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

1340

Bonsoir. Geneviève Bourget, de la Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent.

Donc, nous, dans le cadre des études d'impact pour l'éolien, il y a des protocoles standardisés qui sont déjà en place, donc ça suit vraiment la directive.

1345

À chaque parc éolien, on demande certains suivis, dont le suivi des chiroptères, les oiseaux de proie, également, puis tout dépendant des espèces qui sont présentes sur le territoire. Si on a des données CDPNQ, bien, des fois, on demande des inventaires supplémentaires. Comme dans le cas de Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin, on a demandé des inventaires de tortues des bois.

1350

S'il y avait eu des habitats potentiels de givres de Bicknell qui étaient touchés, on aurait demandé des inventaires pour ça, puis on a demandé également de la recherche de nids, parce que certains oiseaux de proie, ils ont des nids permanents. Donc, on a demandé des inventaires hélicoptérés pour découvrir des nids d'oiseaux de proie qui étaient à proximité, dans un rayon de 20 kilomètres du parc éolien. Donc, c'est vraiment ces protocoles-là qui sont plus standardisés qu'on demande à chaque projet éolien.

1355

Puis par la suite, il y a d'autres suivis. Madame Tremblay, tantôt, en a parlé. Il y a des suivis de mortalité pour les chiroptères et puis les oiseaux de proie qu'on demande également, en l'exploitation du parc éolien.

1360

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci, madame Bourget. Juste en complément, peut-être nous dire votre appréciation des résultats des inventaires qui ont été réalisés.

1365

1370

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

1375

Bien, j'ai fait des commentaires point de vue des inventaires qui ont été faits. C'est sûr que j'ai demandé des inventaires supplémentaires sur des maternités qu'il y avait dans l'étude du parc éolien.

**LA PRÉSIDENTE :**

1380

Des maternités de chauves-souris?

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

1385

Maternités de chauves-souris, effectivement. Il reste d'autres résultats à rentrer. Ils n'avaient pas terminé les caractérisations, de ce que j'ai compris tantôt. Les caractérisations pour certains protocoles allaient être déposées bientôt, mais c'est ça, je n'ai pas reçu tous les résultats à ce moment-là. Ils faisaient encore des inventaires, dernièrement.

**LA PRÉSIDENTE :**

1390

Au-delà des chauves-souris, est-ce qu'il y a d'autres espèces qui seraient à surveiller, selon vous?

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

1395

Tortues des bois, puis c'est ça, les oiseaux de proie, ça serait à surveiller, également.

**LA PRÉSIDENTE :**

1400

Très bien, merci beaucoup.

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

1405           Merci à vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

1410           Madame Pearce.

**Mme MARIE-AIMÉE PEARCE :**

1415           Oui, est-ce que je peux ajouter une parenthèse à ma question? En fait, par rapport à la justification, on a parlé des impacts sur les milieux humides, hydriques.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

1420           **Mme MARIE-AIMÉE PEARCE :**

On a nommé qu'il peut y avoir des justifications, mais on n'a pas donné de détails sur qu'est-ce qui motive ces justifications-là, en fait. Qu'est-ce qui peut justifier...

1425           **LA PRÉSIDENTE :**

Vous parlez de la séquence d'éviter, minimiser, compenser?

**Mme MARIE-AIMÉE PEARCE :**

1430           Oui, c'est ça, exactement. Donc, si on ne peut pas éviter, on minimise. Donc, la justification à la minimisation ou à la compensation en lien avec les milieux humides et hydriques. Puis comment est-ce qu'on juge que... en fait, comment est-ce que c'est justifié?

1435 **LA PRÉSIDENTE :**

Comment c'est jugé, en fait, le respect de cette séquence-là?

1440

**Mme MARIE-AIMÉE PEARCE :**

Oui. Exactement. Qui est-ce qui juge de ça et comment.

1445

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, on va y aller avec ce dernier complément d'information là pour votre intervention.

1450

**Mme MARIE-AIMÉE PEARCE :**

Oui.

1455

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Je vais aller voir madame Lavoie, du ministère responsable de l'Environnement, pour nous expliquer, en fait, comment c'est analysé, cette séquence-là d'éviter, minimiser, compenser pour les milieux humides et hydriques.

1460

**Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

Donc, Marie-Josée Lavoie, ministère de l'Environnement.

1465

En fait, il faut savoir qu'à partir du moment où l'étude d'impact tombe en analyse, on va vers ce qu'on appelle l'acceptabilité. C'est au moment de l'acceptabilité qu'on retourne les informations que l'initiateur nous donne. On la retourne vers les experts, et il y a une autre analyse, une analyse qui est faite à ce moment-là. Donc, on regarde encore une fois les données qui nous sont fournies.

**LA PRÉSIDENTE :**

1470           Donc, si je comprends bien, madame Lavoie, c'est une analyse que vous faites en deux temps  
au Ministère.

**Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

1475           Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1480           Vous commencez par regarder si vous avez les informations suffisantes sur les milieux humides  
et hydriques, puis dans un second temps, en consultant vos experts...

**Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

1485           Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1490           ... vous jugez si la séquence a été respectée. Donc, on comprend que cette séquence d'analyse  
là n'a pas encore été réalisée?

**Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

1495           Ce n'est pas encore réalisé. Ça va être réalisé à la suite des audiences. Donc, comme je vous  
ai dit, on retourne vers les experts pour les consulter sur l'acceptabilité du projet, et à ce moment-là,  
on peut poser encore des questions à l'initiateur pour éviter encore plus certains milieux humides  
et hydriques ou certains milieux, comme des refuges, et exiger certaines mesures de mitigation qui  
n'ont peut-être pas encore été proposées, mais qui le seront, et en acceptabilité, on peut même aller  
jusqu'à une demande d'engagement de la part de l'initiateur à respecter la séquence « éviter,  
minimiser, compenser ».

**LA PRÉSIDENTE :**

1500

Puis est-ce que vous avez un exemple qui pourrait justifier, justement, qu'on ne puisse pas éviter ni atténuer, puis qu'on doive aller en compensation pour le Ministère?

**Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

1505

À titre d'exemple, on parle un chemin existant. Un certain existant qui ne peut pas du tout être déplacé. Il faut choisir entre l'utiliser ou en créer un nouveau qui peut passer dans un milieu et détruire encore plus de milieux. Donc, à parts égales, on va préférer de prendre le chemin qui est déjà existant et d'élargir le chemin pour faire passer les composantes plutôt que de détruire un endroit où il n'y a pas de chemin du tout.

1510

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Merci, madame Pearce.

1515

---

**M. ARNAUD SIMARD**

**LA PRÉSIDENTE :**

1520

On va passer au deuxième intervenant. Je vais appeler Arnaud Simard à la table des intervenants.

**M. ARNAUD SIMARD :**

1525

Alors, au vu du caractère public privé du projet PPAW 1 et des redevances promises pour les municipalités, il nous semble essentiel et légitime, en tant que contribuables, d'avoir accès à la documentation complète présentant le montage financier de la société Énergie Éolien PPAW s.e.c., et cette documentation devrait donner une meilleure idée aux contribuables des potentielles

1530

redevances aux municipalités, et elle pourrait également comprendre les prévisions financières, donc de revenus futurs, à court, moyen et long terme de la société.

1535 Est-ce que cette documentation pourrait être rendue disponible au BAPE? Et voilà. Pour qu'elle soit rendue publique.

**LA PRÉSIDENTE :**

1540 Monsieur Simard, je dois vous avouer qu'on avait justement des questions à ce sujet, qu'on avait demandé déjà à l'initiateur de préparer une présentation pour bien expliquer, justement, l'aspect redevances, profits, comment que tout ça allait être partagé entre l'Alliance et Invenenergy.  
– Et puis je ne sais pas si vous êtes prêt à faire cette présentation, madame Tremblay?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

1545 Oui, avec plaisir. Donc, l'Alliance a préparé une présentation qui présente la question des retombées économiques.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

1550 D'abord, merci, madame la Présidente, madame la Commissaire.

1555 Les retombées économiques des projets de l'Alliance, donc c'est une présentation dans le cadre du présent BAPE. D'abord, de dire qu'on a un portefeuille important au niveau de l'Alliance de l'énergie de l'Est.

Donc, il y a en opération actuellement 326,7 mégawatts, il y a des projets en développement pour l'équivalent de 1 425,7 mégawatts. Donc, un portefeuille total de 1 752,4 mégawatts.

1560 Dans le cas du projet pour lequel on est ici ce soir, on parle d'un projet de 349,8 mégawatts, dont nous sommes partenaires à 50 %.

1565 La structure de l'investissement, le financement d'un projet éolien tel que PPAW est segmenté en deux catégories : donc, les fonds propres, c'est-à-dire la mise de fonds initiale, qui peut varier entre 20 et 35 %, qui constitue l'investissement de l'actionnaire, puis le financement bancaire, c'est-à-dire la dette senior du projet, qui varie entre 65 et 80 %. Puis habituellement, cette dette-là, elle est généralement garantie, mise en emprunt dans une grande banque canadienne.

1570 L'Alliance, étant partenaire à la hauteur de 50 %, on doit donc injecter 50 % des fonds propres nécessaires au financement. L'investissement en fonds propres est obtenu par des règlements d'emprunts municipaux. Cette pratique est courante pour assurer la participation municipale au sein des projets. Ces règlements d'emprunt sont encadrés par le MAMH, donc le ministère des Affaires municipales, et chaque opportunité d'investissement doit donc répondre aux caractéristiques d'un projet aux risques bien gérés et aux perspectives de fonds générés, et clairement supportés par de solides hypothèses.

1580 Dans le cas du partage des distributions, on parle de 60 % en faveur de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent, 30 % en faveur de la Régie intermunicipale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, 5 % à la MRC de Montmagny et L'Islet.

1585 Les retombées annuelles du projet PPAW pour les membres de l'Alliance sont de deux catégories distinctes : les paiements fermes de 5 700 \$ du mégawatt installé sont versés à la communauté d'accueil selon les termes de l'appel d'offres, indexés annuellement au taux prévu au contrat d'approvisionnement en électricité à partir de décembre 2026; 50 % des bénéfices annuels du projet dont sont retranchés les montants nécessaires au remboursement annuel du règlement d'emprunt avant distribution aux actionnaires, et la répartition des bénéfices au sein des actionnaires est décidée au sein de leurs instances, dont les conseils d'administration aux conseils de MRC.

1590 Dans le cas des retombées économiques historiques, dans le fond, depuis 2017, la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent a reçu 54 150 000 \$ en distribution, donc on voit la répartition de l'actionariat pour chacun des parcs détenus par la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent.

1595

Dans le cas de la Régie de l'Énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, on parle de 27 183 000, et on voit la répartition de leur actionnariat en fonction des quatre parcs sur lesquels ils sont coinvestisseurs.

1600

Dans le cas des retombées historiques, on parle de 5 451 000 depuis la mise en opération en 2017. Il s'agit d'une distribution égalitaire, 10 % entre les huit MRC et la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekwik, puis à l'époque, les huit territoires de MRC avaient convenu de se priver de 1,25 % de distribution pour mettre en place un fonds de développement régional.

1605

Le fonds de développement régional, dans les dernières années, a reçu 5 000 000 \$, mais ils ont procédé à des investissements sous forme d'entente, notamment en développement social, en innovation, à la hauteur de 50 000 000 \$. Elle est indépendante de la présence d'un projet éolien sur le territoire des MRC, donc dans le cas de la MRC de Kamouraska, qui n'a aucun parc éolien à ce jour sur leur territoire, ils ont bénéficié aussi de bénéfices, là, de distribution de 5 451 000 \$. Donc, c'est extrêmement appréciable.

1610

Et dans le cas des retombées économiques attendues pour le projet PPAW distribution annuelle, dans le cas des participations, je dirais que c'est l'actionnariat qui est détenu par chacun des partenaires publics.

1615

Les fonds propres, c'est chacun... les règlements, je dirais, les fonds propres, c'est la mise de fonds initiale. Donc, pour 103 000 000 \$ de mise de fonds au projet, il y a 62 000 000 \$ qui est assumé par la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent et ainsi de suite pour ce qui est des autres territoires.

1620

Le règlement d'emprunt, il inclut aussi les intérêts au jour où on va fermer, je dirais, le règlement d'emprunt. On parle de 112 000 000 \$, mais distribuables sur 30 ans. Bon, dans le cas, on parle de distribuable total de 4 400 000 \$ par année, donc on comprend que c'est indexé, puis on comprend que dans le cas de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent, on parle de 2 700 000 \$ annuellement, et on parle d'un bénéfice net de 137 000 000 \$ au total à être répartis entre l'ensemble des deux régies et des deux territoires de la MRC.

1625 Dans le cas du point suivant, les retombées économiques attendues en lien avec les paiements  
fermes, on parle de 55 % des paiements fermes qui sont versés directement aux municipalités ou  
aux MRC. Ces montants s'ajouteront aux distributions annuelles.

1630 Dans le cas du Kamouraska, la MRC obtiendra, à la fin de la première année d'opération,  
583 110 \$ en paiements fermes et environ des distribuables de 270 000 \$, pour un montant global  
de 850 000 \$. Et dans le cas du MRC de Kamouraska, on parle 583 110 \$; MRC de Rivière-du-Loup,  
pour ce qui est de la municipalité de Saint-Antonin, de 194 370 \$, la même chose pour  
Pohénégamook, et dans le cas de Saint-Honoré-de-Témiscouata, dans la MRC de Témiscouata, on  
1635 parle de 116 622 \$, pour un montant annuel de 1 088 472 \$ indexés sur 30 ans, qui donne un  
montant global estimé de 45 000 000 \$.

**LA PRÉSIDENTE :**

1640 Merci, monsieur Lagacé. Puis là, je dois avouer que c'est peut-être de ma faute parce que je  
vous ai demandé d'accélérer tout ça. J'aurais peut-être dû demander 10 minutes. J'en suis désolée.  
Je dois avouer qu'il y a quand même beaucoup de chiffres, puis vous m'avez perdue à quelques  
moments, je dois l'avouer. Donc, je vais essayer de démêler quelques aspects, du moins.  
– Puis on pourra voir, monsieur Simard, si vous avez des sous-questions, ça sera permis.

1645 Juste, à la base, démêler... j'avais noté dans les documents de l'étude d'impact, on parlait d'un  
5 700 \$ par mégawatt indexé annuellement au milieu local, puis là, soit près de 80 000 000 \$ sur  
30 ans, mais dans un autre document, dans le résumé, on avait 60 000 000 \$ qui était inscrit. Ça fait  
que là, je voulais juste valider avec vous, c'était quoi la bonne donnée. Puis ça, je comprends que  
c'est des redevances, donc c'est vos montants fermes qui apparaissaient dans votre tableau, qui  
1650 étaient divisés selon les MRC impliquées, dans le fond, dans le projet, selon différents pourcentages  
d'implication.

1655

**M. MICHEL LAGACÉ :**

1660 Tout à fait, madame la Présidente, madame la Commissaire. Dans le cas du 5 700 \$ ferme, il y a une formule de répartition qui a été convenue depuis 2014 entre la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent, la Régie de l'énergie de la Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine.

1665 Pour le 100 % de paiement ferme, c'est-à-dire le 5 700 \$ du mégawatt installé, il y en a 55 % qui demeure aux communautés et territoires d'accueil. C'est ce que je vous parlais tantôt de la répartition pour le 1 088 000 \$. Le 45 % résiduel est inclus dans le 137 000 000 \$ de bénéfices et redevances qui va être versé sur 30 ans.

**LA PRÉSIDENTE :**

1670 Donc, les chiffres que nous avons du 80 ou du 60 000 000 \$ qu'il y avait dans l'étude d'impact, il n'y a pas d'adéquation, vraiment, entre ces chiffres-là, puis... dans le fond, on se fie à votre tableau que vous nous avez présenté?

**M. MICHEL LAGACÉ :**

1675 Oui, tout à fait. C'est le tableau à jour pour les besoins de l'exercice.

**LA PRÉSIDENTE :**

1680 Très bien, merci.  
– Monsieur Simard.

**M. ARNAUD SIMARD :**

1685 Oui. J'aurais peut-être une question pour relancer monsieur Lagacé sur ce qu'il nous a présenté. Quand on fait un rapide calcul du prix au kilowattheure puis de l'énergie contractuelle que PPAW semble annoncer qu'ils vont produire sur potentiellement 30 ans, donc en fait, j'aimerais juste savoir

si la réponse à ma parenthèse est simplement un chiffre. Avec quel rendement de l'énergie contractuelle est-ce que ce *planning* financier là fonctionne?

1690

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Tremblay.

1695

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui. Alors, je pense que du côté des retombées économiques, la présentation sera disponible. C'est vrai qu'il y a beaucoup de chiffres, mais elle sera disponible publiquement.

1700

Du côté des rendements, c'est un rendement, bien, monsieur faisait mention du prix du kilowattheure; le projet PPAW est l'un des plus compétitifs de l'appel d'offres, avec un 53,67 ¢ du mégawatt, donc 5,4 ¢ du kilowattheure. C'est un prix qui est extrêmement compétitif. Et le rendement du projet, c'est un rendement qui est attendu pour ce type de projet là.

1705

Là, on est dans une sphère concurrentielle et ça rentre dans des données commerciales, donc je ne mentionnerai pas de rendement précis, mais on s'attend à un rendement qui soit tout de même raisonnable, surtout à l'égard du prix de l'énergie qui est particulièrement concurrentiel.

**LA PRÉSIDENTE :**

1710

Très bien, merci.

**M. ARNAUD SIMARD :**

1715

Oui, j'aurais une seconde question.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

1720 **M. ARNAUD SIMARD :**

1725 On observe que plusieurs projets éoliens sont proposés dans la région, donc on a PPAW1, PPAW 2, Citadelle, Madawaska, et caetera. Puis il s'agit de projets qui, de par leur grand nombre, pourraient affecter des écosystèmes de manière assez prononcée. Puis est-ce que ces multiples projets-là pourraient être pris en compte dans un futur rapport, étude d'impact du projet, pour considérer l'impact sur le territoire dans son ensemble?

1730 Donc, on sait, par exemple, qu'on a annoncé la construction d'une ligne à très haute tension dans la région puis que l'Alliance de l'énergie exploite 11 projets éoliens en ce moment, dans le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Donc, ça pourrait être très important de savoir quelle pression est exercée sur le territoire dans son ensemble par tous ces projets et non pas seulement à la pièce, vous voyez?

1735 Donc, est-ce qu'un BAPE générique pour tous les projets énergétiques au Bas-Saint-Laurent pourrait être envisagé par l'Alliance de l'énergie de l'Est et potentiellement par Invenergy s'il en venait à être un promoteur d'un futur projet?

**LA PRÉSIDENTE :**

1740 Donc, vous voulez savoir si l'Alliance de l'Est pourrait demander un BAPE générique au ministre responsable de l'Environnement?

**M. ARNAUD SIMARD :**

1745 Qui engloberait tous les projets dans la région, finalement, parce qu'on reçoit des études d'impact, les études d'impact présentent l'impact d'un projet sur le territoire, mais on en annonce plusieurs. Aujourd'hui, on l'a appelé « PPAW », mais le vrai nom devrait être « PPAW 1 », parce qu'on attend le deuxième bientôt. On a des lignes haute tension qui s'en viennent pour potentiellement exporter l'énergie. Ce territoire-là, c'est le même pour tous ces projets-là. Donc, l'impact sera cumulé.

1750

**LA PRÉSIDENTE :**

1755 Vous comprenez que ce soir, le mandat que nous avons, c'est d'analyser le projet qui est ici, c'est PPAW 1, comme vous l'appellez.

**M. ARNAUD SIMARD :**

1760 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1765 Puis le BAPE, présentement, ne s'automandate pas non plus pour analyser tous les projets en leur globalité. Comme vous dites, ça serait vraiment une audience générique, puis nous, on n'a pas les pouvoirs, madame St-Michel et moi, d'enquêter sur l'ensemble des projets dans la région. Donc, on se concentre ce soir sur le projet qui est ici à l'étude.

Maintenant, vous pouvez, en tant que citoyen, également, faire une demande d'audience générique au ministre responsable de l'Environnement.

1770 – Maintenant, on peut poser la question du côté de madame Tremblay, si c'est dans vos plans de faire une telle demande, puisque vous pouvez demander vous-même d'aller directement en audience publique auprès du ministre. Est-ce que c'est quelque chose qui est dans vos plans, éventuellement, de faire une telle demande auprès du ministre?

1775 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

En fait, le projet PPAW 1, il y a une analyse dans l'étude d'impact sur les impacts cumulatifs sur le territoire, incluant tous les projets existants connus au moment du dépôt de l'étude d'impact.

1780 Nous, on travaille avec, donc, une directive du ministère de l'Environnement pour le projet de PPAW 2, qui est un projet distinct. On a à réaliser l'étude d'impact au complet, incluant les impacts cumulatifs de tout projet qui sera existant et connu au moment du dépôt de cette étude d'impact là. Elle sera également soumise au même processus, donc analyse de la part du ministère de

1785 l'Environnement, processus de participation publique des citoyens également, et l'impact cumulatif de tous les projets sera pris en compte à l'intérieur de l'étude PPAW 2.

1790 Et je vous rappelle aussi que ce projet-là, c'est un projet qui a été sélectionné il y a quelques mois pour une mise en service en 2029, donc l'étude d'impact, elle est en cours, les travaux sur le terrain sont en cours. On prévoit un dépôt de l'étude d'impact peut-être quelque part au début de l'hiver prochain seulement, et tous ces enjeux-là seront pris en compte à l'intérieur de l'étude.

**LA COMMISSAIRE :**

1795 Madame Lavoie, du ministère responsable de l'Environnement, pourriez-vous nous dire, lorsque vous émettez une directive à tout initiateur, est-ce que les impacts cumulatifs ont à être traités, et de quelle manière vous demandez aux initiateurs d'un projet, comme notre projet ici présent ou tout autre, de traiter les impacts cumulatifs, et de quelle façon, au Ministère, vous les étudiez, vous les analysez? S'il vous plaît.

1800 **Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

1805 Merci, madame la Commissaire. Donc, effectivement, au niveau des impacts cumulatifs, dans la directive qu'on attribue à l'initiateur, dans une certaine section, on demande qu'il soit déterminé les composantes environnementales et sociales sur lesquelles va porter l'évolution des effets cumulatifs. Je peux vous donner des exemples comme, par exemple, les effets sur la faune, son habitat, les espèces à statut menacé, l'économie générale, la qualité de la vie et de la santé, les émissions de GES, et caetera.

1810 Bon, c'est sûr que ces composantes, ce sont tous des éléments sensibles du milieu qui peuvent être déjà affectés par les activités anthropiques présentes, comme par exemple, l'augmentation des charges de contaminants, de bruit ou d'autres nuisances, mais également, par les changements climatiques, comme par exemple, l'augmentation des températures, la période d'étiage qui est plus sévère et plus fréquente, et caetera.

1815 Dans le cadre de son analyse, l'initiateur doit nous justifier l'approche sélectionnée, les composantes qui sont retenues pour l'étude des effets cumulatifs, et présente la délimitation géographique et temporelle de celle-ci. On considère que ces limites peuvent varier d'une composante à l'autre, bien entendu.

1820 De plus, il propose et justifie le choix des projets et activités retenus pour l'analyse des effets cumulatifs, projets et activités existants réalisés selon l'échelle spatiale qui va avoir été mentionnée, qui va avoir été déterminée, ou de la réalisation raisonnable qui va être prévisible.

1825 Enfin, l'initiateur détermine les mesures qui seront mises en œuvre dans le but de contrôler, de réduire ou de prévenir les conséquences néfastes des effets cumulatifs. Donc, l'initiateur doit nous faire la preuve, dans son étude d'impact, que ceci a été abordé, a été étudié.

1830 Donc, les informations qui sont fournies pour l'instant ont été considérées recevables, mais c'est lors de l'acceptabilité, c'est-à-dire la prochaine étape, que celles-ci vont être analysées lors de la phase d'analyse environnementale.

**LA COMMISSAIRE :**

1835 Alors, si je comprends bien, madame Lavoie, dans ce cas-ci, on regarde la première phase de PPAW, vous regardez les études, l'impact cumulatif d'autres projets, comme par exemple, l'activité forestière, si on avait des projets industriels dans la région, l'initiateur devrait considérer le cumul de ces activités industrielles ou humaines sur le territoire. Et dans le cadre de PPAW 2, il y aura, j'imagine, à considérer l'impact du projet dans lequel on regarde actuellement, PPAW 1, dans l'analyse des répercussions environnementales sur le plan cumulatif.

1840

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

1845 Oui, effectivement, c'est déjà, au niveau, en termes de recevabilité avec les informations qui ont été fournies au Ministère, on a jugé que l'étude d'impact était recevable. Mais par la suite, quand on va être en acceptabilité, on peut retourner certaines questions et commentaires pour justement justifier les impacts, comme vous avez mentionné. Exemple, les industries forestières.

**LA PRÉSIDENTE :**

1850           Merci, madame Lavoie.  
              – Merci, monsieur Simard.

**M. ARNAUD SIMARD :**

1855           Merci.

---

**Mme SARAH TAVERNIER**

**LA PRÉSIDENTE :**

1860           Je vais inviter Sarah Tavernier.  
              – Bonsoir.

**Mme SARAH TAVERNIER :**

1865           Bonsoir, madame la Présidente et madame la Commissaire.

1870           Tout d'abord, je voulais préciser qu'on avait beaucoup de questions et qu'on trouvait ça dommage de ne pas pouvoir être là nécessairement demain, à cause de nos emplois, pour pouvoir poursuivre la séance, donc on espère que votre enquête pourra aborder tous les sujets qui nous posent vraiment question.

              Pour ma part, je vais commencer, en fait, par rapport à une question concernant le démantèlement et surtout la fin de vie des matières.

1875           Donc, j'ai bien compris que le démantèlement était pris en compte dans le cadre du projet, mais je suis assez surprise, à la lecture des documents, que, par exemple, il n'y a pas de détails concernant la fin de vie des matières de chaque composante, en fait, des éoliennes.

1880

Je crois savoir que le modèle d'éolienne choisi, qui est Siemens Gamesa, a des pales qui ne sont pas recyclables, et j'aimerais beaucoup savoir comment elles vont être prises en charge, sachant qu'on parle de pales qui font vraiment entre 60 et 80 mètres.

1885

Du coup, j'aimerais vraiment comprendre, sachant que leur durée de vie peut durer entre 20 à 15 ans selon le climat dans lequel nous sommes. Ça va, mais qu'est-ce qui va advenir de chaque matière utilisée pour la construction de ces éoliennes, le lieu d'enfouissement, le prix que ça implique à la gestion de fin de vie de ces déchets, le coût aux contribuables, la responsabilité des municipalités? Est-ce que cela est compris, justement, dans les ententes, et aussi qu'il y a une information au niveau de l'impact environnemental que ces enfouissements et cette gestion des déchets va engendrer?

1890

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est une question à multiples volets.

1895

**Mme SARAH TAVERNIER :**

Oui, c'est vrai.

1900

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien.

1905

– On va commencer par aller voir madame Tremblay, puis peut-être, en entrée de jeu, nous préciser si les informations sur le modèle d'éolienne sont confirmées, dans un premier temps, puis y aller vraiment avec ce qui est prévu pour la fin de vie des matériaux. Madame Tavernier a précisé par rapport aux éoliennes, mais s'il y a d'autres composantes, également, préciser comment est prévu être disposées, dans quelle proportion, si c'est des matières qui sont recyclables, valorisables, et caetera, et puis je pense que vous avez entendu les autres volets. Je vais vous laisser la parole.

1910

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

1915           Merci, madame la Présidente. Je vais essayer de faire un tour d'horizon sur le démantèlement.;  
D'abord, peut-être une petite correction : le modèle d'éolienne, c'est un modèle Vestas, donc ce  
n'est pas Siemens Gamesa, c'est un modèle Vestas qui sera installé.

1920           Ces éoliennes-là, le fournisseur doit fournir une certification qui atteste que les éoliennes sont  
conçues pour fonctionner normalement, sur une durée de vie utile de 30 ans, et demeurer en  
opération normale en climat nordique également.

1925           Sur le plan du plan de démantèlement, il y a des garanties financières qui sont versées à Hydro-  
Québec tout le long du contrat, et le prix de l'énergie qu'on a soumissionné à Hydro-Québec, il inclut  
la phase de démantèlement, donc il n'y a pas de coûts supplémentaires aux contribuables puisque  
ce coût-là est déjà à l'intérieur de nos modèles financiers. Et s'il arrivait quoi que ce soit, bien que  
ce ne soit absolument pas prévu, reste que les garanties financières que l'on verse à Hydro-Québec  
permettent de procéder au démantèlement une fois que le projet sera en fin de vie.

1930           Également, on procède donc au démantèlement physique, on en a discuté, on va retirer les  
pales. Les pales ont quand même une partie recyclable, et Vestas en a fait pas mal, de recyclage.  
Je pense que du côté... en 2022, ils ont recyclé 475 pales du côté américain seulement. Il y a quand  
même très peu de pales qui sont remplacées, qui nécessitent d'être remplacées, donc ces pales-là  
sont recyclées, et l'entreprise a des accords avec plusieurs fournisseurs de recyclage de pales,  
capables de recycler de telles quantités de matériaux, et continue de développer des relations avec  
d'autres entrepreneurs potentiels.

1935           L'autre élément qui est quand même important de connaître, évidemment, il y a différentes  
matières à l'intérieur d'éoliennes – de l'acier, le béton pour la fondation qu'on peut réutiliser comme  
agrégat à l'intérieur même d'autres coulées de béton.

1940           La possibilité, donc, de recyclage des matières est quand même assez intéressante, et le projet  
a une durée de vie utile de 30 ans, donc évidemment qu'on aimerait avoir les réponses à 100 % des

questions aujourd'hui, mais on croit que la science et les recherches vont faire en sorte que l'essentiel des éoliennes, on sera en mesure de les récupérer à la fin de la vie du parc.

1945 **LA COMMISSAIRE :**

Dites-moi, madame Tremblay : est-ce que vous avez des exemples, par exemple, ailleurs dans le monde ou en Amérique du Nord, par exemple, où il y a eu du démantèlement d'éoliennes et de la façon dont on a disposé les différentes parties d'éoliennes, quelle façon ça procède, puis est-ce qu'il y a un marché, également, pour ces matières-là?

1950

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Mes réponses vont être peut-être un peu plus générales, madame la Commissaire, et si jamais vous souhaitez qu'on aille un petit peu plus loin, vous me direz, on essaiera de vous trouver des réponses un petit peu plus précises.

1955

En fait, il y a des engagements, entre autres de la part de Vestas, d'avoir des éoliennes zéro déchet en 2040. Donc, le projet est mis en service en 2026 pour une fin de en 2056, 30 ans plus tard, et si l'objectif, en 2040, est d'arriver à récupérer 100 % des éoliennes, on a donc un bon espoir que ce soit le cas rendu, donc, en 2056, 16 ans plus tard.

1960

Et il y a pas mal de recherches en cours sur le type de récupération des différents matériaux, notamment la fibre de verre pour les pales qui peut être récupérée dans différents procédés industriels. On sépare également les métaux pour être acheminés vers des centres de recyclage, et c'est essentiellement l'information, c'est un petit peu plus technique. Si vous souhaitez avoir plus d'informations, on peut essayer de faire des recherches plus précises.

1965

**LA COMMISSAIRE :**

On va regarder, madame Tremblay, en cours d'analyse, puis on pourra vous faire signe, le cas échéant.

1970

1975

Dites-moi : en termes de garanties financières, selon le contrat que vous avez signé avec Hydro-Québec, je crois que vous devez déposer un plan, une garantie financière, cinq ans avant la fin du contrat. Dites-moi : pourquoi ce plan-là n'est pas déposé au tout début? Pourquoi est-ce que vous avez, en fait, 25 ans pour évaluer vos garanties financières?

1980

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

En fait, c'est un petit peu plus complexe que ça. Il y a déjà des garanties qui concernent le début des livraisons d'électricité, qui ont déjà été versées à Hydro-Québec, notamment l'an dernier, en mai 2023, une somme de 5 200 000 \$ qui a été versée à Hydro-Québec. Et on va reverser une deuxième somme de 5 200 000 \$ additionnelle le 1<sup>er</sup> juin 2025, donc l'an prochain. Ça, ce sont des garanties pour le début des livraisons de l'électricité.

1985

Par la suite, au niveau de la garantie d'exploitation, on verse un montant, en fait, on maintient le montant de 10 500 000 \$, ce que je vous ai dit, le 5 200 000 \$, plus 5 200 000 \$, un 10 500 000 \$ au total. On le maintient en garantie jusqu'à 10 ans avant l'échéance du contrat, le 1<sup>er</sup> décembre 2046, puis on va augmenter ce montant-là de 14 000 000 \$, 10 ans avant l'échéance du contrat, et le maintenir en vigueur jusqu'à la fin de contrat. Donc, ça, ce sont les garanties d'exploitation, donc 24 500 000 \$ au total, et ça arrive quand même largement avant la fin du contrat.

1990

1995

Et également, vous en avez fait mention, la garantie de démantèlement, c'est une garantie qui sera fixée selon l'évaluation d'une firme de génie-conseil indépendante qui va travailler avec Hydro-Québec et avec le promoteur pour fixer la valeur équivalente au coût net de démantèlement. Si on le faisait aujourd'hui, on n'aurait probablement pas le coût juste de ce que ça coûtera, donc cette firme de génie-conseil va faire, cinq ans avant la fin du contrat, soit à la 25<sup>e</sup> année, l'évaluation de la valeur du coût de démantèlement du parc éolien, et ce sera donc versé et en vigueur jusqu'à la parfaite exécution du démantèlement. C'est ce qui est prévu au contrat.

2000

**LA COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

2005

**LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais, en complément, me retourner vers madame Normand, d'Hydro-Québec.

2010

– Peut-être nous préciser, madame Normand, cette modalité-là qui est prévue, dans le fond, de prévoir le montant du démantèlement d'un parc cinq ans avant la fin du contrat, est-ce que c'est quelque chose qui est standard dans vos contrats? J'aimerais ça vous entendre là-dessus.

**Mme STÉPHANIE NORMAND :**

2015

Oui, alors absolument. Merci, madame la Présidente, pour cette question. Effectivement, dans tous nos contrats, la garantie de démantèlement est requise à la fin du contrat. Dans les contrats avant l'appel d'offres de 2021, on parlait d'une émission de la garantie 10 ans avant la fin du contrat, et maintenant, on parle de cinq ans avant la fin du contrat.

2020

En fait, ce qui nous amène à demander la garantie seulement en fin de contrat, ce sont beaucoup des éléments qui ont été mentionnés par madame Tremblay, à l'effet qu'on a des garanties des manufacturiers sur la durée de vie utile des équipements, soit de 20, 25, 30 ans, donc ce qui nous amène à avoir une certitude que ces équipements-là vont durer jusqu'à la fin du contrat.

2025

Et donc, préalablement à la fin, cinq ans avant, on demande donc une étude plus approfondie du coût du démantèlement qui va tenir compte, donc, de la dégradation des équipements et de tous les... au moment où on sera rendu là, donc dans 25 ans, quelles seront les possibilités pour le recyclage, et bon, tout ce qui pourra être fait pour le démantèlement, et on déterminera donc le montant requis de cette garantie-là. C'est pour ça que c'est comme ça que c'est prévu dans nos contrats.

2030

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, madame Normand, merci beaucoup.

2035

**Mme STÉPHANIE NORMAND :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2040

Je vais aller vers le ministère responsable de l'Environnement pour en savoir un peu plus sur comment c'est encadré, le démantèlement dans le cadre d'autorisation des parcs éoliens. Vous avez quand même une expérience de plusieurs autorisations de parc au Québec. Donc, comment, dans vos projets de décret, comment tout ça est encadré?

2045

**Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

2050

C'est effectivement une bonne question, madame la Présidente. Donc, encore une fois, je fais référence à la directive qu'on donne à l'initiateur. Pour ce faire, on les réfère, à l'intérieur de la directive, au *Guide de bonnes pratiques pour la gestion des matériaux* de démantèlement et au *Lignes directives relatives à la gestion de béton, de briques et d'asphalte issus des travaux de construction et de démolition et des résidus de secteur de la pierre de taille*.

2055

Donc, ce sont des guides et des lignes directrices qui doivent être considérés dans l'étude d'impact, et j'aimerais mentionner aussi qu'on a demandé des engagements... en fait, l'initiateur s'est engagé à démanteler le parc éolien à l'échéance du contrat d'approvisionnement, et lors d'un document qu'on a attribué des questions et des commentaires à l'initiateur, ils se sont engagés à fournir une liste de matériel résiduel qui est généré pour chaque phase du projet, et ça, c'est visible sur registre environnemental.

2060

Donc, ensuite, on a aussi demandé un engagement à fournir un plan de gestion de ces matières résiduelles, favorisant leur valorisation, et ça, ça va être effectif lors de l'autorisation ministérielle dans le cadre du démantèlement, donc à la toute fin. D'ici 30 ans.

2065

**LA PRÉSIDENTE :**

2070

Donc, pour faciliter la compréhension administrative de tout ça, on comprend que si le projet est autorisé, il va y avoir un décret gouvernemental, et par la suite, il va y avoir des autorisations ministérielles et autres pour autoriser les travaux, et qu'ultimement, dans 30 ans, il y aura une autorisation ministérielle – tout ça est hypothétique, évidemment – de délivrer pour encadrer la

réalisation de ces travaux de démantèlement là, donc le ministère responsable de l'Environnement émettrait ce type d'autorisation là.

**Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

2075

Effectivement. Si on suppose qu'il y a décret à la fin.

**LA PRÉSIDENTE :**

2080

Merci, madame Lavoie.

– Madame Tavernier, je vous invite à poser votre deuxième question.

**Mme SARAH TAVERNIER :**

2085

Merci. Donc là, on parlait du démantèlement. J'entendais aussi la fin de vie des matériaux, parce qu'on a aussi des pales qui, des fois, tombent en fin de vie avant qu'on parle même de démantèlement. Donc, ça aussi, c'était un peu dans ma question première.

2090

Et du coup, ça fait un lien avec ma deuxième question : je me demande qu'est-ce qui se passe quant à la fin de contrat avec le promoteur. Donc là, on voit qu'on a des échéances, des fois, au niveau de certaines matières, que oui, il y a des montants qui sont prévus, des fois, pour le démantèlement, mais qu'est-ce qui se passe – je crois que le contrat avec le promoteur est de 20 ans – qu'est-ce qui se passe après au niveau de qui prend en charge, qui va gérer ces parcs éoliens, comment ça va retomber aussi sur les citoyens, les municipalités? C'est quelque chose qui me pose vraiment question.

2095

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci. On va aller du côté de madame Tremblay.

2100

– Donc, nous préciser, peut-être, dans un premier temps, la durée du contrat prévu, qu'est-ce qui est prévu à la fin de ce contrat-là et les différentes éventualités que madame Tavernier a adressées, s'il vous plaît.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

2105 Oui, avec plaisir. Donc, le contrat, c'est un contrat de 30 ans. À l'intérieur du contrat, comme je le mentionnais, il est prévu de démanteler le parc éolien. C'est sous la responsabilité du promoteur, donc ça ne tombera pas sur la tête des citoyens. Alors, je peux rassurer madame Tavernier à cet effet-là.

2110 **LA COMMISSAIRE :**

Madame Tremblay, advenant, je ne vous le souhaite pas, mais advenant qu'Invenergy fait faillite, qu'il arrive quelque chose du genre, vous n'arrivez pas à votre terme de 30 ans, par exemple, que devient le parc éolien? Est-ce qu'il est mis sous tutelle ou je ne sais pas? C'est quoi les procédures en place? Et ultimement, pour le démantèlement, est-ce que ça pourrait revenir justement aux MRC, par exemple, de devoir assumer le démantèlement du parc en question?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

2120 Oui, madame la Commissaire, alors de façon générale, évidemment, je comprends votre question et on n'a pas l'intention de faire faillite et l'entreprise est bien en selle.

2125 Ceci dit, s'il y avait une quelconque raison, disons, de difficultés financières, puisque le projet bénéficie d'un contrat d'achat d'électricité sur 30 ans avec Hydro-Québec, ce sont des projets qui ont de la valeur aux yeux d'autres repreneurs, donc qui pourraient facilement être rachetés par un autre promoteur éolien qui en ferait à ce moment-là les opérations, et un transfert de contrat lierait le nouveau propriétaire à toutes les conditions auxquelles le promoteur actuel, l'Alliance et Invenergy, sont liés.

2130 Donc, je pense qu'il n'y a pas vraiment de mailles du filet qui sont trop larges. Tout est vraiment fait qu'on puisse prendre en charge le démantèlement du parc de la bonne façon. C'est inclus à l'intérieur des contrats, les garanties financières s'additionnent au fur et à mesure du contrat, et s'il y avait une difficulté financière pour l'entrepreneur, en fait le promoteur, la valeur du contrat d'achat d'électricité fait en sorte qu'un repreneur serait rapidement intéressé.

2135 **LA COMMISSAIRE :**

Madame Normand, d'Hydro-Québec.

2140 **Mme STÉPHANIE NORMAND :**

Oui, madame la Commissaire.

**LA COMMISSAIRE :**

2145 Oui, bonsoir. J'aimerais faire un petit bout de chemin avec ce que madame Tremblay vient de présenter.

**Mme STÉPHANIE NORMAND :**

2150 Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

2155 Est-ce que c'est dans le domaine du possible que des situations comme ça puissent se produire, qu'il y ait un éventuel, je dirais, changement de propriétaire, et, à ce moment-là, le contrat se poursuit ou il est résigné sous diverses formes de conditions?

**Mme STÉPHANIE NORMAND :**

2160 Oui, absolument, c'est prévu dans le contrat, des cessions de contrat. Donc, dans le cas qui a été décrit par madame Tremblay, effectivement, le contrat prévoit cette possibilité-là, et il y a donc transaction qui est effectuée, et le contrat continue sa vie avec un nouveau promoteur.

2165 D'ailleurs, je peux vous donner un exemple dans la région au niveau du parc éolien de Témiscouata. C'était un parc éolien où une partie de ce parc éolien là devait se faire en Montérégie, qui s'appelle le parc Saint-Valentin, et qui a été, donc, racheté et fait dans la région de Témiscouata.

Dans ce cas-là, c'était vraiment plus un transfert d'un contrat à un autre endroit, mais se font aussi des cessions de parcs en opération qui sont repris par un nouveau propriétaire.

2170 **LA COMMISSAIRE :**

Je vous remercie pour l'information.

2175 **Mme STÉPHANIE NORMAND :**

Plaisir.

**LA PRÉSIDENTE :**

2180 Je vous remercie, madame Tavernier.

---

**Mme MYRIAM BOURGEOIS**

2185 **LA PRÉSIDENTE :**

On va passer au prochain intervenant, qui est au téléphone, puis ensuite, nous allons prendre une pause de 15 minutes.

2190 – Donc, madame Myriam Bourgeois.

**Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

2195 Alors, bonjour à tout le monde de Rimouski. Mon nom est Myriam Bourgeois., puis pour la présentation, je peux dire que je suis une grande utilisatrice de nos forêts et milieux naturels, autant l'été que l'hiver.

2200

Alors, j'arrive avec mes questions, dans le fond. J'ai deux questions. J'en ai une première en deux volets, et j'espère est assez claire, ou, en tout cas vous me demanderez des précisions au besoin.

2205

Ma question, c'est concernant l'acceptabilité sociale et la contribution citoyenne. Premier volet, bon, j'apprécierais l'opinion d'un expert ou d'experts indépendants de ces questions d'acceptabilité sociale et de participation citoyenne au sujet de ce projet particulier de PPAW, si je ne me trompe pas, compte tenu que la population va se prononcer au BAPE en juillet.

2210

Alors, on comprend que cette question-là m'inquiète, mais je ne suis pas une experte, j'aimerais ça avoir une réponse d'un expert pour spécifiquement m'indiquer une réponse à cette question-là. Je comprends que la réponse ne pourra pas être nécessairement donnée ce soir, mais j'imagine avant le 18 juillet qu'on va pouvoir avoir une telle réponse.

Dans un deuxième temps...

2215

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Bourgeois, je vous interromps juste un petit moment.

2220

**Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

Oui.

2225

**LA PRÉSIDENTE :**

On va commencer par votre première question, si vous le permettez, ça va être plus facile de procéder ainsi.

**Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

Oui, sans problème.

2230 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis juste pour la préciser, justement, votre question, vous voulez savoir, en fait, comment est analysée l'acceptabilité sociale du projet à l'étude ce soir? Comment...

2235 **Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

En fait...

2240 **LA PRÉSIDENTE :**

... (inaudible) une expertise au niveau du gouvernement, quelqu'un qui va vraiment regarder cet aspect-là précis du projet?

2245 **Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

Bien, en fait, moi je le sais qu'il y a des experts particulièrement... bien, des experts indépendants, qui sont dans les universités en général, qui peuvent nous parler d'acceptabilité sociale. Ça, je le sais que ça existe.

2250 Et puis pour moi, cette information-là est relativement... bien, elle est très importante pour pouvoir me prononcer en juillet. Ça fait que j'aimerais avoir l'avis d'un expert ou l'avis de certains experts indépendants sur ces questions d'acceptabilité sociale dans le cas particulier bas-laurentien qu'on a ici, le PPAW, compte tenu que la population va se prononcer au BAPE en juillet. Ça fait que c'est ça, je ne suis pas une experte sur la question, mais j'apprécierais vraiment avoir un avis d'expert sur cette question-là.

2255

**LA PRÉSIDENTE :**

2260 Très bien. Votre question est très claire. D'entrée de jeu, je vous mentionne qu'on a avec nous des gens de ministères et organismes, on n'a pas sollicité la contribution d'universités ou d'expertises à l'extérieur du gouvernement.

2265 Ceci dit, au ministère responsable de l'Environnement, c'est quand même un aspect qui est analysé, l'acceptabilité sociale, donc je vais demander l'avis ou la contribution de madame Lavoie, qui est au ministère responsable de l'Environnement, qui pourra nous expliquer, en fait, comment cet aspect-là d'acceptabilité sociale est analysé dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale, et, à ce stade-ci, qu'est-ce qui en ressort à ce point de vue là.  
– Puis si vous avez quelqu'un de disponible, justement.

2270 **Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

Bien, en fait...

**LA PRÉSIDENTE :**

2275 Oui, madame Bourgeois.

**Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

2280 En fait, vous avez vraiment, je pense, je m'excuse, la capacité d'aller chercher cette information-là, puis de nous la mettre disponible pour qu'on puisse se prononcer en juillet. Ça fait que moi, quand je parle d'experts indépendants, dans le fond, pour moi, bien, les différents ministères, on a confiance, puis c'est certain, mais je pense que d'aller chercher des gens dans les milieux universitaires, par exemple, des gens qui sont spécialisés vraiment sur ces questions-là, qui sont en recherche de ces questions-là de manière contemporaine avec les plus récentes informations, je  
2285 pense que ça serait vraiment intéressant d'avoir ça. Ça serait pour se prononcer en juillet.

**LA PRÉSIDENTE :**

2290 Je comprends bien votre...

2295 **Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

Ça fait que je vais vous laisser quand même demander la réponse à certains experts qui sont avec vous si vous le souhaitez. Mais moi, j'aurais besoin...

2300 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais c'est bon, madame Bourgeois, votre question est très claire. Au niveau de l'expertise, on va y aller avec l'expertise gouvernementale que nous avons ici ce soir pour répondre à votre question, qui, espérons-le, pourra vous éclairer en vue de votre participation au mois de juillet.

2305 – Alors, madame Lavoie, je vous passe la parole.

**Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

2310 Oui, c'est une excellente question. En fait, j'aimerais aussi préciser que dans le cadre de la recevabilité, nos experts au niveau des aspects sociaux ont jugé les informations qui avaient été livrées comme recevables. O.K.? Mais j'inviterais aussi monsieur Carl Ouellet, notre expert à la direction, pour répondre à cette question précise.

**LA PRÉSIDENTE :**

2315 Très bien, merci.

– Alors, monsieur Ouellet, vous êtes avec nous à distance. Bonsoir.

**M. CARL OUELLET :**

2320 Oui, bonsoir. Bonsoir, madame la Présidente, madame la Commissaire. Je vais tenter de répondre à la question sur une notion de l'acceptabilité sociale qui n'est pas toujours... qui ne fait pas toujours nécessairement un consensus au niveau de la définition.

2325 Moi, je travaille au ministère de l'Environnement, la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique.

Effectivement, l'acceptabilité sociale, c'est une notion qui se construit dans une démarche de processus d'information et de consultation du public, donc des parties prenantes, que ce soit initié par les initiateurs de projet ou par différentes tribunes, que ce soit des ministères, ou même, on a ce soir la séance et les séances subséquentes au BAPE, qui est une belle occasion pour les citoyens, les citoyennes, les groupes, les municipalités de venir construire l'acceptabilité sociale.

Et c'est une notion qui est qualitative. On la décrit, on la présente essentiellement comme étant quelles sont les préoccupations des citoyens, des groupes par rapport à un projet – dans ce cas-ci par rapport au projet éolien –, quelles seront leurs préoccupations, leurs commentaires, leurs points de vue, et comment ces préoccupations-là sont prises en compte dans l'élaboration des projets.

Donc, c'est pour l'essentiel, c'est de la façon qu'on va l'évaluer au Ministère, c'est de cette façon qu'on va la décrire, on va plutôt la décrire de façon qualitative plutôt que quantitative, donc c'est d'aller chercher le pouls de la population, de mettre en place les tribunes qui permettent aux citoyens et aux citoyennes de venir s'informer, mais aussi d'émettre leurs commentaires. Ils seront pris en compte de cette façon-là. Pour l'essentiel, c'est comme ça. Je ne sais pas si j'ai été assez éclairant ou s'il y aurait des sous-questions.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, peut-être nous préciser, monsieur Ouellet, est-ce que les moyens que l'initiateur a pris pour aller chercher, justement, les préoccupations des personnes, des organismes qui pourraient être concernés par le projet, est-ce que les moyens qui ont été entrepris sont satisfaisants, selon vous? Selon votre expérience de ce que vous avez vu également dans d'autres types de projets similaires?

**M. CARL OUELLET :**

Tout à fait. Jusqu'à présent, jusqu'à ce moment-ci, c'est-à-dire à l'étape qui nous amène à aujourd'hui, donc il y a eu l'étape de la recevabilité. Donc, en amont, c'est ce qui est recommandé par le Ministère, c'est de consulter le plus tôt possible, en amont, les citoyens, les citoyennes. Et depuis 2021, l'initiateur a mis en place plusieurs rencontres auprès des acteurs sociaux, mais également des séances portes ouvertes qui ont été faites, puis c'est sensiblement, c'est ce qu'on

2360 voit dans d'autres projets également. Et ce qu'on demande, qu'on recommande dans la directive qui nous est déposée, c'est quels sont les enjeux et quelles réponses l'initiateur y donne jusqu'à présent.

2365 Cela dit, on est en processus d'évaluation environnementale, ça se poursuit, et ce que le Ministère recommande aussi aux initiateurs de projet, c'est de poursuivre ces échanges avec la communauté de façon continue, pas seulement aller à aujourd'hui, mais même par la suite, éventuellement, puis que ce soit en phase construction, élaboration des projets.

**LA COMMISSAIRE :**

2370 Merci, monsieur Ouellet. Dites-moi : ce qu'on comprend, c'est que votre analyse va se poursuivre, elle n'est pas terminée, puis lors de votre analyse environnementale, va cheminer à cet égard-là, mais pour madame Bourgeois qui se questionnait s'il y avait des études, par exemple, universitaires ou autres des firmes de recherche à cet égard-là, est-ce que vous auriez des études à suggérer, par exemple, à la commission, pour peut-être approfondir le sujet? Je ne sais pas si vous avez une revue, littérature, qui pourrait être rendue publique, par exemple, qui pourrait orienter la réflexion à l'égard de l'acceptabilité sociale, à nous suggérer?

2375

**M. CARL OUELLET :**

2380 Oui, absolument. On pourrait prendre le temps de regarder, de notre côté, de sortir, de vous déposer des études les plus pertinentes, les plus à jour aussi, produites particulièrement au Québec, que ce soit universitaires ou même dans nos ministères et organismes. On pourrait faire une certaine revue de littérature assez rapidement et vous la déposer.

2385

**LA COMMISSAIRE :**

2385

Merci beaucoup. Merci.

2390

**LA PRÉSIDENTE :**

2395 Du côté de madame Tremblay, peut-être nous faire un petit résumé, en fait, des préoccupations que vous avez eues au fil, dans le fond, des consultations que vous avez réalisées, et surtout comment ça a été pris en compte dans l'évolution, dans l'élaboration de votre projet.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

2400 Oui, madame la Présidente. Alors, on en faisait mention dans la présentation du projet : la question de l'acceptabilité sociale, c'est vraiment au cœur de la démarche. C'est la façon dont on souhaite développer les projets, parce que pour nous, c'est l'unique façon de faire.

2405 L'acceptabilité sociale, c'est très difficile de trouver une définition, mais disons qu'un accueil généralement favorable du projet, selon les rencontres avec les intervenants, les élus, les citoyens. Il ne s'agit pas d'obtenir l'unanimité, mais quand même d'avoir un certain niveau de confort.

2410 Donc, la démarche entreprise, puis il y a un élément, quand même, qui est fondamental, c'est le fait que notre partenaire communautaire représente les citoyens du territoire, ce sont des élus qui ont mis en place des réglementations, qui ont décidé d'aller de l'avant avec le secteur éolien sur leur territoire. Ça donne aux citoyens de multiples opportunités de rejoindre les décideurs du projet et pas uniquement ceux qui pilotent le projet lui-même.

2415 Donc, du côté des consultations publiques, on a multiplié les rencontres depuis par 2021 avec les acteurs locaux, avec la MRC, les municipalités, la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk. On a parlé des portes ouvertes, donc sept portes ouvertes depuis mai 2022, et un maintien de la communication pendant tout le long du développement et de la construction du projet.

2420 Donc, on peut s'attendre à une certaine accélération en phase construction du projet, parce que c'est à ce moment-là où est-ce qu'il faut s'assurer que les parties prenantes comprennent bien ce qui se passe sur le territoire.

2425 En termes d'exemple de parties prenantes consultées, l'exemple qui me vient en tête, c'est celui des acériculteurs. Il y a des producteurs acéricoles sur le territoire. On les a rencontrés à plusieurs reprises, on est allé sur le territoire, chez eux, dans leurs installations. On a été à même de constater qu'est-ce qu'il y avait sur leur terrain, comment est-ce qu'on pouvait... de notre côté, je vous parlais un peu, disons, d'un angle un peu chirurgical qu'on a à façonner le projet pour essayer de réduire l'impact le plus possible. Les acériculteurs, c'est quand même un très bon exemple du travail qu'on a fait sur le terrain.

2430 On a rencontré les représentants des clubs chasse et pêche lors des études géotechniques l'automne dernier. On a arrêté complètement les travaux pendant la période de chasse à l'arme à feu et à l'arc, également.

2435 Donc, ce type d'exemples là, ils sont multiples, et les canaux sont ouverts. La majorité des gens que je... en fait, les gens que je vous ai mentionnés siègent tous à notre comité de liaison qui s'est déjà réuni à de nombreuses reprises depuis l'automne dernier. Les comités de liaison, historiquement, dans les projets éoliens, arrivent parfois plus tard; nous, on fait le choix de les avoir en amont, parce qu'on trouve ça important, justement, de voir venir, d'entendre, d'écouter ce que les citoyens ont à nous dire.

2440 Et voilà. Donc, c'est quelque chose qui est en continu et qu'on va continuer de faire et même d'accélérer, notamment en phase construction.

**LA PRÉSIDENTE :**

2445 Merci, madame Tremblay.

– Madame Bourgeois, je retourne à vous pour votre deuxième question.

**Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

2450 Oui, en fait, j'aimerais remercier tout le monde pour les réponses que j'ai entendues, puis j'aimerais quand même, si possible, lire une réponse experte et précise à ma question précise dans

le cadre du BAPE que j'estime vraiment beaucoup comme institution, puis pour le bénéfice de tous les participants au BAPE.

2455

Alors, j'arrive avec ma deuxième question. En fait, c'est mon...

**LA PRÉSIDENTE :**

2460

Juste pour préciser, madame Bourgeois...

**Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

... mon deuxième volet.

2465

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Bourgeois, juste...

2470

**Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2475

En fait, la réponse que vous avez obtenue à votre première question, vous allez l'avoir par écrit dans les transcriptions, puis je vous invite aussi à suivre la documentation qui va être déposée en lien avec la demande que madame St-Michel a faite au niveau de la revue de littérature. Donc, vous pourrez aller consulter cette référence-là sur le site Web du BAPE ou dans un centre de consultation, comme je le mentionnais dans mon discours d'ouverture. Donc, il y aura...

2480

**Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

Oui, merci.

2485 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Donc, j'écoute votre deuxième question.

2490 **Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

Oui. Puis c'est juste que je n'ai pas eu de réponse précise sur le fait qu'on tienne les audiences publiques en juillet, mais bon. Ça, j'aimerais lire éventuellement du ministère de l'Environnement, peut-être, une réponse là-dessus, ou d'un expert sur la question. Alors, la...

2495 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais la question précise, madame Bourgeois, je veux être sûre de faire la tour de votre préoccupation.

2500 **Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

Oui.

2505 **LA PRÉSIDENTE :**

Sur le fait qu'on tienne des audiences publiques au mois de juillet, c'est quoi, plus précisément, votre question?

2510 **Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

2515 Bien, est-ce que les experts indépendants de question d'acceptabilité sociale, dans le fond, vont juger qu'on atteint une acceptabilité sociale en mettant une audience où on obtient la participation citoyenne en juillet, dans le fond, au sujet de ce projet particulier là dans le cadre du BAPE. Je comprends qu'il y a eu d'autres démarches avant puis qu'il y en aura après, mais en tout cas, dans le cadre du BAPE. C'est vraiment ça, c'est une précision par rapport au calendrier qui a été choisi pour les audiences du BAPE.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, je comprends votre préoccupation.

2520

**Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

Oui, hein?

2525

**LA PRÉSIDENTE :**

Puis si je peux me permettre, c'est dans le fond, le mandat qu'on a obtenu du ministre responsable de l'Environnement, c'est un mandat d'une durée maximale de quatre mois, puis cette durée de quatre mois-là, la commission doit tenir les séances publiques, comme celle de ce soir. Elle doit revenir également en deuxième partie pour prendre rencontre les points de vue qui seront exprimés par ceux qui voudront bien participer.

2530

Entre ces deux parties-là, il y a également des délais réglementaires, on a des règles de procédure au BAPE, on a des délais à respecter pour laisser du temps, justement, aux gens, entre la première partie puis la deuxième partie, de pouvoir se faire une opinion éclairée sur le projet.

2535

Donc, tous ces éléments-là – puis je ne vous en nomme de quelques-uns – font en sorte qu'on arrive à une deuxième partie d'audiences publiques en juillet. Donc, c'est vraiment en raison de la durée du mandat et des délais qu'on a et des contraintes qu'on a à travers ça à respecter qui explique le pourquoi qu'on revient en juillet.

2540

**Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

Oui. Ça fait que je comprends bien votre réponse, puis je comprends que c'est un contexte.

2545

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

2550

**Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

2555 Merci énormément. J'en arrive, dans le fond, au deuxième volet. C'est ça, ça fait que, dans le fond, dans un deuxième temps, ça aurait été aussi intéressant : est-ce que les experts, les mêmes experts desquels j'aurais aimé une réponse, dans le fond, des experts indépendants qui traitent d'acceptabilité sociale, est-ce qu'ils pourraient aussi nous donner leur opinion, à savoir s'il n'aurait pas été plus acceptable de se prononcer sur une meilleure vue d'ensemble pour le Bas-Saint-Laurent, incluant, par exemple, tous les projets et lignes de transport à venir? Puis ça, je pense qu'il y a quelqu'un qui en a parlé tantôt.

2560 Est-ce que, en bref, un BAPE générique ne serait pas plus... ça ne serait pas un gain en termes d'acceptabilité sociale? Ça fait que voilà mon deuxième. Puis je ne m'attends pas à des réponses nécessairement ce soir, mais ça serait le fun qu'on ait des réponses pour le bénéfice de ceux qui souhaitent participer aux audiences publiques en juillet. Voilà.

2565 **LA PRÉSIDENTE :**

2570 Madame Bourgeois, je reçois votre question. Comme je l'ai précisé tout à l'heure à monsieur Simard qui est venu intervenir, le mandat qu'on a ce soir, c'est un mandat qu'on a sur le projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk, donc ce n'est pas ça un mandat générique sur la filière éolienne dans la région.

**Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

2575 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2580 Donc, à ce titre-là, les personnes qu'on a convoquées, les personnes-ressources qui viennent donner leur éclairage sur le projet, sur leurs enjeux, c'est des personnes qui se préparent à répondre sur le projet sur lequel on a été mandaté.

2585 Donc, monsieur Ouellet, à ce titre, qu'on a invité tout à l'heure pour nous parler de l'acceptabilité sociale, c'est un expert au ministère responsable de l'Environnement qui est venu pour intervenir sur ce projet-ci spécifique. Donc, en fait, vous n'aurez certainement pas de réponse à votre question qui traite vraiment plus d'un projet générique, comme vous l'appellez.

**Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

2590 Oui, c'est ça. En fait, ce que je comprends...

**LA PRÉSIDENTE :**

2595 Si vous pouviez... Pardon?

**Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

2600 Ce que je comprends, c'est ça, c'est que je n'aurai pas de réponse à mes questions. C'est ça? Pour le bénéfice de tout le monde puis pour pouvoir...

**LA PRÉSIDENTE :**

2605 Tentez de la réorienter vers le projet en question sur lequel on est ici ce soir. Si vous pouvez réorienter votre question sur le projet...

**Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

2610 Ma question qui traite du projet, dans le fond, c'est : est-ce qu'on aurait eu un gain à intégrer ce projet-là dans un BAPE générique pour le Bas-Saint-Laurent?

Ça fait que je comprends que vous n'aurez peut-être pas de réponse, mais moi, t'sais, j'avais quand même des attentes, puis je connais quand même le BAPE pour y avoir participé plus d'une fois. Mais ce que je comprenais à l'époque, c'est que vous étiez vraiment comme une instance capable d'aller chercher des informations. Quand vous ne les aviez pas à la soirée d'information,

2615 comme ce soir, ce que je comprenais, c'est que vous étiez capable d'aller chercher ces informations-là, de les rendre disponibles sur le site pour le bénéfice de tout le monde pour qu'on puisse contribuer nous autres aussi au meilleur de nos connaissances, puisqu'on n'est pas des experts, en juillet, en l'occurrence.

2620 **LA PRÉSIDENTE :**

Effectivement, madame Bourgeois, vous ne vous trompez pas : madame St-Michel et moi, on a des pouvoirs et l'immunité pour aller chercher de l'information nécessaire à l'accomplissement de notre mandat, puis je pense que c'est ça qu'il faut bien discerner ce soir, c'est que notre mandat porte sur un projet spécifique.

2625 Le BAPE n'a pas le pouvoir de s'automander et de décider d'aller enquêter ce soir sur la filière éolienne de façon générale dans la région ou au Québec. Donc, c'est vraiment cet angle-là qu'il faut comprendre, c'est la portée du mandat que madame St-Michel et moi avons et la portée de l'enquête et de la consultation publique. Donc...

2630 **Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

Je comprends très bien les mandats, dans le fond. Il n'y a pas de problème. Oui. Alors, bien c'est ça j'avais une dernière question.

**LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

2640

**Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

2645 Je ne sais pas si vous autres, de votre côté... O.K. Ma dernière question, dans le fond, c'est, j'aurais aimé aussi avoir une étude, ça a peut-être déjà été fait, puis ça sera probablement mis à la disposition des gens qui participeront en juillet. J'aurais aimé ça voir une étude du potentiel de développement récréotouristique sans GES direct, je ne parle pas de Ski-Doo ou de... je n'ai rien

2650 contre les Ski-Doo, mais je veux dire, parce que moi, je suis une utilisatrice avec mes modes de transport sans GES – en ski ou en vélo ou à pied –, alors je me demandais si c'était possible d'avoir une étude du potentiel de développement récréotouristique pour le secteur, incluant les zones tampons, j'imagine qu'il y en a, puis un document à lire éventuellement sur le site du BAPE.

**LA PRÉSIDENTE :**

2655 Donc, juste pour préciser votre question, madame Bourgeois : est-ce que vous voulez connaître les impacts appréhendés du projet sur tout ce qui est activités récréotouristiques dans le secteur ou vous voulez plus savoir si, au niveau MRC ou municipalités, une telle étude a été faite dans le secteur? Je...

**Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

2660 Peu importe, dans le fond. Oui, peu importe. Dans le fond, ce que je veux voir, c'est... éventuellement, si ça a été fait ou pas fait, je ne le sais pas, mais est-ce qu'il y a une étude qui pourrait être rendue publique sur le site du potentiel de développement récréotouristique du secteur, incluant la zone tampon.

2665 **LA PRÉSIDENTE :**

2670 Parfait. Je vais adresser la question à madame Tremblay. Peut-être nous préciser qu'est-ce qui a été fait dans le cadre de l'étude d'impact sur, justement, les impacts appréhendés pour ce volet-là, d'activités récréotouristiques.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

2675 Oui, très bien, madame la Présidente. Donc, dans l'étude d'impact sur l'environnement qui est disponible sur le Registre des évaluations environnementales, il y a une description assez détaillée de l'utilisation du territoire qui a été convoité.

Donc, on parle essentiellement de chasse et pêche, on a des érablières, comme j'en parlais tout à l'heure, et c'est un territoire qui fait l'objet d'exploitation forestière également.

2680

On a maintenu des distances entre les éoliennes et certains éléments du milieu qui sont, justement, valorisées pour la pratique d'activités récréotouristiques. Je pense au belvédère de la croix de la montagne de Pohénégamook : la distance avec l'éolienne la plus proche est de 6,5 kilomètres. Du côté du Camping Plage Pohénégamook, on est à 4,3 kilomètres et on ne voit pas les éoliennes à partir du camping du tout.

2685

Donc, ces exemples-là, ils sont à l'intérieur de l'étude, et on s'est vraiment assuré qu'on maintenait les installations à l'extérieur des activités du territoire à caractère récréotouristique.

2690

**LA PRÉSIDENTE :**

Pour faciliter le repérage, madame Tremblay, est-ce que vous pouvez identifier, dans l'étude d'impact, les sections plus pertinentes que madame Bourgeois pourrait consulter pour aller chercher cette information-là qui la préoccupe?

2695

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui. Habituellement, la description de l'utilisation du territoire est dans le milieu humain. Je vais demander à madame Lepercq, chapitre de l'étude...

2700

**Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :**

Oui, la description du milieu humain est réalisée dans le chapitre 2 de l'étude d'impact, donc on fait l'état initial du milieu humain, donc incluant les activités récréotouristiques du territoire. Et ensuite, il y a une section des impacts sur l'utilisation du territoire dans le chapitre 6, donc dans l'analyse des enjeux, puisque l'utilisation du territoire est un enjeu pour projet. Donc, une analyse des impacts a été réalisée dans ce chapitre.

2705

2710 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

– Merci, madame Bourgeois, pour votre participation.

2715 **Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

Oui, dernière chose, en fait : je parlais aussi, ça doit exister, s'il y en a, je serais très intéressée de les voir arriver sur votre site Web, des études du potentiel de développement récréotouristique aussi m'intéresse. Merci.

2720

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Bonne soirée.

2725 **Mme MYRIAM BOURGEOIS :**

Bonne soirée à vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

2730

Merci.

– Nous allons prendre une pause de 15 minutes. Revenons en force pour la suite.

2735

---

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES**

**REPRISE DE LA SÉANCE**

---

2740

**LA PRÉSIDENTE :**

2745 Alors, rebonsoir. Je vous avais annoncé déjà qu'il y aurait une séance demain après-midi à 13 h 30. Compte tenu de la participation, et on a su qu'il y avait de nombreuses personnes qui ne pouvaient pas, dans le fond, se présenter demain après-midi, puis qu'elles avaient des questions à poser, on va tenir une séance demain soir au même endroit, ici même, à 19 h. Donc, deux prochaines séances à l'agenda : une demain après-midi, 13 h 30, et une autre à 19 h.

2750 Donc, avant de passer au... Puis excusez-moi : préciser que ceux qui avaient, dans le fond, déjà précisé à monsieur Tanguay leur impossibilité de venir demain après-midi, peut-être aller revoir monsieur Tanguay pour ajuster le tir, pour qu'on puisse bien planifier les séances pour que vous puissiez passer selon votre niveau de priorité.

2755 Maintenant, avant d'annoncer le prochain intervenant, je vais aller voir monsieur Bélanger qui aurait un complément d'information à l'intervention de madame Bourgeois de tout à l'heure.

**M. VINCENT BÉLANGER :**

2760 Oui, exactement, concernant le récréotouristique et l'éolien sur le territoire public. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a déjà des documents qui précisent le potentiel éolien et le potentiel récréotourisme, donc avec le plan régional de développement du territoire public, volet éolien et volet récréotourisme. C'est des documents qui pourront aider à la compréhension de l'impact.

2765

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, on comprend que vous allez déposer ces documents-là auprès de la commission?

2770

**M. VINCENT BÉLANGER :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2775

Très bien. Merci beaucoup.

---

**Mme ARIANE BREault**

2780

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je vais appeler Ariane Breault à la table des intervenants.

– Bonsoir, madame Breault.

2785

**Mme ARIANE BREault :**

Bonsoir. O.K. J'y vais?

2790

**LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

**Mme ARIANE BREault :**

2795

Donc, suite à l'accord Kunming-Montréal de la COP15 en décembre dernier à Montréal, le Plan Nature 2030, qui vise la protection de 30 % du territoire d'ici 2030, a mené à un investissement majeur, du jamais-vu au Québec en matière de conservation... Euh, pardon : Ariane Breault, biologiste, je travaille pour un organisme de conservation au Bas-Saint-Laurent.

2800

Par la suite de ça, on a aussi Parcs Canada qui publie un rapport préliminaire sur les zones de connectivité écologique névralgique au Canada, dont le Bas-Saint-Laurent fait partie du secteur des trois frontières voisinant le Nouveau-Brunswick et le Maine, qui est donc reconnu comme un secteur à haute valeur écologique pour la connectivité écologique.

2805

2810 Parenthèse, aussi : le Plan Nature 2030 fait allusion à la connectivité écologique comme une voie de conservation à entreprendre, à choisir, et les prochaines OGAT, donc les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire qui vont être publiées et officialisées en décembre de cette année, donnent, si je me trompe – puis là, les MRC ou le MAMAH pourra compléter – l'obligation aux MRC d'identifier des milieux naturels d'intérêt et donnent comme exemple des corridors écologiques pour remplir cette fonction.

**LA PRÉSIDENTE :**

2815 Je vous invite à poser votre première question, madame Breault.

**Mme ARIANE BREAUT :**

2820 Immédiatement. Comment le projet de PPAW 1 va intégrer le maintien de la connectivité écologique dans le secteur puisque le projet traverse de nombreux corridors écologiques identifiés depuis 2016?

**LA PRÉSIDENTE :**

2825 Très bien. Votre question est très claire. Alors, je la pose à madame Tremblay.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

2830 Oui merci, madame la Présidente. Alors, concernant les corridors écologiques, ce sont des passages qui relient des noyaux d'intérêt écologique et qui permettent le déplacement des espèces sur le territoire. Un noyau d'intérêt écologique, c'est une aire qui a une taille, une qualité suffisantes pour servir d'habitat source à la majorité des espèces caractéristiques d'une région.

2835 Il y a des noyaux qui ont été identifiés par Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent dans la zone d'étude, donc des aires de confinement du cerf de Virginie que l'on évite, des écosystèmes forestiers exceptionnels et refuges biologiques désignés et en projet, également. Donc, ils sont évités dans

tout nouveau chemin ou nouvelles éoliennes, mais qu'il peut y avoir de petites parcelles touchées sur des chemins existants pour l'élargissement d'un certain chemin existant.

2840           Donc, les mesures qu'on a, c'est : pas d'implantation d'éoliennes, pas de chemins à construire qui sont prévus dans ces noyaux d'intérêt écologique, et on a réussi à réduire la fragmentation des habitats puisqu'on réutilise des chemins existants à 84 %. Donc, voilà madame la Présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

2845

Très bien.  
– Votre deuxième question.

**Mme ARIANE BREault :**

2850

Bien, je m'excuse, si je peux me permettre.

**LA PRÉSIDENTE :**

2855

Oui.

**Mme ARIANE BREault :**

2860

Je parlais des corridors écologiques et pas juste des noyaux. Donc, il y a... t'sais, on parle de 84 % des chemins qui sont déjà existants. Par contre, ce que j'ai entendu tantôt, c'est que les chemins faisaient 10 mètres de large, les prochains projetés, c'est 18 à 20, donc on double quand même l'emprise du chemin existant. Ce n'est pas négligeable. Et là, dans les corridors écologiques, pas seulement les noyaux de conservation, je me demande comment on pense intégrer ça dans le projet.

2865

**LA PRÉSIDENTE :**

2870

Donc, madame Tremblay, est-ce que vous pouvez peut-être ajouter à votre réponse, y aller peut-être plus largement avec les corridors écologiques?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

2875

Oui, absolument. Donc, il y a 10 éoliennes dans des corridors écologiques, 4,1 kilomètres de chemins à construire, et il y a, en fait, du côté des chemins, on a réussi à faire une configuration de chemins qui permet, justement, de maintenir les noyaux de façon assez importante, donc les noyaux eux-mêmes puissent conserver leurs propriétés. Et pour ce qui est des corridors, donc la présence des éoliennes, en fait, la grande faune s'habitue à cette présence-là, et les corridors, donc on ne pense pas qu'il y a un impact particulier.

2880

Peut-être que je pourrais envoyer la question à notre chargée de projet d'étude d'impact, Véronique Lepercq, derrière, pour donner un peu plus de détails sur cet élément-là.

2885

**Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :**

Oui. Merci. Madame la Présidente, si vous le permettez, j'aurais une carte pour illustrer les corridors écologiques et la configuration du projet. Si on peut la projeter.

2890

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y. Ça va être éclairant.

2895

**Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :**

Merci. Donc, voilà : sur cette carte, les corridors écologiques et les noyaux d'intérêt écologique qui sont représentés sont les données cartographiques fournies par Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent.

2900

Donc, vous le voyez, en plus foncé, les noyaux d'intérêt écologique, donc globalement représentés par les aires de confinement du cerf de Virginie, les écosystèmes forestiers exceptionnels ainsi que les refuges biologiques. Donc, comme on l'a dit, il n'y a aucune aire d'implantation d'éoliennes ni nouveau chemin à construire qui sont situés dans ces noyaux d'intérêt.

2905

Et donc, en couleur un peu plus claire, nous avons les corridors écologiques qui relient ces différents noyaux, et en effet, on a 10 éoliennes dans la configuration qui sont localisées dans ces corridors. Comme on peut le voir, il s'agit surtout d'un noyau d'éoliennes situées au sud du projet. Il y a de l'espace, je veux dire, il n'y a aucun corridor qui est découpé et qui ne permettrait pas le passage d'un noyau à un autre. On voit sur la carte qu'il reste des passages disponibles entre les différents noyaux.

2910

En termes de superficie à déboiser, on parle de 59,8 hectares à déboiser dans les corridors écologiques qui seront découpés, donc qui incluront 13,6 hectares pour les aires d'implantation des éoliennes, 6,6 hectares pour des chemins à construire et 34,7 hectares pour des chemins déjà existants.

2915

Donc, le fait d'utiliser un maximum de chemins déjà existants permet de réduire la fragmentation dans ces corridors et de maintenir des voies de passage entre les différents noyaux d'intérêt écologique.

2920

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

2925

**LA COMMISSAIRE :**

Madame Lavoie, est-ce que sur le plan faunique, on pourrait peut-être poser une question à madame Bourget, je crois? Je ne veux pas vous souffler la réponse, mais...

2930

**Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

2935

J'allais vous le suggérer.

– Donc, madame Bourget, s'il vous plaît, si vous pouvez répondre à la question.

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

2940

Oui. Geneviève Bourget...

**LA COMMISSAIRE :**

2945

Bonjour, madame Bourget.

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Bonjour.

2950

**LA COMMISSAIRE :**

2955

Petite question rapide, comme ça : au niveau de la fragmentation, au niveau des corridors écologiques, on voit, ce qu'on nous a expliqué, c'est, la grande majorité des chemins existants seront élargis. Pour vous, au Ministère, est-ce que vous considérez ça, à ce moment-là, la fragmentation des lieux, et à l'inverse, est-ce que le fait d'élargir les chemins peut permet, justement, une libre circulation ou une amélioration de la circulation de la grande faune d'un noyau écologique à un autre?

2960

En somme, je voudrais voir avec vous quels sont les avantages et inconvénients de la présence du parc éolien, mais surtout de l'implantation soit de nouveaux chemins, mais aussi l'élargissement de nouveaux chemins près des noyaux écologiques.

2965 **Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

2970 Bien, pour nous, en fait, à la Faune, côté habitat terrestre, forestier, pour les mammifères terrestres, en fait, le déboisement, l'installation d'éoliennes constitue des fragmentations supplémentaires du territoire dans un territoire qui est déjà pas mal fragmenté, puis il y a également d'autres activités qui se font sur ce territoire-là, qui augmentent également les impacts cumulatifs sur le territoire. Donc, pour les mammifères terrestres, c'est sûr qu'un parc éolien, il y a un certain impact sur ces habitats-là.

2975 Pour les corridors écologiques, en fait, on n'a pas l'expertise, nous, des corridors écologiques, c'est vraiment l'organisme du milieu, qui est Horizon-Nature, qui a cartographié ces corridors écologiques là. Par contre, on constate qu'il y a quand même un grand enjeu avec la COP, puis dans notre... même si on n'a pas l'expertise de vraiment cartographier, nous, les corridors écologiques, on sait que c'est d'une très grande importance, le maintien de corridors écologiques entre des noyaux de conservation. Surtout en particulier dans le contexte de changements climatiques, les espèces vont utiliser de plus en plus ces corridors écologiques là.

2980 Donc, il faut limiter le plus possible la fragmentation de ces corridors d'importance là, puis d'optimiser vraiment le projet pour limiter le plus possible la fragmentation dans les habitats forestiers. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

2985

**LA COMMISSAIRE :**

Merci. Oui, je vous remercie.

2990 **Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Parfait. Un gros merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2995

Madame Breault, on revient vers vous pour votre deuxième question.

**Mme ARIANE BREault :**

3000 Oui, merci. C'est une question un peu plus technique. Je me demande tout simplement, dans le projet PPAW 1, il y a comme deux secteurs, je vais appeler, ouest-est, on peut dire, puis celui où il y a moins d'éoliennes, peut-être qu'on peut présenter une carte, mais le secteur est, entre les deux, en fait, il y a 19 kilomètres de route où on ne comprend pas, on ne planifie pas construire d'éoliennes, mais je me demande à quoi ça sert.

3005 Est-ce que c'est vraiment nécessaire d'élargir 19 kilomètres de route juste pour accéder d'un secteur à l'autre? Est-ce qu'il n'y aurait pas une autre avenue par Saint-Honoré-de-Témiscouata qui serait plus directe pour le secteur est, considérant que, en fait, ça fait traverser des cours d'eau, si je ne me trompe pas, puis ça nous rapproche de l'habitat de la tortue des bois qui semblait faire problématique plus tôt?

3010 Puis aussi, dans le secteur, pour rajouter deux éoliennes, c'est là où on se ramasse à traverser le projet de refuge biologique. Donc, si on enlevait ce 19 kilomètres-là qui sert juste à relier, puis qu'on reliait par une autre route existante, puis qu'on enlevait les deux éoliennes au nord du secteur est, on ne traverserait pas le projet de refuge biologique, puis on aurait beaucoup de route, je crois.

3015

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

3020 – Madame Tremblay. Et si vous avez une carte à l'appui pour pouvoir nous éclairer en même temps, ça serait utile.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

3025 Oui, tout à fait. Donc, on va sortir une carte pour vous, et je vais demander à mon collègue, Joël Bérubé, qui a une expertise, justement, en matière de chemin, de pouvoir vous expliquer.

**LA PRÉSIDENTE :**

3030

Merci.

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

3035

Madame la Présidente, on va afficher une carte de localisation des chemins, peut-être la même carte que tantôt, la carte des paramètres de configuration. Il y a aussi la carte de traverse de cours d'eau qui va être soumise.

3040

Pour répondre à la question, madame la Présidente, en fait, nous avons optimisé l'utilisation du réseau de chemins existants sur le territoire. Le chemin en question, c'est le chemin Guérette, le chemin du Pic à Champoux, une des artères principales d'accès au territoire public dans le secteur. Il y a une partie du chemin, aussi, qui...

**LA PRÉSIDENTE :**

3045

Si vous pouvez juste, excusez-moi, monsieur Bérubé, peut-être juste nous indiquer environ c'est où pour le bénéfice de tous. Si vous êtes en mesure également de grossir un petit peu.

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

3050

En fait, je pourrais pointer dans la salle ici. Je pense qu'on parle de ce chemin-là, si je ne me trompe pas.

**LA PRÉSIDENTE :**

3055

Oui, si vous pouvez le décrire également pour les fins de la transcription. Je vous en demande beaucoup, mais...

3060

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

3065 C'est un chemin qui est situé en plein centre du projet, qui relie la partie nord. Donc, on va accéder au projet dans le haut ici, dans la partie complètement au nord, le chemin du Pic à Champoux, pour livrer les composantes d'éoliennes sur le réseau routier existant en utilisant le chemin du Pic à Champoux qui devient le chemin Guérette dans ce secteur-là.

3070 C'est un chemin qui est relativement large, qui nécessite peu d'améliorations en termes d'élargissement de la surface de roulement. Donc, son utilisation nous permet de réduire la quantité de travaux de voirie forestière à faire pour amener des composantes dans le secteur plus à l'est.

3075 On voit aussi ce secteur-là, qui est de l'autre embranchement, qui relie aussi la partie vers l'est, mais un peu plus au nord du chemin que je mentionnais. Cette section-là, c'est pour amener le câblage électrique qui relie les éoliennes de l'est vers le poste électrique qui est au nord. Le câblage électrique est enfoui dans le chemin existant. Dans ce secteur-là, c'est principalement des chemins existants.

3080 Il y a un petit segment à construire pour compléter la connexion, puis ça s'appelle un raccourci de réseau collecteur, et puis ça permet de réduire la longueur du réseau, l'emprise et... t'sais, la quantité de travail à faire pour aménager un raccourci de réseau collecteur est moindre que pour un chemin d'accès, où là, on va transporter des composantes d'éoliennes.

3085 Cela dit, on optimise l'arrivée des composantes de la route des Roches en utilisant ces chemins existants là, on raccourcit notre réseau collecteur, on le rend technique faisable de par sa longueur réduite pour la connexion des éoliennes au poste électrique, et les accès autres ne sont pas envisagés pour des raisons de faisabilité technique.

**LA PRÉSIDENTE :**

3090 Comme par exemple?

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

3095 La distance, la pente, le dérangement de la circulation, exemple, par Saint-Elzéar, le secteur  
nord traversant des terres privées en partie, ensuite sentiers de VTT, pentes, encore, milieux  
humides, donc des contraintes environnementales, aussi, qui s'ajouteraient au projet, sachant qu'on  
a déjà un accès qui est quand même assez en bon état et qui peut être utilisé et amélioré pour  
l'usage du projet qui est déjà présent dans le chemin Guérette.

3100

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

3105

**LA COMMISSAIRE :**

Rien que pour information, à des fins de transcription puis pour aider la commission et les  
participants, pourriez-vous nous dire – je vois carte 1, ça se peut-tu? En fait, nous dire dans quel  
document on va pouvoir revoir à nouveau cette information-là.

3110

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

En fait, la carte, on peut vous la déposer, si vous voulez.

3115

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Breault.

3120

\_\_\_\_\_  
**M. IAN TANGUAY**

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vais inviter maintenant Ian Tanguay à la table des intervenants.

3125 – Bonsoir.

**M. IAN TANGUAY :**

3130 Madame la Commissaire, madame la Présidente, bonsoir. Alors, c'est ça, je suis Ian Tanguay, je suis membre du collectif citoyens Tourne pas chez nous, qui s'intéresse beaucoup, en fait, au projet PPAW 1, ainsi que tous les autres, puis aussi parent, donc je me sens concerné, en fait, par justement les choix en lien avec les éoliennes, mais aussi... ça fait que c'est ça.

3135 Tout ça pour dire, la première question que j'aimerais poser est assez simple, en fait : sachant que l'Alliance de l'énergie de l'Est est une société en commandite, ça a été énuméré vaguement, mais j'aimerais que ce soit nommé plus clairement qui sont ou qui est le commanditaire de l'Alliance de l'énergie de l'Est, mais aussi les actionnaires.

3140 Parce que tout à l'heure, dans la présentation très rapide de monsieur Lagacé, on a vu justement une distribution de tout l'aspect financier, mais c'est ça, ce serait de rendre plus clair qui sont les actionnaires, la distribution, est-ce qu'elle se fait vraiment à parts égales à travers les actionnaires, est-ce qu'il n'y a que les municipalités, si je me souviens bien, 209, qui sont actionnaires ou est-ce qu'il y a aussi d'autres entités que...

3145 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, revoir vraiment la composition, la société en commandite et la distribution de ce qui est prévu en termes de profits, redevances. Faire un petit tour de roue là-dessus.

3150 **M. IAN TANGUAY :**

Exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

3155 Parfait.

– Alors, madame Tremblay.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

3160

Absolument. Donc, du côté de l'Alliance de l'énergie de l'Est, on a préparé une présentation qui est plus sur la structure et la gouvernance, donc je vais vous laisser monsieur Lagacé vous la présenter.

3165

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

3170

Oui, oui. Non, j'ai compris. Non, non, je vais faire plus lentement. Étant donné que je pense que le temps est...

**LA PRÉSIDENTE :**

3175

Mais pas trop lentement, quand même. On a plusieurs intervenants.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

3180

Donc, bien, dans le fond, votre question relève, madame la Présidente, excusez, madame la Commissaire, d'une histoire, le rôle, la structure de l'Alliance de l'énergie de l'Est. La *slide* suivante, dans le fond, le modèle de la régie intermunicipale, vous savez, en deux mille... je dirais, les premiers projets éoliens communautaires au Québec ont pris place dans le cas de... c'était le projet Viger-Denonville sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, le premier projet à partenariat égalitaire.

3185

Ça a amené les élus du Bas-Saint-Laurent... là, quand je parle des élus du Bas-Saint-Laurent, c'est les huit préfets. À l'époque, c'était la première grande cheffe de la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk, mieux connue à l'époque sous la Première Nation malécite de Viger, madame

3190 Archambault. On a travaillé ensemble sur une mise en commun. Donc, ça s'est fait d'une meilleure façon.

3195 Hydro-Québec a reconnu les bienfaits de la présence des communautés, a souhaité, via les appels d'offres, à ce qu'il y ait davantage une pondération pour inciter les promoteurs privés à être en partenariat avec les communautés d'accueil, les territoires de MRC et les communautés locales, les communautés autochtones.

3200 Donc, il y a eu ces éléments-là qui ont pris place, puis l'autre élément, essentiellement, ce que ça a permis, madame la Présidente, c'est de faire en sorte qu'on puisse regrouper des compétences au niveau de l'Alliance de l'énergie de l'Est – auparavant, ça s'appelait l'Alliance de l'Est – et de regrouper les ressources, de regrouper en même temps les capitaux. Donc, je dirais, d'avoir une force d'accompagnement des projets plus grande, puis en même temps, par le fait même, en se regroupant, de diminuer les risques qui sont liés aux investissements. Puis on parle de partager équitablement entre les collectivités, les distributions qui sont reçues.

3205 Donc, le rôle de l'Alliance de l'énergie de l'Est, ça a été de mettre en place en 2014. 2014, on a eu des discussions avec la Régie de l'Énergie de la Gaspésie, parce qu'il y avait l'appel d'offres 2013 qui avait été lancé. On se demandait si les deux régions administratives seraient en compétition. On a décidé de se mettre plutôt en coopération, et, à ce moment-là, de mettre en compétition nos partenaires privés.

3210 En 2023, il y a eu un regroupement. Tout le monde se souvient qu'en 2020, il y a eu une pandémie, la ministre régionale de l'époque avait sollicité, de la part des régions, dans le cas du Bas-Saint-Laurent, puis elle couvrait aussi Chaudière-Appalaches, des projets structurants. Et en 2020, il avait été identifié que le développement de la filière éolienne, c'est assurément une façon intéressante d'adresser le développement, d'aller chercher des nouveaux leviers financiers.

3220 Donc, en 2023, avec la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent, incluant les huit territoires de la MRC, la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag, la Régie de l'Énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, les MRC de Montmagny, L'Islet, on a décidé de se regrouper, essentiellement pour développer, d'investir dans des projets de production d'électricité sur le territoire, donc peu

3225 importe l'endroit, à partir de Montmagny, aller jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine, dans des projets de sources d'énergies renouvelables. On parle de l'éolien, la petite hydraulique, le solaire ou encore les infrastructures de stockage, puis on vise également, ça a été nommé tantôt, à éventuellement faciliter le développement du transport d'électricité sur notre territoire. D'ailleurs le rapport d'activités 2023 d'Alliance de l'Est peut être retrouvé sur le site alliance-est.ca, document qui est très bien fait.

3230 Dans le cas du territoire de l'Alliance, quand on voit les premières parties, le point 3, c'est la MRC de Montmagny; le point 4, la MRC de L'Islet; le point 1, c'est le territoire de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent, incluant les neuf actionnaires que je disais tantôt; et dans le cas du 2, bien, c'est la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Et dans le cas de lorsqu'on se retrouve dans l'actionariat, le 100 % communautaire, 60 % est détenu par la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent, 30 % par celle de la Gaspésie, 5 % pour les MRC de Montmagny, L'Islet.

3235 Et comme je vous le disais tantôt, à l'époque, les huit territoires de la MRC avaient décidé de prendre un pourcentage supplémentaire de 1,25 pour mettre en place un fonds de développement régional qui a amené, je dirais, des retombées extrêmement intéressantes pour l'ensemble des huit territoires de MRC au Bas-Saint-Laurent.

3240 Dans le cas de la structure de l'Alliance, la société en action qu'on voit, là, dans le milieu un peu plus haut que le commandité unique, bien, ça regroupe essentiellement les deux Régies de l'Énergie, celle du Bas-Saint-Laurent, celle de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine, les deux territoires de MRC, Montmagny, L'Islet. Je dirais que c'est là où ce que, dans le fond, ça nous permet de regrouper les forces financières pour accompagner des projets.

3245 Les représentants, parce que c'est ça, aussi, qui était demandé, les représentants, dans bien des cas, dans le cas de la Première Nation Wolastoqiyik, c'est madame Martine Bruneau qui représente la Première Nation. Dans le cas des autres territoires de la MRC, ce sont les huit préfetures. Dans le cas de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, il y a, à l'occasion, c'est des préfets, à l'occasion, c'est les maires de grandes villes. Notamment, quand je pense à la MRC de la Haute-Gaspésie, c'est le maire de Sainte-Anne-des-Monts, qui est aussi le vice-président de  
3250 l'Alliance de l'énergie de l'Est.

3255 Donc, quand on regroupe autour de la société par actions des forces financières, bien, à ce moment-là, on mandate l'Alliance de l'énergie de l'Est pour accompagner le développement et la réalisation et la mise en production des projets éoliens sur le territoire de l'Alliance de l'énergie de l'Est. Donc, le commandité, c'est l'Alliance de l'énergie de l'Est; les commanditaires ce sont, via l'Alliance, par actions, société par actions, ce sont les deux régies et les deux MRC.

3260 Puis la façon dont on répartit les sommes, bien 60... on l'a vu tantôt, c'est les sommes qui sont réparties en fonction de l'actionnariat qui sont détenus par les régies ou par les MRC.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

3265 – Cette information-là, pour vous rassurer, va être rendue disponible. Donc, il y a plusieurs chiffres là-dessus. Vous pourrez reconsulter le tout au besoin. Votre deuxième question.

**M. IAN TANGUAY :**

3270 Oui. Donc, rapide préambule, mais c'est ça. On sait que monsieur Lagacé est président de l'Alliance de l'énergie de l'Est, président, aussi, de la SÉMER, qui travaille dans la biométhanisation, un projet en développement depuis quelques années maintenant, qui est aussi maire de Saint-Cyprien et préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, qui est plusieurs chapeaux à porter, à mon humble avis, dans l'exercice des fonctions à travers, c'est ça, le projet éolien, les projets éoliens qui sont  
3275 chapeautés par l'Alliance de l'énergie de l'Est, puis qui, forcément, donne un grand... des possibilités de levier d'action.

3280 Ça fait que ma question, clairement, c'est : est-ce que la pression sur les citoyens et citoyennes et les municipalités fait partie de la stratégie de l'Alliance de l'énergie de l'Est pour avoir son acceptabilité sociale? À ce titre, est-ce qu'une enquête est prévue par le BAPE concernant les pressions qui ont été effectuées par monsieur Lagacé via sa casquette de préfet, sur les citoyens et citoyennes, et sur les municipalités? Comment s'assurer que les personnes qui questionnent ce projet ne se retrouvent pas victimes de (inaudible) de sa part?

3285 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tanguay, je peux vous répondre : le mandat qu'on a reçu, c'est par rapport au projet, donc on ne mène pas une enquête spécifique sur monsieur Lagacé. Donc, vous n'aurez pas vraiment réponse à vos questions.

3290

Ceci dit, monsieur Lagacé est assis à cette table à titre de représentant de l'initiateur. On a également, du côté des personnes-ressources, des personnes relevant de l'administration de la MRC, mais aussi des municipalités. Donc, si vous voulez adresser des questions au niveau plus administratif, on a des personnes-ressources pour ça, mais comme je vous dis, il n'y a pas d'enquête spécifique sur monsieur Lagacé. Le mandat qu'on a eu, c'est un mandat du BAPE, pas du BAPE, excusez-moi, du ministre responsable de l'Environnement qui porte sur le projet spécifiquement.

3295

**M. IAN TANGUAY :**

3300

O.K. Dans ce cas-là, j'irais peut-être avec une autre question sur le *fly*. Tout à l'heure, ça avait été nommé par madame Rioux, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune [sic], que c'est le Ministère qui, si je ne m'abuse, a pour mandat de prévenir la... il y a des modifications ou des impacts sur les refuges biologiques.

3305

Puis je sais qu'il y a eu une étape qui a été faite il y a quelques mois de ça, où les études d'impact avaient été présentées à 24, si je me souviens bien, ministères différents, qui est la procédure normale pour ce que j'en comprends, et qu'en fait, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune [sic] fait partie des sept ministères qui ont accepté l'étude d'impact présentée telle qu'elle, alors que les autres l'ont refusée, puis comme ça a été nommé tout à l'heure, il y a des travaux qui sont effectués...

3310

**LA PRÉSIDENTE :**

Dans les refuges biologiques?

3315

**M. IAN TANGUAY :**

3320 Hum, hum. Je me demandais comment, bien, c'est ça, comment c'est possible que le Ministère ait accepté alors que si j'ai bien compris, son mandat est d'éviter que ça puisse se produire.

**LA PRÉSIDENTE :**

3325 Donc, vous voulez avoir l'avis du ministère des Ressources naturelles et des Forêts sur les impacts appréhendés du projet sur les refuges biologiques en projet ou actuellement désignés. C'est bien ça?

**M. IAN TANGUAY :**

3330 Oui. Exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

3335 Parfait. On va aller voir madame Rioux.

**Mme MÉLANIE RIOUX :**

3340 Oui. Mélanie Rioux, ingénieure au ministère des Ressources naturelles et des Forêts. En fait, ça va me permettre aussi d'apporter une précision sur la notion des quelques cas d'exception qu'on a eus ce soir, en fait, et je devais revenir sur les réponses.

3345 Alors, d'entrée de jeu, c'est certain que les refuges biologiques officiels et en projet, en fait, je tiens vraiment à préciser que les activités forestières ne sont pas permises à l'intérieur des refuges biologiques, c'est important de le mentionner. J'ai mentionné également qu'il y avait quelques exceptions, je devais revenir. J'ai eu le temps de consulter mes collègues, en fait, qui détiennent l'expertise, vraiment, à ce niveau-là.

3350

Alors, les quelques exceptions pour justement permettre certaines activités à l'intérieur sont vraiment au niveau de la réfection des chemins existants et de l'amélioration des chemins existants, en autant que le déboisement et les travaux sont faits à l'intérieur de l'emprise, en fait, du chemin existant. Et puis l'intervention qui est possible à ce moment-là ne doit pas viser à convertir les classes de chemin.

3355

Je ne veux pas nécessairement m'attarder dans tous les détails, mais il y a différentes catégories de chemins qu'on appelle des classes, donc sommairement des chemins de moins grande largeur que d'autres, je peux l'exprimer comme ça. Donc, à l'intérieur d'un refuge biologique, le changement des largeurs d'emprise ne peut pas être fait. Et voilà, dans le fond, pour la précision aussi de ma réponse précédemment.

3360

**LA PRÉSIDENTE :**

3365

Peut-être une dernière précision. On comprend que votre ministère a été consulté dans un premier temps sur la recevabilité de l'étude d'impact, à savoir est-ce que toute l'information est disponible sur les différents impacts qui concernent leur ministère, et puis qu'il y aura une autre consultation pour savoir maintenant est-ce que le projet est acceptable environnementalement pour le Ministère. Donc, ça se passe en deux temps, puis les avis ultérieurs sur l'acceptabilité environnementale seront disponibles sur le registre des évaluations environnementales. Voilà. Je vous remercie.

3370

**M. IAN TANGUAY :**

Merci.

3375

**LA COMMISSAIRE :**

Petite question supplémentaire, madame Rioux. Dites-moi, j'ai peut-être échappé une petite information : vous dites qu'au niveau des refuges biologiques, c'est permis de faire des travaux sur des chemins existants en autant qu'on reste dans l'emprise du chemin existant. Dans le cas qui nous préoccupe, on parle d'élargissement de chemin, je ne connais pas la largeur à l'heure actuelle, mais

3380 on parle de parfois jusqu'à 25 mètres de largeur, on s'entend, ce n'est plus dans l'emprise du chemin existant. Alors, ces cas-là, est-ce qu'ils seront également acceptés ou, du moins, autorisés?

**Mme MÉLANIE RIOUX :**

3385 En fait, à ce jour, l'information détenue, en fait, qu'on a eue entre les mains pour être capable d'analyser le projet, les chemins qui passent actuellement dans les refuges biologiques, oui, on parle d'un déboisement, mais le chemin est déjà cartographié, il est déjà existant. Ça fait que les données que nous avons ont été jugées recevables à cette étape-ci.

3390 **LA COMMISSAIRE :**

Madame Tremblay, est-ce qu'à l'heure actuelle, il y a du déboisement présentement sur le territoire, et si oui, c'est à quelle fin?

3395 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Il n'y a pas de déboisement actuellement sur le territoire.

**LA COMMISSAIRE :**

3400

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

3405 En fait, peut-être une dernière question : est-ce que vous prévoyez rester dans l'emprise des chemins? Donc, on comprend que c'est 25 mètres, mais est-ce que les chemins actuels font 25 mètres ou... ça va permettre d'éclairer la chose.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

3410

Oui, absolument. Je vais demander à monsieur Bérubé de nous éclairer sur cette question.

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

3415 Madame la Présidente, comme je le mentionnais, c'est une largeur moyenne de 25 mètres pour la réalisation du projet. On a démontré des cartes de planification préliminaire qui prévoyait une largeur d'emprise moindre pour s'adapter à la présence des refuges biologiques.

3420 On va continuer l'ingénierie détaillée pour voir ce qui permettrait de faire pour éviter le déboisement ou le minimiser, mais considérant l'information qu'on a reçue, on va regarder la possibilité de travailler à l'intérieur de l'emprise et de conserver la classe de chemin, donc la largeur de la surface de roulement. On va poursuivre l'analyse et les discussions avec les MRNF à ce sujet-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

3425 Très bien, merci.

---

**Mme MIREILLE BEAULIEU**

3430 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais inviter maintenant madame Mireille Beaulieu.  
– Bonsoir.

3435 **Mme MIREILLE BEAULIEU :**

Bonsoir. Donc, je vais essayer de ne pas bégayer, et c'est sûr que c'est un peu stressant de prendre la parole.

3440 **LA PRÉSIDENTE :**

Prenez votre temps.

**Mme MIREILLE BEAULIEU :**

3445

Et j'espère que ma question, vous saurez l'orienter vers la personne à qui...

**LA PRÉSIDENTE :**

3450

Je fais tout faire pour. Prenez votre temps pour poser votre question, il n'y a pas de souci, on est là pour vous aider.

**Mme MIREILLE BEAULIEU :**

3455

Nous savons que la firme de consultants PESCA a comme principal contractuel Invenenergy et l'Alliance de l'Est. Comment arrivent-elles à rester impartiales dans leurs démarches et à préserver leur indépendance éthique, sachant que leur emploi dépend de la survie de ces entreprises? Dans ce contexte, qui a la responsabilité de réévaluer, sur le territoire, la véracité des études? Est-ce que le gouvernement envoie une équipe sur le terrain pour évaluer?

3460

**LA PRÉSIDENTE :**

3465

Très bien, votre question est claire. Je vais l'adresser au ministère responsable de l'Environnement qui pourra peut-être vous éclairer sur comment, en fait, une fois que l'étude d'impact est réalisée, entre autres, par le consultant engagé, PESCA, comment c'est analysé du côté du Ministère pour valider les données fournies, en fait.

**Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

3470

Oui, donc, très bonne question. En fait, nous, ce qu'on fait de notre côté, c'est qu'on consulte les experts en région, donc la direction régionale qui a un bureau dans ce secteur-là. Donc, en période de recevabilité, toujours, et on va les reconsulter par la suite en période d'acceptabilité.

3475

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous consultez seulement la direction régionale ou vous consultez d'autres experts au sein de l'appareil gouvernemental?

3480

**Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

C'est certain qu'en période d'acceptabilité, on reconsulte l'ensemble de l'expertise, mais si j'ai bien compris la question, par rapport à la vérification terrain et tout, c'est vraiment au bureau de la direction régionale à qui on s'adresse.

3485

**LA PRÉSIDENTE :**

Voilà. Votre deuxième question.

3490

**Mme MIREILLE BEAULIEU :**

Je ne sais pas, c'est par rapport à l'acceptabilité sociale. On a déjà eu une question là-dessus, donc je ne vais pas poser la même. Est-ce que c'est possible que si... Déjà, la définition d'acceptabilité sociale n'est pas claire; est-ce que c'est possible que le projet aille de l'avant sans acceptabilité sociale?

3495

**LA PRÉSIDENTE :**

On va poser la question au ministère responsable de l'Environnement pour voir. On pourrait retourner auprès de monsieur Ouellet qui pourrait peut-être préciser la définition, puis voir un peu c'est quoi les conditions qui pourraient faire qu'un projet pourrait être refusé au niveau de l'acceptabilité sociale.

3500

3505

**Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

3510 Oui. Donc, j'inviterais mon collègue et expert, monsieur Carl Ouellet, s'il vous plaît, à prendre la parole.

**M. CARL OUELLET :**

3515 Oui, bonsoir, madame la Présidente, madame la Commissaire. Effectivement, l'acceptabilité sociale, comme on mentionnait tantôt, il n'y a pas nécessairement un consensus au niveau de la définition.

3520 Cela dit, au ministère de l'Environnement, il y a quand même une définition qui mentionne que c'est un jugement globalement favorable à un projet. Naturellement, c'est une évaluation qualitative qui est faite plutôt que quantitative.

3525 Puis il ne faut pas oublier que l'acceptabilité sociale, c'est une composante parmi l'ensemble des composantes environnementales qui est prise en considération en évaluation environnementale. Donc, la recommandation du ministre repose sur l'ensemble des composantes, incluant celle de l'acceptabilité sociale, et si, effectivement, l'acceptabilité sociale devient un enjeu important, majeur dans un projet, donc la non-acceptabilité sociale, effectivement, ça sera une composante qui sera considérée au même titre que les autres dans le cadre de l'évaluation environnementale.

3530 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Ouellet, pour préciser, est-ce qu'à votre connaissance, il y a déjà eu des projets qui ont été refusés par le gouvernement avec comme raison, justement, le manque d'acceptabilité sociale?

3535

**M. CARL OUELLET :**

Il faudrait faire quelques recherches et vous revenir.

3540 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

3545 **Mme MIREILLE BEAULIEU :**

Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

3550 Merci à vous.

---

**Mme BRIGITTE SAINT-AMOUR**

3555 **LA PRÉSIDENTE :**

On va passer au prochain, alors. Alors, Brigitte Saint-Amour. Bonsoir. N'oubliez pas d'ouvrir votre micro.

3560 **Mme BRIGITTE SAINT-AMOUR :**

Oui. Donc, je représente le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent. Donc, ma première question : considérant la nécessité d'appliquer le principe de précaution, est-ce qu'il est prévu d'appliquer l'orientation annoncée en décembre 2023 par le MELCCFP pour réduire l'impact des parcs éoliens sur les chauves-souris, qui consiste à augmenter le seuil de vitesse de vent pour le démarrage des turbines? Sinon, qu'est-ce qui empêche d'appliquer cette mesure à ce projet?

3570 **LA PRÉSIDENTE :**

Question très claire.

– Madame Lavoie.

**Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

3575

Oui. J'inviterais madame Geneviève Bourget à répondre à cette question, s'il vous plaît.

**LA PRÉSIDENTE :**

3580

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3585

Rebonsoir, madame Bourget.

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

3590

Rebonsoir. En fait, je pourrais peut-être vous faire une présentation sur les seuils que la dame a parlés. Est-ce que vous voulez ou...?

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, je préférerais peut-être plus une réponse directe à la question vu l'heure.

3595

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Le temps. O.K. C'est beau.

**LA PRÉSIDENTE :**

3600

Oui, s'il vous plaît. Puis on y reviendra peut-être. Merci.

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

3605

C'est bon. Il y a une nouvelle orientation qui a été mise en place, mais ça, c'est pour les prochains parcs éoliens qui vont être soumis comme appel d'offres. Présentement, il n'y a pas d'obligation de faire cette directive-là. Par contre, on sait fort bien, selon les études, que cette mesure d'atténuation là qui consiste au bridage des pales d'éoliennes, d'attendre vraiment d'avoir une vitesse un peu plus élevée est la meilleure mesure d'atténuation qui est efficace pour l'ensemble de toutes les espèces de chauves-souris.

3610

Ça fait que c'est ça. Pour l'instant, bien, il n'y a pas d'obligation à suivre cette mesure-là, mais nous, on recommande fortement de suivre cette mesure d'atténuation là pour les parcs éoliens.

3615

**LA PRÉSIDENTE :**

Puis qu'est-ce qui explique, en fait, que cette mesure-là n'est pas encore applicable si vous la recommandez fortement?

3620

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Je crois que c'est parce que les promoteurs éoliens voulaient avoir une certaine prévisibilité, donc les parcs éoliens qui étaient déjà dans des appels d'offres, ils n'ont pas eu cette obligation de suivre là. Par contre, on a les suivis de mortalité qui sont mis en place. Les promoteurs éoliens, les parcs doivent faire les suivis de mortalité, puis en fait, avec les suivis de mortalité, on pourra demander des mesures d'atténuation pour s'il y a des mortalités de chiroptères.

3625

**LA PRÉSIDENTE :**

3630

Justement, à ce sujet-là, je me permets une petite question.

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

3635

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3640 À l'étude d'impact, l'initiateur présente différents résultats de suivis, justement, de mortalité qui  
la commission se demandait: est-ce qu'on peut extrapoler ou vraiment transposer ces résultats-là  
au parc en question, à l'étude ici, considérant la localisation, mais aussi la nature des infrastructures  
qui seront présentes dans le parc? Est-ce que c'est un bon indice de suivre ces résultats-là ou pas,  
3645 finalement?

**M. GENEVIÈVE BOURGET :**

3650 Non, ce n'est pas possible d'extrapoler avec les anciens suivis qui ont été faits dans les anciens  
parcs éoliens, parce que nos protocoles éoliens se sont peaufinés avec le temps, avec les nouvelles  
connaissances. Ils sont de plus en plus robustes, donc on a eu différents protocoles, un en 2008, un  
en 2013, et puis présentement, il est en révision, celui de 2013, pour améliorer vraiment la  
robustesse des suivis des mortalités.

3655 Il y a des équations qui ont été mises en place. Les nouvelles équations sont vraiment plus  
robustes pour évaluer les taux de mortalité. Donc, ce n'est pas possible de comparer un parc éolien  
avec un suivi qui a été fait avec les différents protocoles et les différents calculs, méthodes de calcul  
pour vraiment extrapoler et dire « bien, il n'y aura pas de mortalité de chauves-souris ». Il faut  
absolument faire les suivis de mortalité pour avoir, sur les trois ans, pour avoir une idée de ce qui se  
passe dans le parc éolien.

3660 Puis c'est sûr qu'il peut y avoir des couloirs de déplacement, également, de chauves-souris qui  
peuvent différer d'emplacement en emplacement. Chaque parc éolien est vraiment différent.

**LA PRÉSIDENTE :**

3665 Merci, madame Bourget. Une petite précision : quand vous parlez de mortalité importante, puis  
vous dites « Si les suivis révèlent des mortalités importantes, on peut exiger la mise en place de

mesures », c'est quoi, pour vous, une mortalité importante, autant pour les chauves-souris que pour les oiseaux? Comment vous définissez...

3670 **Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Ça peut être... pour les oiseaux, je ne peux pas m'avancer, il faudrait que je vérifie avec les experts à Québec. Pour les chauves-souris, déjà avec une mortalité dans un parc éolien, on peut demander des mesures d'atténuation qui consistent au bridage. Ça fait qu'une chauve-souris peut, en fait, déceler plus de mortalité qu'il y a seulement une chauve-souris dans le parc éolien.

3675

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

3680

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

C'est avec les équations, en fait, qu'on peut déterminer, pour l'ensemble du parc éolien, c'est quoi les taux de mortalité annuels dans ce parc éolien là.

3685

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pourrez nous revenir pour les oiseaux, en fait?

3690 **Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Oui. Je vais essayer, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3695

Qu'est-ce qui est considéré comme un taux de mortalité important?

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

3700

Oui. Tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

3705

Merci.

**LA COMMISSAIRE :**

3710

Madame Tremblay, on comprend que, je dirais, la nouvelle du ministère de l'Environnement ne s'applique pas nécessairement à votre parc éolien parce que vous avez déjà signé votre contrat avec Hydro-Québec, mais dites-moi : est-ce qu'il y a des possibilités que vous puissiez vous plier à cette nouvelle directive-là? Est-ce qu'il y a des problèmes techniques ou...? En tout cas, j'aimerais vous entendre à cet égard-là. Même si vous n'êtes pas tenu de respecter, est-ce qu'il y aurait une volonté ou, du moins, une possibilité que vous puissiez déjà l'appliquer?

3715

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

3720

Oui, merci, madame la Commissaire pour la question. En fait, du côté des chauves-souris, quelques éléments de contexte. Donc, je mentionnais que les chauves-souris fréquentent moins les sommets que les vallées. Les éoliennes sont donc situées sur les sommets.

3725

Autre élément : en fait, on va appliquer des mesures de mitigation s'il y a des présences de chauves-souris, donc arrêt des activités, zones de protection, tout ça, donc il y a différentes mesures qu'on va appliquer.

3730

Les suivis de mortalité seront faits, c'est la réglementation qui s'applique à notre projet. Pour les projets futurs où la réglementation a changé, évidemment, on le fera pour les projets futurs, et s'il y avait des sites spécifiques à l'intérieur du parc, donc des localisations d'éoliennes spécifiques à l'intérieur du parc qui bénéficieraient de ce type de mesures, évidemment, on aura les discussions avec le ministère de l'Environnement, puis on pourra mettre en place sur des sites spécifiques.

**LA COMMISSAIRE :**

Ce que je comprends, c'est qu'il y a une ouverture de votre part pour pouvoir...

3735 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Avec des suivis de mortalité, donc...

**LA COMMISSAIRE :**

3740

(Inaudible) et examiner en fonction de la présence ou absence des chauves-souris.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

3745

Tout à fait.

**LA COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

3750

**LA PRÉSIDENTE :**

Dernière, dernière précision avant de revenir vers vous, madame Saint-Amour.

– Par curiosité, laquelle vitesse minimale les éoliennes démarrent-elles?

3755

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Trois mètres par seconde.

3760

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Saint-Amour, votre deuxième question.

**Mme BRIGITTE SAINT-AMOUR :**

3765 Oui. Ça concerne les milieux humides. Donc, considérant l'importance des milieux humides et hydriques, est-ce que les plans régionaux de milieux humides et hydriques des MRC de Rivière-du-Loup, Témiscouata et Kamouraska ont été pris en considération?

**LA PRÉSIDENTE :**

3770

Madame Tremblay.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

3775 Oui, absolument. Donc, plan de compensation préliminaire qu'on sera en mesure de déposer à la commission dès la prochaine séance. Je vais inviter mon collègue... Non, c'est le poisson, je suis désolée. Ça vient de me revenir.

3780

Mais pour le plan de compensation des milieux humides et hydriques, quelques mots avant de passer la parole à monsieur Bérubé. On travaille avec le milieu pour ces plans-là. C'est quelque chose qui nous apparaît extrêmement important, donc on a fait de la consultation auprès des organismes environnementaux du territoire, auprès, également de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek, de l'intérêt à participer avec nous à identifier les bons projets pour pouvoir faire notre compensation. Et je vais laisser monsieur Bérubé compléter.

3785

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

3790

J'ai peu à ajouter aux commentaires de madame Tremblay outre que le plan de compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques est à prendre pendant la période d'acceptabilité environnementale.

3795 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Je crois qu'on a la MRC de Kamouraska. On aimerait savoir, on croit que votre plan régional a été réalisé pour les milieux humides; est-ce que vous avez déjà identifié des secteurs d'intérêt qui pourraient être intéressants à considérer dans la compensation éventuelle?

3800

**Mme CATHERINE LANGLOIS :**

Absolument. Il faut savoir que notre plan vient d'être... a été déposé une première fois, on a fait des ajustements, ils viennent d'être acceptés. On l'a envoyé évidemment au promoteur. Il y a eu certains ajustements qui ont été appliqués, donc t'sais, concrètement, ce soir, on n'a pas discuté de ceux qu'on souhaitait conserver ou qu'on pensait, ou bien, en tout cas, il y a différentes mesures, puis il faudra voir aussi comment on va le mettre en œuvre. Donc, on est à se préparer. Tout ça étant très récent, donc je n'ai pas ces réponses-là.

3805

3810

Il faut avoir tout de même que quand Invenergy ont proposé, en fait, dans le cas des appels d'offres, différents scénarios, on a analysé les scénarios avec nos règlements en vigueur, c'est-à-dire comme notre RCI ou nos dispositions ou schémas, et caetera, puis il fallait produire, en fait, une espèce d'avis comme quoi ça respectait notre réglementation, puis on a tout de même tenu à ce que ce soit précisé que ça obligeait tout de même les entreprises à obtenir les CA de l'environnement, excusez-moi, les certificats d'autorisation requis.

3815

Donc, à cet effet-là, on croit que, bien, c'est ça – excusez-moi, il est un petit peu tard – que tout ça est parfaitement logique, mais pour ce qui en est pour nos milieux qu'on souhaite compenser, je n'aurais pas d'informations supplémentaires, mais je pourrais les fournir, en fait, au BAPE si c'était quelque chose qui était souhaité.

3820

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, ça serait apprécié si vous pouvez nous les fournir. Merci.

3825

**Mme CATHERINE LANGLOIS :**

Excellent.

3830

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vais aller voir du côté de la MRC de Rivière-du-Loup, puis ensuite de la MRC de Témiscouata pour voir, en fait, vous en êtes où avec vos plans régionaux.

3835

**M. VINCENT BÉLANGER :**

Oui, Vincent Bélanger, MRC de Rivière-du-Loup. Notre plan régional de milieux humides et hydriques qui est déposé au Ministère en décembre dernier. On attend des retours pour les ajustements, si nécessaire, et donc il n'est pas en vigueur. Et le plan ne couvre pas les terres publiques en général, donc le projet éolien se trouve sur les terres publiques.

3840

Par contre, s'il y avait des compensations à réaliser avec l'argent déposé au fonds de compensation, bien, notre plan couvre, notre plan identifie des milieux humides et des milieux hydriques intéressants pour la conservation. Donc, des sommes pourraient être investies dans ces cours d'eau, lacs et milieux humides là si jamais un autre promoteur voulait venir créer un milieu ou améliorer un milieu.

3845

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, juste pour être sûre que j'ai bien compris : il a été déposé en décembre dernier auprès du Ministère, donc il est en analyse, mais vous prévoyez, selon votre connaissance, que ça soit rendu public ou en vigueur à quel moment?

3850

**M. VINCENT BÉLANGER :**

Ça va dépendre de la quantité de questions qu'on recevra du Ministère.

3855

**LA PRÉSIDENTE :**

3860

Très bien, merci.

– Du côté de la MRC de Témiscouata, monsieur Lehoux.

**M. MATHIEU LEHOUX :**

3865

Oui, Mathieu Lehoux, MRC de Témiscouata. On se rappelle, comme mon collègue de la MRC de Rivière-du-Loup l'a dit, que les PRMHH, la planification est pour le territoire privé seulement. Le gouvernement du Québec n'a pas choisi cet outil-là de planification pour la gestion des milieux humides, milieux hydriques en territoire public. Donc, on n'avait pas le loisir de les intégrer à nos plans, donc c'est ça.

3870

Pour ce qui est du projet éolien PPAW, comme l'implantation est 100 % en territoire public, il n'y a pas de disposition de nos projets de plans qui s'applique, mais encore là, au niveau des compensations, s'il y a des compensations, bien, du côté de la MRC de Témiscouata aussi, on a des éléments dans notre projet de plan ou de protection des milieux humides et hydriques qui pourra servir d'outil pour faire de la compensation.

3875

**LA PRÉSIDENTE :**

3880

Très bien, merci.

– Merci, madame Saint-Amour.

---

**M. CHARLES-ANTOINE PÉLOQUIN**

3885

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vais appeler maintenant Charles-Antoine Péloquin à la table des intervenants.

– Bonsoir.

3890

**M. CHARLES-ANTOINE PÉLOQUIN :**

3895 Bonsoir, madame la Présidente, madame la Commissaire. J'ai appris ce soir que les  
composantes des éoliennes et les éoliennes même ne seront pas construites par Siemens Gamesa,  
j'ai appris que ça allait être la compagnie Vestas qui allait les construire. Je suis un peu surpris que  
cette information-là, ça ne soit pas facilement accessible.

3900 Ma première question, ça serait, j'aimerais, considérant que, mettons que je prends l'exemple  
du cuivre pour une éolienne, que ça en prend au-dessus de cinq tonnes pour une éolienne, comment  
vous assurer que les fournisseurs des manufacturiers qui vont faire les éoliennes sont éthiques dans  
leur pratique d'extraction minière? Ça serait ma première question.

**LA PRÉSIDENTE :**

3905 Très bien.  
– Alors, madame Tremblay, quels sont les critères que vous considérez, en fait, pour retenir une  
compagnie en particulier pour le choix des composantes?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

3910 Oui, alors au niveau du choix du turbinier, au moment où on a déposé l'étude d'impact, nous  
avons deux modèles d'éolienne en possibilité, et on a procédé à l'étude des impacts en fonction de  
tout ce qui était maximal, peu importe le modèle.

3915 Donc, on est allé chercher la taille maximale pour analyser l'impact sur les paysages, par  
exemple, on a utilisé l'éolienne la plus bruyante pour faire l'étude sur le climat sonore, donc je peux  
vous assurer que l'étude d'impact, elle analyse les critères maximaux, peu importe le choix final sur  
lequel s'est effectué, donc, notre choix de turbinier.

3920 Et il faut comprendre que dans les appels d'offres d'Hydro-Québec, pour les éoliennes en climat  
nordique, il n'y a pas une tonne de modèles d'éoliennes qui sont adaptés à notre climat. Vestas fait  
partie des principaux, des plus importants manufacturiers d'éoliennes dans le monde. Ils ont plus de

3925

50 000 éoliennes installées dans 73 pays, ils en ont plus de 1 600 au Canada. Donc, c'est un joueur bien établi qui sait faire correctement les choses. Donc, on a pleine confiance que ce sera un promoteur, en fait, un turbinier responsable pour le projet.

**LA PRÉSIDENTE :**

3930

Très bien, merci. Au-delà des impacts que vous appréhendez sur le choix des composantes, est-ce que vous analysez des critères en lien avec le cycle de vie de ces composantes-là, donc je reviens un peu à la question à monsieur Péloquin : ce qui l'intéresse vraiment, c'est de savoir, à la source, comment sont fabriqués les minéraux. Est-ce que vous poussez l'analyse jusque-là dans le choix de vos composantes?

3935

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

En fait, on a des données générales, une étude qui a été publiée au Royaume-Uni, mais qui, par la suite, a été partagée par le scientifique en chef du Québec, sur l'ensemble du cycle de vie sur 30 ans.

3940

On parle de 12 à 18 mois d'opération pour compenser toutes les émissions reliées à la manufacture des composantes, le transport, l'installation, la construction, donc ça prend entre 12 et 18 mois d'opération pour compenser toutes les émissions, ce qui veut donc dire qu'il y a 28 ans et demi à 29 ans d'opération d'un parc éolien sans aucune émission.

3945

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

– Monsieur Péloquin, votre deuxième question.

3950

**M. CHARLES-ANTOINE PÉLOQUIN :**

Bien, ma question concernait, ma première question concernait des problèmes majeurs. Je veux rester sur l'exemple du cuivre : au Chili, il y a des mines, des grosses mines de cuivre, puis ça cause

3955 des problèmes environnementaux et sociaux désastreux. Puis la construction d'un parc éolien qui est de cette ampleur, on voit qu'il va y en avoir plusieurs autres encore plus gros. Ça va continuer de mettre une pression sur la demande minière.

3960 Je n'ai pas du tout été répondu sur s'il y a moindrement un soin ou une attention portée, si ces matériaux-là vont être extraits de manière éthique et environnementale. T'sais, ils arrivent ici, ils sont tous propres, tout est raffiné, mais dans les pays où est-ce qu'ils sont raffinés, c'est problématique, puis on n'est pas juste un endroit dans le monde isolé, on est sur une planète.

3965 Donc, l'impact du développement éolien ici, et c'est juste un exemple, c'est un matériel, il y a de l'acier, il y a plein d'autres *matériels* qui vont être extraits partout dans le monde. Puis est-ce qu'il y a moindrement un soin, une attention portée à ce que ça soit fait de manière environnementale dans d'autres pays?

Ma deuxième question...

3970

**LA PRÉSIDENTE :**

3975 Monsieur Péloquin, juste peut-être vous réitérer que ces éléments-là, votre pensée à propos, je vous invite à la mettre par écrit dans un mémoire, ou venir nous la partager lors de la deuxième partie qui se tiendra le 23 juillet.

**M. CHARLES-ANTOINE PÉLOQUIN :**

3980 Ça marche. Ma deuxième question, ça serait considérant l'aspect partenariat public-privé du projet. La partie publique, la partie du projet qui consiste à être l'Alliance de l'énergie de l'Est, c'est, en fait, une société en commandite, puis lorsqu'on lui demande à cette partie du projet qui est supposément publique, des informations sur, par exemple, le rendement économique du projet éolien, on nous dit que c'est en tant que société en commandite. On n'a pas accès, on n'a pas le droit de l'accès à l'information, à ce genre d'information là.

3985

3990 Moi, je suis inquiet de savoir si c'est vraiment rentable comme projet, parce qu'on va investir la moitié de 950 000 000 \$ des poches des contribuables, puis quand on regarde le total des redevances, après ça, l'énergie contractuelle par rapport au prix du mégawatt qu'on a signé dans le contrat d'approvisionnement, les chiffres font que la marge de profit est très faible. Je m'attends donc à ce que l'énergie contractuelle soit dépassée largement, mais ça, c'est des choses qu'on ne sait pas. Puis comment que je peux être rassuré en tant que citoyen que ce projet-là est rentable?

**LA PRÉSIDENTE :**

3995 Madame Tremblay.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

4000 Oui, absolument. Donc, merci, madame la Présidente. En fait, nous on est plutôt fier d'avoir pu concevoir un projet qui soit hautement compétitif, avec un prix d'énergie qui profite à tous les Québécois, avec la production d'une énergie renouvelable sur un terrain où est-ce que les résidences sont loin, donc on est loin des milieux habités.

4005 Et en termes de rendement, c'est un projet qui nous permet d'investir, parce qu'ultimement, nous, on est un investisseur et on doit mettre des fonds, et pour pouvoir concrétiser le projet, on devra soumettre le projet à des banques standard, donc des banques canadiennes qui vont effectuer une vérification diligente de tout ce qu'on a comme projections de rendement. Elles vont évaluer chacun des aspects du projet. Et on a l'expérience de ce type de financement là, on réussit à lever ces financements-là pour d'autres projets. On n'a aucune raison de penser que ça sera le contraire pour  
4010 ce projet-là, pour le projet de PPAW.

Et non, on est plutôt fier d'avoir un projet compétitif pour les consommateurs d'électricité ici, au Québec. Et je pense que monsieur Lagacé voulait rajouter quelque chose.

4015

**M. MICHEL LAGACÉ :**

4020 Madame la Présidente, madame la Commissaire, dans le cas de Viger-Denonville, à l'époque, c'est un projet qui était évalué à 75 000 000 \$. La MRC de Rivière-du-Loup avait été autorisée à faire un emprunt de 12 675 000 \$.

4025 Dans les faits, le projet s'est terminé à 62 000 000 \$, coût de construction, 3 400 000 \$ en ce qui a trait au fonds, la mise initiale de la MRC. Bon an, mal an, c'est 1 300 000 \$, 1 400 000 \$ en bénéfiques que la MRC reçoit, pour une dette résiduelle qui est aux environs de 2 500 000 \$.

4030 Dans le cas de Nicolas-Riou, j'ai dit tantôt qu'il y avait eu 54 000 000 \$ de versés en distribution pour les huit territoires de MRC, la Première Nation Wolastoqiyik, de même que le fonds de développement régional; 27 000 000 \$ pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

4035 Il y avait un emprunt initial, au départ, de 52 000 000 \$ pour ce qui est de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent; on est aujourd'hui à 44 000 000 \$. Et dans le cas de la Gaspésie, il était à 12 821 000 \$, puis aujourd'hui, ils sont à 10 486 000 \$.

4040 Donc, je dirais que la démonstration du passé fait en sorte que les projets sont rentables à des coûts, des bénéfiques très intéressants, que la capacité d'emprunt collective est intéressante pour qu'on puisse supporter des projets, puis d'avoir un retour sur l'investissement qui est extrêmement intéressant, qui permet de soutenir l'initiative.

4045 Le cas de la MRC de Rivière-du-Loup, dans le cas de Viger-Denonville, il y a un fonds de 200 000 \$ qui vient en aide, notamment, à des organismes communautaires qui viennent soutenir des personnes qui vivent en contexte de vulnérabilité. On a soutenu, via le fonds de la MRC de Rivière-du-Loup aussi, le centre de jour pour la Maison des soins palliatifs.

4050 Donc, c'est des façons de soutenir la mission sociale d'un territoire de la MRC. Mais des quotes-parts sur ce genre d'initiative-là serait difficile. De prendre des bénéfiques éoliens pour soutenir les initiatives sociales, ça nous apparaît très important.

4050 Ça fait que les 3 500 premiers mégawatts au Québec ont été des partenariats privés-privés.  
Aujourd'hui, on est dans le 50-50 via des bénéficiaires qui demeurent, pour les territoires de la MRC,  
des communautés d'accueil.

4055 Et je le répète : la transition énergétique, ce n'est plus une lubie, il faut y arriver, puis 80 % de la  
consommation d'énergie éolienne au Bas-Saint-Laurent est consommée au Bas-Saint-Laurent.  
Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

4060 Merci, madame Tremblay, monsieur Lagacé.  
– Je vous remercie, monsieur Péloquin.

**M. CHARLES-ANTOINE PÉLOQUIN :**

4065 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

4070 Bonne fin de soirée.

Compte tenu de l'heure tardive, nous allons prendre les deux prochains intervenants inscrits au  
registre, puis nous allons prioriser l'inscription de ceux qui étaient prévus ce soir aux prochaines  
séances.

4075

---

**Mme CYNTHIA HOUDE**

**LA PRÉSIDENTE :**

4080 Donc, je vais inviter Cynthia Houde à venir à la table des intervenants.

**Mme CYNTHIA HOUDE :**

Bonjour.

4085

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

4090

**Mme CYNTHIA HOUDE :**

Bonsoir, oui, bonsoir. J'avais une question, en fait, je ne sais pas si ça a été abordé puis que je ne m'en suis pas rendu compte, mais je me questionnais sur toute la partie entretien, déneigement des chemins. Qu'est-ce qui était prévu? Qui allait couvrir ces frais-là? Un peu tout ce qui entoure l'entretien, finalement.

4095

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça n'a pas été abordé, je vous rassure. Alors, on va envoyer la question à madame Tremblay.

4100

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui. Alors, les chemins, d'abord c'est sur territoire public, alors ils seront accessibles en tout temps. L'entretien des chemins est à la charge de l'initiateur, donc de l'opérateur du projet, ainsi que le déneigement pour nous permettre d'accéder aux éoliennes en tout temps, pour assurer la maintenance et l'entretien des éoliennes.

4105

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Votre deuxième question.

4110

**Mme CYNTHIA HOUDE :**

4115

Aussi, je crois qu'il a été mentionné qu'il n'y avait pas besoin de développer d'autres lignes électriques pour l'énergie qui sera émise par ce projet éolien là, mais est-ce que, par exemple, si on voit les projets futurs avec le numéro 2 et les autres projets prévus dans le Bas-Saint-Laurent, est-ce qu'on peut envisager qu'à ce moment-là, il y aurait des lignes électriques qui devraient être ajoutées pour supporter l'énergie qui sera produite?

4120

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Tremblay pourra possiblement répondre pour le projet ici en question et peut-être pour le prompt PPAW 2. Pour les autres, vous comprendrez que ça va être difficile de répondre, ne connaissant pas les...

4125

**Mme CYNTHIA HOUDE :**

Je ne sais pas, Hydro-Québec, si...

4130

**LA PRÉSIDENTE :**

Ah, O.K. Je vais vous laisser aller, madame Tremblay.

4135

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui, très bien. Donc, effectivement, le poste de raccordement va être donc raccordé à proximité d'une ligne existante. Hydro-Québec pourra possiblement confirmer, mais ce qu'on prévoit, c'est une mise à niveau de la ligne existante.

4140

Il y aura une ligne temporaire mise en place pendant la période de travaux, c'est un processus réglementaire qui appartient à Hydro-Québec, mais il n'y a pas de construction de nouvelles lignes nécessaires, c'est vraiment uniquement le raccordement sur la ligne existante. Ça concerne

4145 PPAW 1, mais PPAW 2 va venir se raccorder sur le même poste de raccordement que PPAW 1, donc pas d'autres lignes pour PPAW 2 non plus.

**LA PRÉSIDENTE :**

4150 Très bien, merci. On va pouvoir en profiter pour aller voir madame Normand, d'Hydro-Québec, qui pourra nous préciser les travaux prévus sur la ligne existante, et si, éventuellement, il y a d'autres projets de lignes électriques déjà identifiés dans les cartons d'Hydro-Québec, dans la région.

**Mme STÉPHANIE NORMAND :**

4155 Très bien, merci, madame la Présidente. Donc, Stéphanie Normand, pour Hydro-Québec. Pour ce qui est de la ligne du raccordement du parc éolien, effectivement, je confirme qu'il n'y a pas de travaux à part le raccordement comme tel, qui est d'environ 75 mètres à partir du poste du promoteur. Il sera donc raccordé sur une ligne qui alimente, c'est ça, donc sur la ligne existante.

4160 **LA PRÉSIDENTE :**

Quand vous parlez de 75 mètres, est-ce que vous parlez d'un ajout d'une ligne de 75 mètres pour aller se connecter sur la ligne existante? Juste pour être plus clair.

4165 **Mme STÉPHANIE NORMAND :**

C'est exactement. Je suis désolée, ce n'est pas exactement...

4170 **LA PRÉSIDENTE :**

Il est tard.

4175

**Mme STÉPHANIE NORMAND :**

4180 Oui, et ce n'est pas exactement mon champ d'expertise, mais voici l'information que je détiens.  
4185 Donc, le raccordement du parc se fait au moyen d'une ligne de raccordement monoterne à 315 kV, d'environ 75 mètres à partir du poste du promoteur éolien. Donc, c'est cette courte ligne simple qui est nécessaire pour faire le raccordement du parc.

4185 Pour ce qui est des lignes qui seraient nécessaires pour les autres parcs éoliens, ce que je peux dire, c'est qu'il est certain qu'Hydro-Québec fait toujours ses analyses sur les besoins en fiabilité du réseau et regarde donc les projets structurants qui seraient nécessaires. À ce stade-ci, je ne peux pas répondre, à savoir si c'est déjà prévu, mais c'est une analyse qui est effectuée de façon récurrente pour vérifier s'il y a besoin de faire de nouvelles lignes.

4190 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Très bien, merci.

**Mme CYNTHIA HOUDE :**

4195  
Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

4200 Bonne fin de soirée.

---

**M. JEAN-PHILIPPE DUPONT**

4205 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je vais appeler le dernier intervenant pour la soirée, monsieur Jean-Philippe Dupont.

4210 Puis en fait, les autres intervenants qui n'auront pas le temps de passer ce soir, je vous invite à aller voir monsieur Tanguay, qui pourra voir à prioriser vos interventions dans les prochaines séances qui vont avoir lieu demain.

**M. JEAN-PHILIPPE DUPONT :**

4215 Bonjour, Jean-Philippe Dupont, résident de Saint-Pascal, mais j'ai habité Saint-Antonin toute ma jeunesse.

**LA PRÉSIDENTE :**

4220 Bonsoir.

**M. JEAN-PHILIPPE DUPONT :**

4225 C'est ça, mes questions ne vont être pas compliquées pour terminer, pour compléter. J'aimerais avoir une précision sur la dernière présentation qui a été faite à Saint-Antonin. Il y avait une indication comme quoi les retombées économiques qui devraient être redirigées vers Saint-Antonin devraient être aux alentours de 2 000 000 \$ par année, hein.

4230 Puis là, tout à l'heure, on avait des indications via le tableau Excel d'environ 354 000 \$. Je trouve que c'est comme un des argumentaires assez importants qu'on a pour amener la population à embarquer dans le projet, comme quoi il va y avoir des retombées économiques, puis là, je vois une marge de presque six fois moins élevée que ce qui était mentionné puis apporté face à...

**LA PRÉSIDENTE :**

4235 Donc, vous voulez revalider cette information-là...

**M. JEAN-PHILIPPE DUPONT :**

4240 J'aimerais...

**LA PRÉSIDENTE :**

... à savoir c'est quoi, finalement, les retombées économiques prévues pour...

4245 **M. JEAN-PHILIPPE DUPONT :**

Pourquoi ça a été mentionné, c'est ça, c'est les séances populaires, comme les gens viennent se renseigner, puis je ne sais pas. Là, c'est comme...

4250 **LA PRÉSIDENTE :**

S'il y a un changement...

4255 **M. JEAN-PHILIPPE DUPONT :**

C'est un changement qui est conséquent, à mon sens. J'aimerais avoir...

**LA PRÉSIDENTE :**

4260 À savoir les explications du changement, le cas échéant, s'il y a un changement.

**M. JEAN-PHILIPPE DUPONT :**

4265 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

4270 Donc, parfait. Madame Tremblay.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

4275 Oui, alors peut-être qu'il y a eu un petit... moi, je ne me souviens pas d'un chiffre comme ça qui a été nommé en portes ouvertes, mais peut-être qu'il y a eu un calcul du fameux 5 700 \$ par mégawatt fois le nombre d'éoliennes installées, et tout ça. Ceci dit, en termes de retombées économiques, je vais laisser monsieur Lagacé préciser pour Saint-Antonin.

4280 **M. MICHEL LAGACÉ :**

Je dirais que c'est à une séance d'un conseil, je présume. Excusez, madame la Présidente, madame la Commissaire, excusez. Je présume que c'est lors d'une séance de conseil que ça a été dit. Ça ne peut pas venir de l'Alliance de l'énergie de l'Est, parce que dans le cas des paiements fermes, bien, en faveur de Saint-Antonin, il y a 10 turbines, 5 700 mégawatts, multiplié par 6,2, multiplié par 55 %, ça fait 194 000 \$ pour ce qui est des paiements fermes.

4285 Dans le cas, je dirais, des bénéfices, des distribuables, bien, on imaginait tantôt, si je ne m'abuse, c'était l'équivalent de 270 000 \$ pour le territoire de la MRC. Mettons 300 000 \$, si on arrondit, pour le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Saint-Antonin va avoir une part du 300 000 \$, mais il y a d'autres actionnaires à l'intérieur de la MRC de Rivière-du-Loup, ça fait que je ne peux pas arriver à un montant de 2 000 000 \$. Dans le meilleur des cas, 250, peut-être, au total, incluant paiements fermes et les distribuables, année après année, mais sur 30 ans, bien, c'est clair que ça fait un montant appréciable.

4295

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

4300 – Donc, vous avez maintenant les chiffres à jour, ce soir. Donc, votre deuxième question, monsieur Dupont.

**M. JEAN-PHILIPPE DUPONT :**

4305 La deuxième question, là le projet est comme arrivé, puis nous, on a été mis au courant, puis là, c'est ça, ça a commencé à nous intéresser, on fait partie de Tourne pas chez nous, c'est ça, un petit collectif qui s'est installé.

4310 Le projet arrive, puis on sent que sur la finalité, comme on n'a pas beaucoup de pouvoir sur qu'est-ce qui va être décidé, comment ça se met en place, on voit qu'on est ici pour venir poser nos questions, puis sur la finalité, on n'a pas eu non plus les opposants au projet qui ont eu place pour parler un petit peu de la situation. On sait qu'il y a quelques organismes qui travaillent sur la protection du territoire puis qui sont présents pour donner leur avis par rapport à tout ça, puis comme on les entend ici, mais à l'extérieur, on n'a jamais l'occasion d'en entendre parler. C'est un peu comme si ça nous tombait dessus, puis finalement, on va accepter le fait que ce soit... ça va être  
4315 déposé possiblement dans la prochaine année. On sait que ça va arriver. Il n'y a pas beaucoup de chance que le projet tombe à l'eau.

Mais c'est ça, la question, c'est : au niveau public, comme il y a eu quelques représentations, moi j'ai assisté à deux des représentations qui se sont faites pour renseigner la population. Ça reste  
4320 quelque chose qui va beaucoup dans le sens de l'éolien, on est complètement d'accord avec ça, mais on se questionnait sur comment ça pourrait être amené de manière peut-être un peu plus ouverte sur le débat public.

Puis on trouve que, c'est ça : comme, on a eu de l'information, mais sur la finalité, ça a tout le  
4325 temps été un petit peu compliqué d'avoir le fond de ce qui se passait, puis c'est ça. Ça fait que je me questionnais : vous, dans l'après, sur le BAPE, vous rendez publique comment l'information, puis comment les gens vont réussir à se faire une tête avec ces projets-là qui s'en viennent de manière abondante partout à travers le pays, dans le fond?

4330 **LA PRÉSIDENTE :**

J'entends bien votre question. Donc, là, dans le fond...

4335

**M. JEAN-PHILIPPE DUPONT :**

C'est plus adressé à vous qu'à PPAW.

4340 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui, oui, c'est ça. Je vais vous expliquer, en fait, ce qui en est par rapport au mandat qu'on a reçu sur le projet PPAW. Donc là, on est en première partie d'audience publique, donc on est vraiment, comme j'expliquais au début, dans mon discours, on est vraiment dans la partie où...  
4345 l'objectif, c'est de s'informer sur le projet, donc de poser des questions, aller chercher des compléments d'information. Donc là, il y a des séances qui sont disponibles, où vous pouvez poser les questions que vous avez en tête pour mieux comprendre le projet et ses enjeux.

On va revenir ici le 23 juillet prochain, puis ça sera le moment d'entendre vos opinions, vos  
4350 préoccupations. Donc, je vous invite à venir participer à ces séances-là qui vont avoir lieu à compter du 23 juillet prochain.

Ensuite de ça, la commission va continuer ses travaux, elle va finaliser son enquête, son analyse, puis elle va faire son rapport dans lequel il y aura un chapitre destiné aux préoccupations qu'on aura  
4355 entendue ici, en séance, donc préoccupations des citoyens et citoyennes, organismes. Il y a un chapitre, dans le rapport, qui est consacré à vos préoccupations.

Donc, ceci dit, le rapport, il sera déposé au plus tard le 10 octobre au ministre, puis lui, il  
4360 disposera de 15 jours pour le rendre public. Donc, à ce moment-là, vous aurez accès au rapport du BAPE, donc vous allez avoir, dans le fond, les différents avis, constats de la commission, et vous pourrez en prendre connaissance.

En parallèle du processus qui se tient ici ce soir, le ministère responsable de l'Environnement  
4365 fait une analyse environnementale, puis va faire un rapport de tout ça. Il va consulter différents autres experts du gouvernement.

4370 Donc, à la lumière de ce rapport-là, du ministère responsable de l'Environnement et du rapport du BAPE, le ministre va faire une recommandation au gouvernement pour la prise de décision sur le projet. Donc, c'est vraiment le conseil des ministres qui va décider si le projet va de l'avant ou pas, et si oui, à quelles conditions, ou sinon, c'est non.

4375 Donc, c'est un peu ça, la suite des choses. Donc, vous pourrez venir participer, puis consulter aussi notre site Web pour voir, vraiment, l'évolution du dossier. Puis il y a aussi le site du ministère de l'Environnement, leur régie des évaluations environnementales. Une fois que le BAPE est terminé, il y a une suite des étapes avec un accès à l'information que vous pouvez aller consulter sur le registre.

Je ne sais pas si ça répond à votre question sur la suite des choses.

4380 **M. JEAN-PHILIPPE DUPONT :**

Qui dit qu'il va être accepté ou pas accepté, mais on n'a pas eu de refus encore jusqu'à date, hein, c'est ça qu'on disait tout à l'heure. Il y avait une indication...

4385 **LA PRÉSIDENTE :**

4390 En fait, là, il n'y a pas personne qui a décidé du sort du projet. Là, le BAPE tient les consultations publiques, va faire un rapport. Le ministère responsable de l'Environnement fait une analyse, va faire un rapport, et c'est le Conseil des ministres qui va décider de l'issue du projet avec la recommandation du ministre responsable de l'Environnement. Donc, on n'est pas...

**M. JEAN-PHILIPPE DUPONT :**

4395 Ça a déjà refusé par le passé? Juste curieux.

**LA PRÉSIDENTE :**

Le projet actuellement?

**M. JEAN-PHILIPPE DUPONT :**

4400

Non, pas le projet actuellement, mais un autre projet éolien ou similaire.

**LA PRÉSIDENTE :**

4405

On pourrait adresser la question à madame Lavoie.

– Est-ce qu'il y a déjà des projets éoliens au Québec qui ont été refusés?

**Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

4410

Je pourrais m'informer, à savoir s'il y en a déjà eu qui ont été refusés, mais d'emblée, à ma connaissance, non. Mais je vais revenir avec une réponse plus adéquate.

**LA PRÉSIDENTE :**

4415

Madame Lavoie va vérifier, puis vous pourrez accéder à cette information-là.

Donc, en fait, ce que je vous invite à faire, c'est de venir participer, puis vous rassurer sur le fait que nous, on est là pour vous écouter, écouter vos préoccupations, puis on va rendre compte de tout ça au ministre. Donc, vous avez voix au chapitre. Vous êtes les experts de votre milieu, donc je vous invite à poursuivre votre participation dans nos travaux.

4420

**M. JEAN-PHILIPPE DUPONT :**

Parfait. Merci beaucoup.

4425

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Bonne fin de soirée.

4430 Alors, ceci va mettre fin à nos travaux, il est quand même tard. Je vous remercie, tout le monde, d'avoir resté à l'affût pendant tout ce temps. Donc, on se retrouve demain, ici, 13 h 30, pour la suite de nos travaux. Bonne fin de soirée à tous.

**LA COMMISSAIRE :**

4435 Merci, bonne soirée. Soyez prudents sur la route.

**SÉANCE AJOURNÉE AU 11 JUIN 2024 À 13 H 30**

4440 Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifie sous mon serment professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers numériques enregistrés hors de mon contrôle et qu'elle est au meilleur de la qualité du procédé d'enregistrement alors utilisé.

4445 ET J'AI SIGNÉ :

  
\_\_\_\_\_  
Marie-Claire Pinet, s.o.

4450